



# **PRÉFECTURE DE GUYANE RECTORAT DE GUYANE**

## **SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS**

**ADOPTÉ EN JUIN 2006**

Conducteur d'opération : Direction Départementale de l'Équipement de la Guyane.  
Cabinet de programmation : Polyprogramme.



## SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>5</b>
PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION .....	6
OBJECTIFS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE.....	9
<i>Favoriser le développement et l'emploi en Guyane.....</i>	<i>9</i>
<i>Mettre en synergie les activités de recherche .....</i>	<i>9</i>
<i>Contribuer au développement de la culture guyanaise .....</i>	<i>9</i>
<i>Développer des actions de coopération internationale .....</i>	<i>9</i>
<b>PARTIE 1 : DIAGNOSTIC GÉNÉRAL .....</b>	<b>10</b>
A- LE CONTEXTE GUYANAIS .....	11
1) <i>Géographie et démographie .....</i>	<i>11</i>
2) <i>Le devenir des néo-bacheliers.....</i>	<i>14</i>
3) <i>Les axes de développement de la Guyane.....</i>	<i>16</i>
B- STRUCTURES ET FILIÈRES UNIVERSITAIRES DE GUYANE.....	18
1) <i>Les formations existantes.....</i>	<i>18</i>
2) <i>Infrastructures universitaires actuelles en Guyane.....</i>	<i>27</i>
<b>PARTIE 2 : CONTENU ET ÉVOLUTIONS DU PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS.....</b>	<b>30</b>
A- UNE NÉCESSAIRE RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT .....	31
1) <i>Le Groupement d'Intérêt Public Pôle Universitaire Guyanais .....</i>	<i>31</i>
2) <i>La mise en place de la réforme « LMD ».....</i>	<i>33</i>
3) <i>Évolution des effectifs étudiants en Guyane .....</i>	<i>36</i>
B- LES FILIÈRES D'ENSEIGNEMENT DU PUG .....	38
1) <i>L'Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane (IESG).....</i>	<i>38</i>
2) <i>L'IUT.....</i>	<i>44</i>
3) <i>L'IUFM .....</i>	<i>48</i>
4) <i>Le Service d'Éducation Permanente et de Formation Continue (SUEPFC) .....</i>	<i>50</i>
5) <i>Les Licences Professionnelles .....</i>	<i>51</i>
6) <i>L'UFR de Médecine.....</i>	<i>53</i>
6) <i>L'Institut des Amériques .....</i>	<i>55</i>
C- LES SERVICES TRANSVERSAUX DU PUG.....	56
1) <i>La Bibliothèque Universitaire – Service Commun de la Documentation.....</i>	<i>56</i>
2) <i>Administration du PUG .....</i>	<i>59</i>
3) <i>La vie étudiante.....</i>	<i>60</i>
4) <i>Le centre de ressources .....</i>	<i>63</i>
5) <i>Le Restaurant Universitaire .....</i>	<i>65</i>
6) <i>Les équipements de sport.....</i>	<i>67</i>
7) <i>Le logement .....</i>	<i>69</i>
D- RECHERCHE SUR LE PUG.....	72
1) <i>État des lieux de la recherche en Guyane.....</i>	<i>72</i>
2) <i>La recherche et la formation doctorale sur le pôle universitaire guyanais .....</i>	<i>88</i>
E- STRUCTURES ANNEXES DU PUG .....	93
1) <i>Guyane Technopôle .....</i>	<i>94</i>
2) <i>Le Jardin des Cultures.....</i>	<i>96</i>
3) <i>La Maison de l'Amazonie .....</i>	<i>98</i>
4) <i>CNAM Guyane .....</i>	<i>99</i>
5) <i>Les Archives Départementales .....</i>	<i>102</i>
<b>PARTIE 3 : URBANISATION ET CONSTRUCTION DU PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS.....</b>	<b>106</b>
A- PRÉSENTATION ET URBANISATION DU SITE DE TROU-BIRAN .....	107
1) <i>Le site de Trou-Biran.....</i>	<i>107</i>
2) <i>Le projet d'aménagement de l'équipe TER – GTI - BRLi.....</i>	<i>111</i>
B- PROGRAMMATION ET CONCEPTION DES CONSTRUCTIONS DU PUG.....	114
1) <i>Phasage des constructions universitaires au court du CPER 2000-2006 .....</i>	<i>114</i>
2) <i>État d'avancement des projets.....</i>	<i>115</i>

C- BILAN ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION.....	133
1) Synthèse des prévisions d'effectifs et des projets en cours .....	133
2) Évaluation des besoins théoriques .....	135
3) Synthèse des besoins théoriques.....	145
4) Schématisation d'évolution du PUG.....	146

# PRÉAMBULE

# PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

---

Au vu de la situation universitaire en Guyane début 2000, de nombreuses réflexions ont été entamées afin de créer une nouvelle structure universitaire. En effet, l'évolution démographique et le manque d'adéquation entre les composantes universitaires et les besoins en termes économique et culturel de la population guyanaise ont rendu nécessaire la refonte de l'enseignement universitaire dans sa structure et ses infrastructures.

Le 15 janvier 2003 le Schéma Directeur de Développement du Pôle Universitaire Guyanais (SDD) a été validé. Il s'agissait d'un document d'aide à la décision et de création du Pôle. Le SDD ciblait ainsi les orientations générales de création du futur pôle en termes d'effectifs, de filières, de surfaces nécessaires et d'aménagement de site.

À la suite de cette validation, le Pôle Universitaire Guyanais a pris la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) le 18 mai 2004 (Journal Officiel n°115). Le GIP a pour objet la promotion et le développement de l'enseignement supérieur en Guyane.

Le comité de pilotage du PUG, lors de ses réunions des 4 septembre 2003 et 6 Octobre 2003, a arrêté une programmation et un phasage constructif visant à réaliser, dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER/DOCUP) 2000-2006, une première tranche d'aménagement et de construction du futur pôle.

Le Rectorat de Guyane a chargé Polyprogramme de réaliser la révision du Schéma Directeur de Développement du Pôle Universitaire Guyanais.

Il paraît en effet nécessaire de réactualiser le document initial validé le 15 janvier 2003, au vu du prochain DOCUP, appelé Programme Opérationnel (PO 2007/2013) et en intégrant le nouveau contrat quadriennal de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG), la mise en application de la réforme LMD (Licence Master Doctorat) et les nouvelles orientations retenues ou envisagées (en termes d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture).

Ce document constitue le Schéma Directeur de Développement de l'opération. Il comprend une présentation générale des objectifs du maître d'ouvrage, un rappel du contexte guyanais, un bilan des enseignements, équipements et de la vie des étudiants actuels, un diagnostic de site, les besoins des différentes structures concernées (filières, services communs, recherche) et une synthèse globale de ces besoins.

## Personnes rencontrées

M. Arconte, Président de l'Université Antilles-Guyane (UAG),  
M. Boucheida Hadj, Directeur du CNAM de Guyane,  
M. Bouillot Jean-Louis, Directeur du GIP du Pôle Universitaire Guyanais,  
M. Charles Alain, Ingénieur d'études, Rectorat de Guyane,  
Mme Clément Martin Nicole, Responsable du Centre de Documentation de l'UAG en Guyane,  
M. De Neef René-Serge, Directeur du Service Universitaire d'Éducation Permanente et de Formation Continue (SUEPFC) de Guyane,  
M. Euzet Georges, Directeur de Guyane Technopôle,  
M. Fonderflick Francis, Directeur du CLOUS de Guyane,  
M. Garcia Jean-René, Délégué Académique aux relations internationales et à la coopération, conseiller technique à l'enseignement supérieur et recherche, Rectorat de Guyane,  
M. Govindassamy Georges, Ingénieur Régional de l'Équipement (IRE) du Rectorat de Guyane,  
M. Grebic Éric, Ingénieur DDE Guyane – cellule constructions publiques, Conducteur d'opération,  
M. Hellegouarch Claude, Chargé de mission à l'Établissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG),  
M. Hoessler Michel, Maître d'œuvre de l'aménagement du site de Trou-Biran, Urbaniste de l'agence TER,  
M. Huisman Olivier, Directeur de l'Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane (IESG),  
M. Lecomte Paul, Délégué Régional à la Recherche et la Technologie (DRRT) de Guyane,  
M. Nemoz Alain, Conseiller d'Établissement de l'UAG missionné par le Ministère de l'Éducation Nationale, Ancien Président de l'Université Joseph Fourier de Grenoble,  
Mme Pascal Laurence, Administratrice du Pôle Universitaire Guyanais, Maître de Conférence de l'Université de Montpellier II,  
M. Primerose Antoine, Président du GIP du Pôle Universitaire Guyanais et Directeur de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Guyane (IUFM),  
M. Roubaud Franck, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'UAG.

## Documents étudiés

Programme Architectural et Technique de la Bibliothèque Universitaire du PUG, Polyprogramme, Mars 2005.

Programme Architectural et Technique de la Vie étudiante, Athegram, Mars 2005.

Programme Architectural et Technique du Pôle d'Enseignement Supérieur du PUG, Polyprogramme, Juin 2004.

« Offre Recherche / Formation / Valorisation des organismes de recherche et de l'UAG au Pôle Universitaire de Guyane (PUG », BRGM, CIRAD, CNRS, ENGREF, IFREMER, INRA, Institut Pasteur, IRD, UAG, Version 4, février 2003.

Schéma Directeur de Développement du Pôle Universitaire de Guyane, Polyprogramme, validé le 15 janvier 2003.

« Tableaux économiques régionaux de la Guyane », INSEE, 2003.

Contrat quadriennal 2002-2005 de l'Université des Antilles et de la Guyane.

« Livre blanc du développement durable de la Guyane », Comité Guyane Johannesburg 2002.

« Propositions du CNRS pour son implantation et pour un développement de la recherche en Guyane, orientations générales », Alain Pavé, 15 juillet 2002.

« Propositions Recherche pour le PUG », H. Clergeot, 20 juin 2002.

Compte-rendu du comité de pilotage du pôle universitaire de la Guyane du mardi 28 mai 2002.

« Projet pour la protection et la valorisation du patrimoine archivistique en Guyane française », F. Lemaire, Conseil Général de la Guyane, janvier 2002.

« Réalisme et vision, texte du rapport Blamont sur la création d'une Université en Guyane française », Blamont Jacques et Dédé Henri-Claude, 31 octobre 2001.

« Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Île de Cayenne, Règlement », Direction Départementale de l'Équipement de Guyane, juillet 2001.

« Analyse des sites pour l'implantation d'un pôle universitaire en Guyane, rapport de synthèse », Agence TER, Florence Dalibard et G3A, mai 2001.

« L'Université de Guyane dans le centre ville de Cayenne, premières réflexions », Direction Départementale de l'Équipement de Guyane, décembre 1999.

« Référentiel des constructions universitaires », Direction de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Éducation Nationale, septembre 1997.

« L'Université des Antilles et de la Guyane, Rapport d'évaluation », Comité National d'Évaluation (CNE), juin 1991.

# OBJECTIFS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

---

Trois objectifs majeurs sont recherchés par la Préfecture, le Rectorat et la Région de Guyane et par l'ensemble des partenaires du GIP.

## **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'EMPLOI EN GUYANE**

L'effort principal en termes d'enseignement doit être porté sur l'insertion des jeunes dans la vie active au moyen de formations de niveau Licence (en particulier les licences professionnelles). Celles-ci devront être adaptées aux besoins de la Guyane, c'est-à-dire que leur finalité et souvent leur existence, devront être évaluées et remise en cause périodiquement, tous les quatre ans (à l'échelle du contrat quadriennal de l'UAG).

Selon le même principe, des formations Master jusqu'au Doctorat pourront se développer en parallèle. L'objectif est de recruter au maximum des guyanais pour l'ensemble des emplois de tous niveaux de qualification sur le territoire. Le développement de la Région exige en effet l'émergence des élites locales.

## **METTRE EN SYNERGIE LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE**

La volonté est d'organiser une véritable structure de recherche adaptée au terrain et de bien se placer dans la communauté scientifique mondiale.

Le pôle universitaire de Guyane doit être moteur pour centraliser et structurer la recherche autour des spécificités liées au bassin amazonien et au continent d'Amérique Latine. L'ensemble des organismes de recherche présents en Guyane s'y retrouvera pour travailler avec les enseignants chercheurs universitaires autour de thèmes prédéfinis.

Cet objectif a pour but de contribuer au développement de la Région en utilisant la recherche et l'enseignement supérieur comme moteur économique. Le PUG constituera en effet le support au développement de filières professionnalisantes dans des domaines adaptés à l'essor de la Guyane.

## **CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE GUYANAISE**

Le pôle universitaire sera le lieu privilégié d'un brassage du savoir et de l'émergence de projets et de dynamiques favorables au développement de la culture guyanaise. L'implantation de structures à vocation culturelle sur le site universitaire paraît indispensable pour les étudiants et pour l'ensemble de la population.

L'université doit être proche des guyanais. Ce lien permettra des interrelations indispensables à la réussite du projet de pôle universitaire et à sa spécificité culturelle.

## **DÉVELOPPER DES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Le Pôle Universitaire Guyanais est appelé à devenir un pôle d'excellence en Amérique Latine offrant aux jeunes guyanais des formations supérieures correspondant à leurs besoins et attirant, bien au-delà des frontières de la région, des étudiants et des chercheurs de haut niveau, en provenance de la métropole et de l'Europe, des autres pays d'Amérique du Sud et de la zone Caraïbe.

# **PARTIE 1 : DIAGNOSTIC GÉNÉRAL**

# A- LE CONTEXTE GUYANAIS

## 1) GÉOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE

### *Présentation du département*

La Guyane française s'étend sur 83.534 km<sup>2</sup> entre 2° et 5° de latitude Nord et entre 52° et 54° de longitude Ouest. Elle est située en Amérique du Sud sur le « plateau des Guyanes » entre le Surinam et le Brésil. Ses frontières naturelles sont le Maroni à l'Ouest, l'Oyapock à l'Est et les monts Tumuc-Humac au Sud et l'océan Atlantique au Nord.



L'essentiel de la population est concentré sur le littoral, cette bande côtière regroupe près de 90 % des habitants autour des pôles que forment Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. 54 % de la population est concentrée dans l'île de Cayenne qui représente seulement 0,1 % du territoire guyanais.

Ainsi, le littoral et les grands fleuves rassemblent la majorité de la population pour des raisons historiques et culturelles, mais également en raison de la présence d'infrastructures et d'équipements. L'insuffisance d'infrastructures routières continue à faire jouer aux liaisons fluviales et aériennes un rôle non négligeable dans la circulation des populations et des marchandises.

## Cayenne

Cayenne, préfecture de la Guyane, a été organisée par les colons français au XVII<sup>e</sup> siècle à partir du Fort Céperou, emplacement stratégique permettant de surveiller tout à la fois la mer, l'embouchure du fleuve et les terres basses.

Le centre ancien de Cayenne s'est densifié progressivement selon une trame orthogonale sur une surface d'environ 110 hectares. À partir des années 1950, la trame traditionnelle de la ville a été débordée et l'urbanisation s'est répartie en cités non reliées entre elles, disposées d'une manière anarchique sur des emprises privées à vocation agricole et dépourvues d'équipements de proximité.

Aujourd'hui ville en pleine mutation, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la mise en place récente d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) concourent à lutter contre la désertification du centre et la sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel.



### Une population hétérogène

La population guyanaise est en partie composée d'Amérindiens<sup>1</sup>, de Créoles<sup>2</sup>, de descendants d'esclaves marrons originaires du Surinam<sup>3</sup>, de Métropolitains<sup>4</sup> et d'autres vagues d'immigration en provenance des Antilles anglophones et francophones, du Guyana, du Brésil, d'Haïti, du Liban, du Laos et de Chine. En conséquence, la population étrangère représente 30% de l'ensemble.

15 langues sont parlées en Guyane, où environ 50 % de la population est non-francophone. Outre le français, langue officielle, sont ainsi parlés : des créoles à base lexicale française (Créole guyanais et antillais), des créoles à base lexicale anglaise (langues noires marronnes dont le saramaka avec une base anglo-portugaise), trois groupes linguistiques amérindiens sont représentés (Lokono, Karib, Tupi-Guarani), mais aussi les langues des populations asiatiques, orientales et sud-américaines.

---

<sup>1</sup> Six groupes culturels : Lokono, Kali'na, Wayana, Wayampi, Teko.

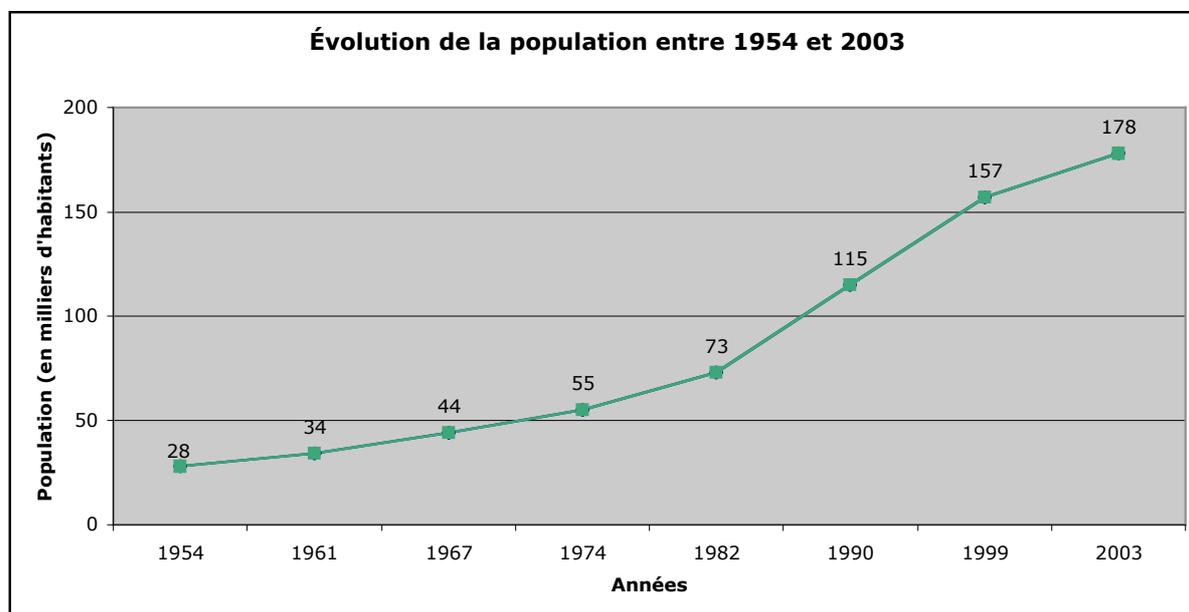
<sup>2</sup> Sont appelés « Créoles », les descendants d'esclaves ayant adopté les modèles occidentaux.

<sup>3</sup> Quatre groupes culturels : Aluku, Ndjuka, Paramaka, Saramaka.

<sup>4</sup> Sont appelés « Métropolitains », les blancs nés en métropole.

## Démographie

En un demi-siècle, la population guyanaise a augmenté de 536% passant de 28.000 à près de 178.000 habitants. Entre les recensements de 1990 et 1999, le département compte 42.000 personnes supplémentaires, soit une croissance de 3,6% par an.



Source : Recensements de la population – INSEE.

La population guyanaise se distingue par un fort taux d'accroissement naturel allié à d'importants flux migratoires issus des pays voisins. Ces caractéristiques en font une région dont la politique en matière de formation est marquée par la nécessité de faire face à la croissance démographique, où le chômage concerne 30% de la population.

Cette population se caractérise aussi par sa jeunesse. En effet, presque la moitié des habitants a moins de 20 ans.

Les projections démographiques sont difficiles à apprécier en raison de paramètres peu fiables : déclaration des naissances, phénomènes migratoires. Dans ces conditions, la démographie scolaire est difficile à apprécier avec exactitude. À ce jour, il a été relevé par le Rectorat les chiffres suivants :

- Pour l'année 2004, dans la tranche d'âge 6/11 ans, 3.557 enfants n'étaient pas scolarisés, soit environ 9% de la tranche d'âge,
- Pour l'année 2005, dans la tranche d'âge 6/11 ans, 3.792 enfants n'étaient pas scolarisés, soit environ 9% de la tranche d'âge.

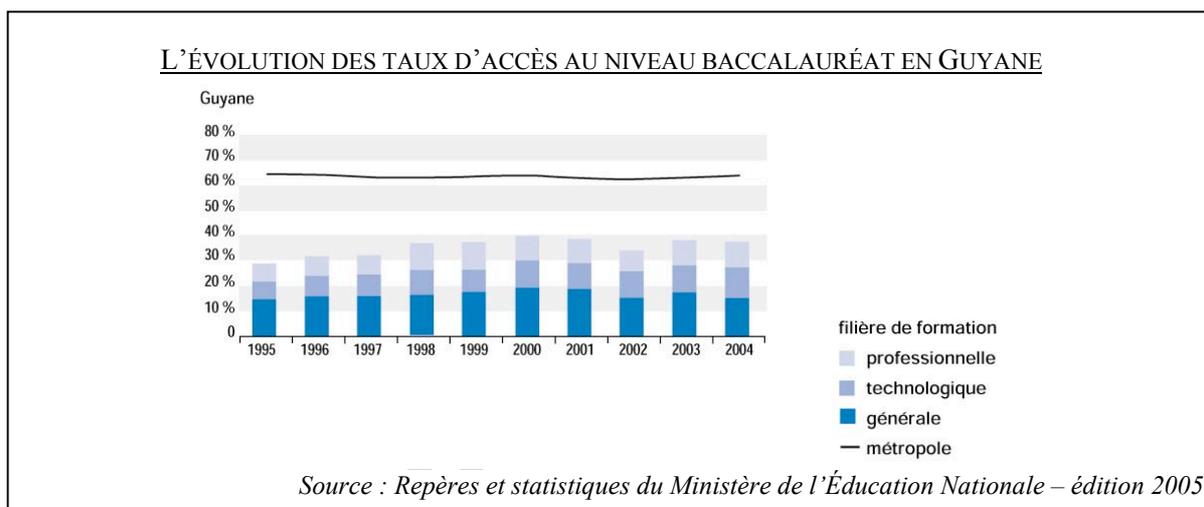
L'addition du rythme démographique de la population guyanaise et d'un meilleur taux de scolarisation à l'avenir, implique la mise en place d'une politique prioritaire pour la construction de structures scolaires adaptées de la maternelle au troisième cycle universitaire. Les projets de construction d'écoles, de collèges et de lycées se multiplient. En parallèle, il faut également prévoir des structures universitaires pour accueillir les guyanais.

## 2) LE DEVENIR DES NÉO-BACHELIERS

Dans un souci de prospective à long terme du nombre d'étudiants en Guyane, il est nécessaire d'observer plusieurs critères :

- L'évolution démographique de la population,
- Le taux de scolarisation,
- Le taux de réussite au baccalauréat et le devenir des néo-bacheliers.

Au vu du taux de scolarisation observé, des difficultés (manque de structures d'accueil et d'encadrement) et du retard scolaire (scolarisation tardive, redoublements) en Guyane, le taux d'accès au niveau baccalauréat est nettement inférieur à celui de métropole.



Sur la proportion d'élèves accédant au niveau bac, il faut également prendre en compte le taux de réussite au baccalauréat. Ainsi, en Guyane, on observe un taux de réussite proche de 67% contre environ 80% en France métropole (taux issus des résultats tous bacs confondus en 2004).

Il est cependant observé, depuis 1999, une hausse constante du nombre de bacheliers guyanais (1999/2004 :+40%). En proportion, la moitié des bacheliers est titulaire d'un baccalauréat général.

	Séries/Filières	1999		2000		2001		2002		2003		2004		2005	
Nombre de bacheliers de l'Académie de Guyane	Général	370	48%	453	53%	442	50%	510	54%	436	44%	510	48%	474	47%
	Technologique	205	27%	193	22%	221	25%	251	26%	292	30%	307	29%	300	30%
	Professionnel	188	25%	212	25%	226	25%	189	20%	257	26%	247	23%	253	23%
	<b>Total</b>	<b>763</b>	<b>100%</b>	<b>858</b>	<b>100%</b>	<b>889</b>	<b>100%</b>	<b>950</b>	<b>100%</b>	<b>985</b>	<b>100%</b>	<b>1064</b>	<b>100%</b>	<b>1007</b>	<b>100%</b>
Poursuites dans le supérieur	Oui	427	56%	552	64%	561	63%	628	66%	619	63%	722	68%		
	Non	336	44%	306	36%	328	37%	322	34%	366	37%	342	32%		
	<b>Total</b>	<b>763</b>	<b>100%</b>	<b>858</b>	<b>100%</b>	<b>889</b>	<b>100%</b>	<b>950</b>	<b>100%</b>	<b>985</b>	<b>100%</b>	<b>1064</b>	<b>100%</b>		
Poursuites dans le supérieur par Académie	Guyane	197	46%	239	43%	268	48%	308	49%	319	52%	406	56%		
	Hors Guyane	230	54%	313	57%	293	52%	320	51%	300	48%	316	44%		
	<b>Total</b>	<b>427</b>	<b>100%</b>	<b>552</b>	<b>100%</b>	<b>561</b>	<b>100%</b>	<b>628</b>	<b>100%</b>	<b>619</b>	<b>100%</b>	<b>722</b>	<b>100%</b>		
Poursuites en Guyane sur le total des bacheliers	Poursuites en Guyane	197	26%	239	28%	268	30%	308	32%	319	32%	406	38%		
	<b>Total</b>	<b>763</b>	<b>100%</b>	<b>858</b>	<b>100%</b>	<b>889</b>	<b>100%</b>	<b>950</b>	<b>100%</b>	<b>985</b>	<b>100%</b>	<b>1064</b>	<b>100%</b>		

\* Source : Service statistique académique - Rectorat de Guyane.

En 2004, on évalue à 70% le nombre de bacheliers entamant des études dans le supérieur. Sur cet effectif, 56% restent en Guyane. Le fait qu'une majorité de bacheliers restent en Guyane pour accéder à l'université est un phénomène récent (depuis 2003).

Les néo-bacheliers poursuivant leurs études en dehors de la Guyane vont en majorité en métropole, et dans une plus faible proportion en Guadeloupe/Martinique (filières de l'UAG).

**En conséquence, environ 40% des néo-bacheliers guyanais poursuivent leurs études en Guyane.**

### 3) LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DE LA GUYANE

Les axes de développement possibles de la Guyane doivent être recensés avec précision pour orienter au mieux les ouvertures de filières dans le futur pôle universitaire de Guyane. En effet, un des objectifs de ce futur pôle est de former des jeunes qui devront s'insérer facilement dans le monde professionnel et y trouver leur place. Compte tenu du dynamisme démographique observé, l'emploi des jeunes est certainement un des enjeux majeurs de l'avenir de la Guyane.

Malgré des handicaps structurels, la Guyane peut tirer parti de ses atouts pour s'engager dans un développement économique durable. La plus grande richesse de ce département est concentrée dans ses ressources naturelles : la forêt (écotourisme, filière bois, ...), l'océan (pêche), les richesses minières (gisements aurifères), le climat (aquaculture, agro-alimentaire)...

À ces ressources naturelles, on peut ajouter la présence du spatial, le CNES à Kourou, depuis 1964. Pourtant, si le CSG (Centre Spatial de Guyane) représente un fort poids dans l'économie de la Guyane, il n'est pas source d'emplois pour les guyanais. Les répercussions escomptées de ce projet n'ont pas rejailli sur le développement local.

La présence de nombreux organismes de recherche sur le territoire guyanais doit être mise à profit dans un objectif de développement local durable. En effet, ces organismes peuvent contribuer à valoriser les ressources naturelles à disposition pour la création de nouvelles activités.

Les chapitres suivants font état des différents axes de développement possible pour la Guyane. Ils s'appuient en partie sur le « Livre blanc du développement durable de la Guyane » rédigé par le Comité Guyane Johannesburg. Ce comité est constitué de représentants du Conseil Régional, Conseil Général, Parc Naturel Régional, DIREN, Communauté de Communes du Centre Littoral, Communauté de Communes de l'Ouest guyanais, Association des maires, Mairie de St Georges.

#### Agriculture – aquaculture

---

La superficie cultivée représente 0,17 % des terres de Guyane. Il s'agit pour les trois-quarts de systèmes de production traditionnels de type abattis et vergers créoles.

Plusieurs phénomènes (confusion dans le foncier, financements inadaptés, filière dévalorisée, agriculture traditionnelle non reconnue, formations inadaptées...) bloquent l'évolution de l'agriculture guyanaise, pourtant nécessaire à un développement plus indépendant du département. En effet, l'agriculture actuelle ne correspond qu'à 20 % de part de marché local, le reste étant importé.

L'aquaculture est un secteur potentiellement intéressant. Il faut exploiter les espèces autochtones dans le contexte local mais également international.

Parmi les propositions faites par le Comité Guyane Johannesburg 2002 pour la mise en place d'une agriculture plus productive et durable, retenons la nécessité d'une formation agricole tenant compte des savoir-faire de l'agriculture traditionnelle, de la bonne connaissance du milieu local et de la maîtrise des techniques modernes de production.

### Exploitation minière

---

La richesse minière essentielle de la Guyane est l'or. L'activité aurifère est décomposée entre l'activité d'exploitation et l'activité de recherches minières. L'or produit provient en quasi-totalité d'exploitations alluvionnaires utilisant des techniques gravimétriques.

L'industrie extractive constitue un secteur économique primordial puisqu'il représente actuellement la deuxième activité industrielle et commerciale du département après l'activité spatiale.

L'activité aurifère est à l'origine de multiples nuisances sur l'environnement : gaspillage et dilapidation des ressources, pollution de l'eau par le mercure et ponctuellement par le cyanure, exploitations clandestines et illégales...).

De nombreux métiers sont liés à cette activité qu'il faut professionnaliser et réglementer au plus vite.

### Espaces naturels – forêt

---

Avec près de 8 millions d'hectares, ce qui en fait le plus grand massif forestier de l'Union Européenne et la plus grande forêt domaniale française, la forêt guyanaise recouvre la quasi-totalité du département (96 %), à l'exclusion de la bande côtière où l'agriculture et l'urbanisme ont entraîné des défrichements.

La préservation et le développement économique ne sont pas systématiquement opposés. La filière bois et l'écotourisme sont peu structurés en Guyane. Il faut instaurer une politique consensuelle de développement, protection et valorisation des espaces naturels (valorisation de la biodiversité, des biotechnologies, valorisation économique et touristique avec des retombées réelles pour les populations locales).

La forêt amazonienne s'apparente à une source inépuisable de ressources naturelles qui, entretenues de manière durable, permettrait à la Guyane de se développer et d'être un exemple dans la gestion de la forêt amazonienne dans son ensemble. Il s'agit d'un champ d'expérimentation exceptionnel à l'échelle locale mais aussi à l'échelle mondiale. La Guyane pourra ainsi à terme venir en soutien aux pays limitrophes d'Amérique du Sud dans le traitement durable des forêts et des ressources naturelles de ce continent.

### Pêche – activités maritimes

---

La pêche constitue un secteur économique à fort potentiel en Guyane. Les activités de pêche sont principalement la pêche crevette, les poissons profonds et la pêche côtière (artisanale). La réglementation européenne sur la réduction des flottilles s'applique également en Guyane.

Comme dans le secteur minier, il est important de former les pêcheurs dans un souci de réglementation et de professionnalisation. Une démarche de valorisation des produits de la mer doit également être mise en place pour développer le secteur.

### Santé – médecine

---

Dans le secteur de la santé, il s'agit dans un premier temps de faciliter l'accès aux soins à tous et sur l'ensemble du territoire, afin de réduire et de limiter la fracture sociale et sanitaire.

De plus, il faut maintenir l'effort actuel de recherche concernant le traitement de maladies tropicales endémiques (paludisme, dengue, drépanocytose) et se focaliser sur les conséquences de l'imprégnation du mercure.

# B- STRUCTURES ET FILIÈRES UNIVERSITAIRES DE GUYANE

---

## 1) LES FORMATIONS EXISTANTES

Les établissements d'enseignement supérieur existants en Guyane sont administrés et relèvent de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG).

L'UAG est un établissement pluridisciplinaire qui accueille 12.688 étudiants (effectifs 2003/2004), répartis sur 3 sites :

La Guadeloupe :	5.683 étudiants,
La Guyane :	1.452 étudiants,
La Martinique :	5.553 étudiants.

La comparaison avec les Académies métropolitaines met en évidence, aux Antilles et en Guyane, à la fois l'importance des élèves (écoles, collèges, lycées) et la faiblesse du nombre d'étudiants, qui s'expliquent, la première par la jeunesse de la population, la seconde par le départ d'une partie des bacheliers vers les universités et écoles de métropole, et le faible taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Le parti pris de l'UAG à sa création a été de spécialiser chacun de ses trois sites selon des thématiques fortes : les sciences en Guadeloupe, le droit et les sciences humaines en Martinique et la technologie en Guyane. Aujourd'hui, cette répartition est fortement remise en cause, elle est perçue comme une entrave au développement de l'université et de chaque site.

Le choix de développer les filières technologiques en Guyane a été initialement motivé par l'implantation du CSG à Kourou. L'objectif était de profiter des savoirs sur place et de fournir des personnes qualifiées pour l'activité aérospatiale. Ce choix s'est avéré surévalué au vu du fonctionnement du CSG (embauche d'ingénieurs opérationnels, en général de métropole, et peu enclin à faire de l'enseignement).

En Guyane, il y a deux établissements d'enseignement supérieur :

- L'UAG avec trois composantes :
  - L'Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane (IESG),
  - L'Institut Universitaire de Technologie (IUT),
  - L'UFR de Médecine,
  - et des services (Service d'Éducation Permanente et de Formation Continue (SUEPFC), documentation, orientation...).
- L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM).

D'autres structures post-baccalauréat sont également présentes:

- L'école d'infirmières gérée par le Centre Hospitalier Général de Cayenne,
- Des BTS dans certains lycées guyanais.



L'IESG est la structure universitaire la plus importante de Guyane en termes d'effectifs et de choix de formations. La vocation de cet institut est pluridisciplinaire. Il a pris naissance en 1970 comme antenne des Facultés de Lettres et de Droit de la Martinique. Jusqu'en 1991, l'IESG n'offrait qu'un DEUG de Droit, un DEUG d'AES et un DEUG de Lettres Modernes. À partir de cette date, il est devenu par décret ministériel un institut doté de son identité propre mais d'une autonomie relative.

Depuis 1992, plusieurs filières associées à des diplômes de différents degrés ont été créées autour de trois départements : le département de sciences juridiques et économiques, le département de sciences humaines et littéraires et le département de sciences et technologie pour l'ingénieur.

L'IESG est implanté sur le site de Saint-Denis, dans le centre-ville de Cayenne, à proximité de l'IUFM et de l'école d'infirmières.

Au vu de l'augmentation des effectifs et de la demande, l'IESG diversifie son offre de formation et s'éloigne de sa vocation première : être le pôle de formation technologique de l'UAG.

L'effectif des étudiants inscrits à l'IESG tend à augmenter, grâce à l'ouverture de nouvelles filières et le choix des bacheliers guyanais de poursuivre leurs études en Guyane. Ainsi, à la rentrée 2005/2006, on dénombre 1.235 étudiants à l'IESG (cf. tableau en page suivante).

On peut tout de même s'étonner de la déperdition observée entre la première et la deuxième année de DEUG dans la plupart des filières (abandon des études ou poursuite en métropole).

Le principal problème de l'IESG est lié à son image négative véhiculée en Guyane. Ce phénomène s'explique par :

- L'état des constructions universitaires sur le site de Saint-Denis,
- La vocation initialement technologique de l'IESG.

Depuis 2003, la proportion des bacheliers guyanais décidant de poursuivre leurs études en Guyane est en nette augmentation. Ceci peut s'expliquer à la fois par l'ouverture de nouvelles filières, mais également par la dynamique initiée grâce à la réhabilitation sur le campus de Saint-Denis, à la création du Pôle Universitaire Guyanais et aux projets de constructions sur Trou-Biran. L'objectif est donc au travers du PUG de conforter ce phénomène dans le temps.

## EFFECTIF IESG POUR LA RENTRÉE 2005/2006

### DÉPARTEMENT SCIENCES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES

DEUG 1 de Droit	74
DEUG 2 de Droit	29
Licence de Droit	30
Maîtrise de Droit Public	12
Maîtrise de Droit Privé	15
DEUG 1 AES	75
DEUG 2 AES	37
Licence AES	29
<b>Total</b>	<b>301</b>

### DÉPARTEMENT SCIENCES HUMAINES ET LITTÉRAIRES

DEUST 1 Métiers de la Formation et de la Médiation	173
DEUST 2 Métiers de la Formation et de la Médiation	84
DU Français Langue Étrangère	26
DEUG 1 Lettres Modernes	25
DEUG 2 Lettres Modernes	25
Licence Lettres Modernes	21
DEUG 1 Anglais	61
DEUG 2 Anglais	30
Licence Anglais	26
DEUG 1 Portugais	37
DEUG 2 Portugais	31
Licence Portugais	25
Licence Langues et cultures régionales option créole	1
Licence Lettres, Art et Sciences Humaines	94
<b>Total</b>	<b>659</b>

### DÉPARTEMENT SCIENCES ET TECHNOLOGIE POUR L'INGÉNIEUR

DEUG 1 STPI Génie des Systèmes	56
DEUG 2 STPI Génie des Systèmes	13
DEUG 1 STPI Génie des Procédés	37
DEUG 2 STPI Génie des Procédés	13
Licence Production Industrielle	10
Licence EEA	35
Licence Professionnelle Génie Civil	26
Licence Professionnelle Réseau et télécommunication	24
Licence Professionnelle Protection de l'environnement	40
Maîtrise EEA	20
<b>Total</b>	<b>274</b>

<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>1234</b>
-----------------------	-------------

### Le Département de Sciences Juridiques et Économiques

Le Département de Sciences Juridiques et Économiques de l'IESG regroupe un cycle de Droit jusqu'à bac+4 (maîtrise de droit public et maîtrise de droit privé) et un cycle AES, filière administrative, économique et sociale, bac+3 (jusqu'à la licence).

Les effectifs en Droit et AES sont stables depuis plusieurs années.

Le cursus de Droit en Guyane est bien implanté et fonctionne jusqu'à bac+4. L'objectif à suivre pour cette formation est de limiter à terme les pertes d'effectifs entre le DEUG 1 et le DEUG 2 (en moyenne 50 % de perte).

La filière AES est, quant à elle, limitée en Guyane à bac+3. Elle attire beaucoup d'étudiants en première année, mais la déperdition en DEUG 2 est très importante (70 %) et la poursuite de ces études nécessite un déplacement géographique (Antilles ou métropole).

### Le Département Sciences Humaines et Littéraires

Le Département Sciences Humaines et Littéraires attire le plus d'étudiants (+ de 50%). Il comprend un DEUST Métiers de la formation et de la médiation, un cycle de Lettres Modernes de niveau licence et un cycle de langues (anglais et portugais) de niveau licence.

L'ouverture récente du DEUST et des licences de langues ont permis une augmentation des effectifs dans ce département.

Les débouchés du département sont pour l'essentiel l'entrée à l'IUFM des étudiants diplômés.

### Le Département Sciences et Technologie pour l'Ingénieur

Le Département Sciences et Technologie pour l'Ingénieur dispense des formations en technologie et en biologie. Il s'agit de formations de niveau maîtrise, mais aussi en troisième cycle.

À la base de la création de l'IESG, ce département consacré à l'enseignement de la technologie se diversifie et offre de nouveaux débouchés aux étudiants guyanais.

L'ouverture de plusieurs licences professionnelles a permis l'accueil de nouveaux effectifs, en particulier la licence professionnelle protection de l'environnement.

Depuis 1976, l'Université dispose d'une structure spécifique, en charge de la formation continue : le Service d'Éducation Permanente et de Formation Continue (SUEPFC). Des formations diplômantes, qualifiantes, ou spécifiques, de niveau IV (baccalauréat) à niveau II et I (diplôme d'ingénieurs) sont proposées, touchant à des domaines différenciés. L'université est ainsi en mesure de répondre aux multiples besoins des groupes sociaux ou des particuliers intéressés par l'acquisition et l'élargissement de leur formation et de leur culture.

### Généralités sur la formation continue

Les pouvoirs publics (État, régions) et les entreprises sont les principaux financeurs de la formation continue universitaire, les établissements d'enseignement supérieur intervenant sur ce " marché de la formation professionnelle " au même titre que tous les autres prestataires de formation publics ou privés.

Les champs d'intervention

La formation continue dispensée dans les universités concerne tous les domaines de formation des universités et écoles. En outre, progressivement, les services de formation continue, du fait de leurs fréquents contacts avec les entreprises, sont devenus des lieux d'expérimentation de nouveaux domaines, contenus et modalités de formation (en particulier : formations transversales, validations des acquis de l'expérience (VAE), formations aux nouveaux métiers, formations à distance, alternance...).

### La Formation Continue en Guyane

La Formation Continue en Guyane est organisée sous la forme d'un service de l'Université Antilles Guyane. Les objectifs suivis par le SUEPFC sont les suivants :

- Permettre l'insertion dans le circuit universitaire aux candidats non-titulaires de baccalauréat,
- Compléter le cursus universitaire par l'obtention d'une licence en vue d'accéder à l'IUFM ou aux concours de l'Éducation Nationale requérant ce niveau,
- Contribuer par des formations spécifiques et de courtes durées, au développement économique de la Guyane,
- Contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale par des formations à caractère socioculturel,
- Répondre aux demandes locales en matière de formation de niveaux IV, III et II.

Les formations en cours sont multiples :

- Niveau Bac : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires littéraires et juridiques (DAEU-A), Diplôme d'Accès aux Études Universitaires scientifiques (DAEU-B),
- Niveau Bac+2 : Diplôme Universitaire d'entrée en Licence d'Administration Publique (DUELAP), Diplôme Universitaire des Sciences de l'Éducation et de la Formation (année préparatoire à la Licence).
- Niveau Licence : Licence d'Administration Publique (LAP), Licence Sciences de l'Éducation, Licence professionnelle Gestion des Ressources Humaines en PMO, Licence de Langues et Culture Régionale (LCR).
- Niveau Bac+5 : DESS Gestion des Ressources Humaines.
- Préparations aux concours,
- Modules de langues (chinois, créole, portugais) et d'informatique.

Années	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Effectifs	427	470	447	483	410

L'IUT, ouvert à la rentrée universitaire 1988-1989, est implanté à Kourou. Initialement ne comprenant qu'un département (Génie Électrique et Informatique Industrielle – GEII), il accueille aujourd'hui 4 départements répartis sur le territoire de l'UAG :

- Un département GEII à Kourou, avec deux options (électronique et automatismes et systèmes),
- Un département Gestion des Entreprises et Administrations (GEA) à St Claude en Guadeloupe, depuis 1998,
- Un département Génie Biologique (GB) à St Claude en Guadeloupe, depuis 1999,
- Un département Gestion Logistique Transport (GLT) sur le campus de Schoelcher en Martinique, depuis 2001.

L'administration et la direction générale de l'IUT sont basées à Kourou. L'institut fait partie intégrante du dispositif pédagogique de l'UAG et ses formations professionnalisées permettent de diversifier l'offre proposée aux étudiants.

DÉPARTEMENTS	99/00		00/01		01/02		02/03		03/04		04/05		05/06	
	1 <sup>ère</sup> an	2 <sup>ème</sup> an												
<b>G.E.I.I.</b>	54	26	38	36	30	38	39	24	40	25	38	28	47	27
Electronique		14		24		26		11		12				
Auto et systèmes		12		12		12		13		13				
redoublants									2	7				
exclus									12					
démissions														
<i>DUT</i>		22		21		22		20		18		24		
<b>G.E.A.</b>	28	12	25	13	28	12	31	18	27	20	31	17	39	22
redoublants														
exclus														
démissions														
<i>DUT</i>		12		15		9		18		18				
<b>G.B.</b>	28	0	22	23	28	20	23	15	26	13	30	18	31	22
redoublants														
exclus														
démissions														
<i>DUT</i>		0		21		18		15		15		17		
<b>G.L.T.</b>					22	0	33	18	35	21	39	28	36	24
redoublants									2	3				
exclus									6					
démissions									2	1				
<i>DUT</i>						0		11		17				
Total/an	110	38	85	72	108	70	126	75	128	79	138	91	153	95
Effectifs/départements	148		157		178		201		207		229		248	
Total/DUT	34		55		49		64		66					
Taux réussite	89,47		76,39		70,00		85,33		83,54					

## Département présent à Kourou

Le DUT GEII offre à tous ses titulaires, quelle que soit son option, un éventail complet de formation recouvrant toutes les composantes de la spécialité : automatique, électronique, électrotechnique et informatique industrielle. L'option de deuxième année doit cependant permettre une adaptation plus rapide à certaines activités :

- Option automatismes et systèmes

Elle concerne plus particulièrement les problèmes liés à l'architecture des systèmes de contrôle commande et l'application à ceux-ci des méthodologies de l'automatique :

Étude et mise au point d'un asservissement et d'une régulation, d'un automate programmable, d'un ordinateur temps réel,

Maintenance et exploitation de systèmes comportant des technologies diverses : électronique, pneumatique, hydraulique, mécanique,

Participation à la mise en œuvre et à l'exploitation de systèmes complexes de contrôle commande.

- Option électronique

Elle concerne plus particulièrement les problèmes relatifs au traitement du signal :

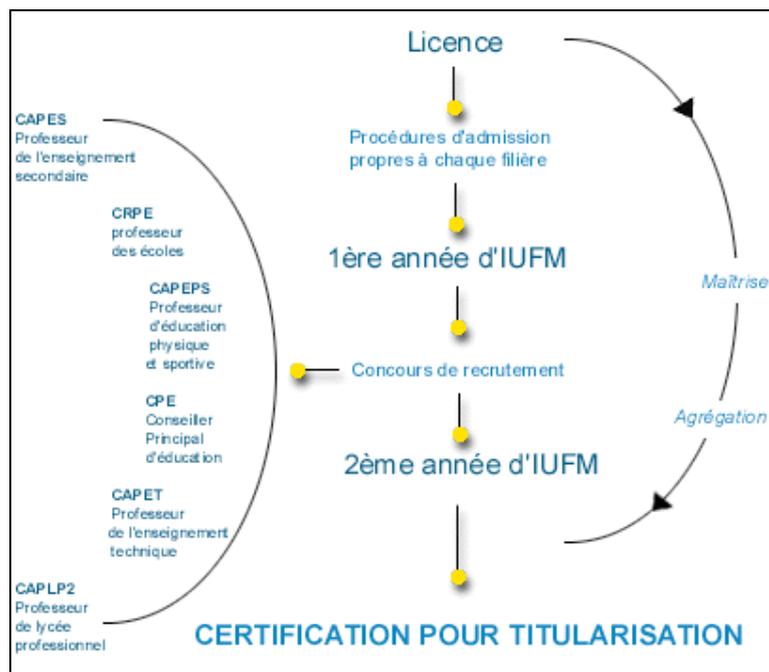
Étude et mise au point de dispositifs d'amplification répondant à des performances précises,

Étude et mise au point de dispositifs d'acquisition et de traitement de l'information en techniques analogiques ou numériques,

Participation à l'équipement et à l'exploitation des réseaux de télécommunication ainsi qu'à la maintenance des matériels correspondants.



L'institut de Guyane assure des formations 1<sup>er</sup> degré (PE1, PE2, cycle préparatoire au second concours interne de PE) et un cycle de CAPET Technologie (PLC1). Aujourd'hui, le corps enseignant de Guyane est en sous-effectif et peu qualifié : taux d'agrégés peu élevé et maîtres-auxiliaires nombreux (environ 30 %).



*Rappel du parcours de formation à l'IUFM*

Situé au cœur de Cayenne, sur un terrain mitoyen du campus universitaire de Saint-Denis, l'IUFM est logé dans trois bâtiments construits entre 1974 et 1978. Ces locaux sont exigus et ne permettent pas la bonne marche de la formation des enseignants.

L'IUFM de Guyane est confronté à un défi important : la scolarisation d'une population en constante augmentation alliée aux phénomènes de pluriethnicité et d'immigration. Pour y faire face, sont prévues une politique de recrutement plus large, en particulier de guyanais, et une adaptation du programme pédagogique aux spécificités locales (langues, approche psycho socio culturelle des différentes ethnies, adaptation de l'enseignement...).

Le défi pour cette nouvelle et jeune structure est double. Il s'agit d'une part d'arriver en partenariat avec le rectorat, l'université, les collectivités locales et les autres acteurs de la société à stabiliser le corps enseignant du 1er degré d'ici la fin de la décennie tout en développant une formation adaptée aux besoins des apprenants de Guyane.

D'autre part, il s'agira d'opérer un ré-équilibrage de la carte des formations initiales au profit du second degré afin d'anticiper les problèmes que connaît actuellement le 1er degré et compte tenu du renouvellement important à venir du corps enseignant.

Le plan de rénovation de la formation des enseignants en cours se concrétise avec la circulaire du 22 mars 2002 qui fixe les principes et les modalités d'organisation de la deuxième année de formation dans les IUFM.

<b>FORMATION</b>	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Professorat des écoles 1ère année	64	74	93	138	191
Aide-éducateurs		30	14	7	
Professorat des écoles 2ème année	142	155	147	195	162
CAPA-SH D&F		23	21	17	17
<b>Total 1er degré</b>	<b>206</b>	<b>282</b>	<b>275</b>	<b>357</b>	<b>370</b>
CAPET technologie 1ère année	16	16	28	27	16
CAPET technologie 2ème année	2	4	6	2	2
CAPES Lettres Modernes 1ère année		7	9	10	11
CAPES Lettres Modernes 2ème année			1	1	1
CAPLP Génie Civil 1ère année				7	6
CAPLP Génie Civil 2ème année					1
<b>Total 2nd degré</b>	<b>18</b>	<b>27</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>37</b>
<b>TOTAL</b>	<b>224</b>	<b>309</b>	<b>319</b>	<b>404</b>	<b>407</b>

## 2) INFRASTRUCTURES UNIVERSITAIRES ACTUELLES EN GUYANE

L'enseignement supérieur en Guyane est localisé pour l'essentiel sur deux sites : le campus de Saint-Denis à Cayenne et l'IUT à Kourou.

### *Analyse de site du campus de Saint-Denis*

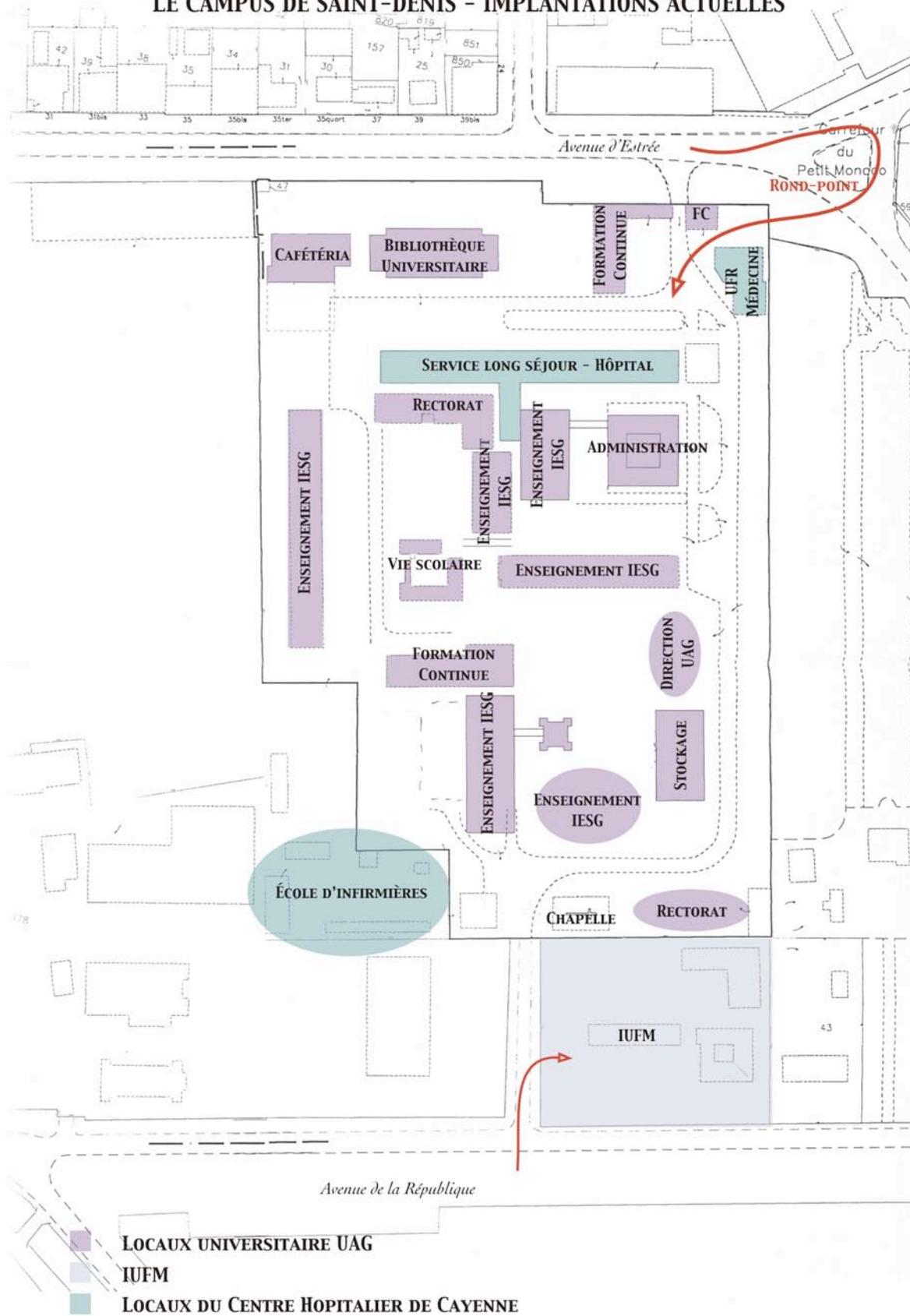
---

Le campus de Saint-Denis est situé en centre-ville, à proximité du cœur historique de Cayenne. Initialement, cette parcelle de 3,70 hectares accueillait l'hôpital Saint-Denis de Cayenne, jusqu'à son déménagement à la Madeleine. Il reste pourtant sur le site le service de long séjour et l'école d'infirmières. Le foncier appartient toujours au Centre Hospitalier de Cayenne et est mis en partie à la disposition de l'UAG. Le déménagement du service de long séjour est depuis longtemps attendu, en effet, il limite les aménagements du site et renvoi une image négative du campus.

Au Nord, la parcelle borde l'avenue d'Estrées (RD1) artère très circulante de Cayenne. Au sud, sont implantés l'IUFM et les services techniques de la Ville de Cayenne. À l'Est se déploie le jardin botanique. Enfin, à l'Ouest, se trouvent des installations sportives municipales et plus loin le cimetière de Cayenne.



## LE CAMPUS DE SAINT-DENIS - IMPLANTATIONS ACTUELLES



Polyprogramme - Décembre 2005



*Campus de Saint-Denis*

Depuis 2002, les installations universitaires du campus de Saint-Denis font l'objet de nombreux travaux afin de répondre au mieux aux besoins. En effet, les constructions ne sont pas adaptées du fait :

- De l'accroissement des effectifs donc des besoins en salles de cours,
- Du vieillissement prématuré des bâtiments à cause du climat guyanais (forte humidité, pluies...).

Il s'agit ainsi en majorité de créer de nouvelles salles de cours. Le tableau ci-dessous présente les travaux réalisés ou en cours (par nature, bâtiment et phasage).

#### **TRAVAUX CAMPUS ST DENIS**

<i>Niveaux</i>	<i>Listes des opérations</i>	<i>Début des travaux</i>	<i>Fin des travaux</i>
<i>R+1</i>	Réaménagement de la cafétéria	05/01/02	06/04/02
<i>RdC</i>	Réfection de la voiries (circulation et aménagement)	02/09/03	27/10/03
<i>RdC/R+1/R+2</i>	Mise en sécurité des bâtiments (Incendie, électrique, évacuation)	25/11/03	06/03/04
<i>RdC</i>	Travaux de réhabilitation du bât. G (création d'un amphithéâtre)	17/11/03	02/01/04
<i>RdC</i>	Travaux de réhabilitation du bât. G (création d'un laboratoire)	31/10/03	20/03/04
<i>RdC</i>	Travaux de réhabilitation du bât. A (création d'un local de vie étudiante)	31/10/03	12/12/03
<i>RdC</i>	Travaux de réhabilitation du bât. T (création de bureaux)	08/09/03	12/12/03
<i>RdC</i>	Travaux de réhabilitation du bât. T (création d'une salle polyvalente)	01/03/05	06/06/05
<i>RdC</i>	Travaux de réhabilitation du bât. E (création d'une salle de visio conférence)	30/09/05	22/12/05
<i>R+1</i>	Travaux de réhabilitation du bât. E (création d'une salle de cours)	09/05/05	08/08/05

# **PARTIE 2 : CONTENU ET ÉVOLUTIONS DU PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS**

# A- UNE NÉCESSAIRE RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT

---

Le Rectorat de Guyane, par l'intermédiaire de la DDE, a chargé Polyprogramme de réaliser la révision du Schéma Directeur de Développement du Pôle Universitaire Guyanais.

Il paraît en effet nécessaire de réactualiser le document initial validé le 15 janvier 2003, au vu de la création du Groupement d'Intérêt Public, du prochain DOCUP (2007/2013) et en intégrant le nouveau contrat quadriennal de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG), la mise en application de la réforme LMD et les nouvelles orientations retenues ou envisagées.

## 1) LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS

Le Pôle Universitaire Guyanais est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé le 18 mai 2004 (Journal Officiel n°115). Il est constitué pour une durée de six ans (durée pouvant être prorogée).

Le groupement a pour objet la promotion et le développement de l'enseignement supérieur en Guyane. La création du GIP fait suite à un travail préparatoire d'un comité de pilotage dont l'action a montré la volonté des différents acteurs de faire aboutir ce projet ambitieux pour la Guyane ; ce comité de pilotage réunissait l'État, la Préfecture, le Rectorat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la 3CL, la Mairie de Cayenne, l'UAG, l'IUFM de Guyane, les organismes de recherche présents en Guyane.

- Le GIP propose des orientations :
  - Pour une définition de l'offre de formation répondant aux besoins du développement économique, social et culturel de la Guyane,
  - Pour l'affectation des crédits inscrits au Contrat de Plan État/Région en faveur du Pôle Universitaire Guyanais,
  - Au maître d'ouvrage, pour le schéma d'aménagement des sites universitaires,
  - Aux collectivités publiques, pour des actions de nature à favoriser l'accueil des étudiants et à accompagner la vie étudiante.
  
- Le GIP contribue, en tenant compte des enjeux de développement de la Guyane, à l'élaboration d'une politique de recherche associant universités et instituts de recherche français et étrangers.
  
- Le GIP propose le calendrier de développement de l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne l'offre de formation et l'aménagement des différents sites du PUG.
  
- Le GIP propose des actions de coopération internationale visant à faire du PUG une plate-forme universitaire rayonnant sur l'Amérique Latine.
  
- Le GIP propose des actions ayant pour objet :
  - La promotion du sport en Guyane au niveau local et international,
  - Le développement de la culture guyanaise sous toutes ses formes.
  
- Le GIP assure la promotion et la valorisation du PUG.

• Membres du GIP et la répartition des droits

État	26,0%
UAG	16,5%
IUFM	5,0%
Région Guyane	24,0%
Département de la Guyane	16,0%
Commune de Cayenne	4,0%
Communauté de communes du centre littoral	4,0%
Université de Montpellier 2	1,0%
Université de Brasilia, Brésil	1,0%
Université des Sciences Sociales de Toulouse (Toulouse I)	0,5%
Université de Toulouse le Mirail (Toulouse II)	0,5%
Université Paul Sabatier (Toulouse III)	0,5%
Institut National Polytechnique de Toulouse	0,5%
Institut National des Sciences Appliquées	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>

- Le GIP est doté d'un Conseil d'Administration, d'un Comité d'Orientation et de quatre commissions.

Le Conseil d'Administration est composé de 20 administrateurs représentant les organismes membres du GIP. Il est présidé par le Président du Groupement. Il détermine la politique du GIP et prend toutes les décisions qui s'imposent.

Le Comité d'Orientation est composé de sept administrateurs, de sept représentants d'organismes partenaires ayant conventionné avec le GIP, en particulier les organismes de recherche, et du Président du Groupement. Ce Comité est consulté sur la politique générale du groupement ou sur l'un des domaines d'activités du groupement.

Le Comité d'Orientation est doté de quatre commissions :

- La commission Recherche et Développement,
- La commission Formation et Insertion Professionnelle,
- La commission Vie Étudiante,
- La commission de Programmation et de Suivi.

## 2) LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME « LMD »

### *Généralités*

---

Le 25 mai 1998, les ministres en charge de l'enseignement supérieur de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Italie se sont réunis à la Sorbonne et ont fait une déclaration commune en vue d'harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur. On peut y lire notamment : « Dans le cycle conduisant à la licence, les étudiants devraient se voir offrir des programmes suffisamment diversifiés, comprenant notamment la possibilité de suivre des études pluridisciplinaires, d'acquérir une compétence en langues vivantes et d'utiliser les nouvelles technologies de l'information.[...] Dans le cycle postérieur à la licence, il y aurait le choix entre un diplôme plus court de "master" et un doctorat plus long, en ménageant les passerelles entre l'un et l'autre. Dans les deux diplômes, on mettrait l'accent, comme il convient, sur la recherche et le travail individuel. »

Le 19 juin 1999 à Bologne, les ministres de l'éducation de 29 pays européens poursuivent la réflexion sur la base de la déclaration de la Sorbonne et se fixent une série d'objectifs dont la réforme actuelle est l'aboutissement).

Enfin, le 19 mai 2001 à Prague, la déclaration commune des Ministres européens de l'Éducation réaffirme la volonté de continuer les efforts sur les six points principaux de la déclaration de Bologne :

1. Adoption d'un système de reconnaissance rendant les diplômes universitaires plus transparents et lisibles,
2. Mise en place de cursus universitaires fondés notamment sur un premier cycle de trois ans,
3. Introduction d'un système de crédits,
4. Promotion de la mobilité des étudiants, des chercheurs ainsi que du personnel administratif,
5. Développement d'instruments communs permettant d'évaluer la qualité des enseignements,
6. Accroissement de la dimension européenne du contenu des cursus universitaires.

### *Les trois grands principes de l'organisation LMD*

---

L'harmonisation européenne du système d'enseignement supérieur vise à faciliter les orientations progressives et à favoriser la mobilité internationale des étudiants. Elle suppose une réorganisation des offres de formation régies par les trois grands principes qui suivent.

#### **• Une architecture des études fondée principalement sur les trois grades de Licence, Master et Doctorat.**

Au lieu d'un titre de diplôme, souvent très spécifique, les grades de Licence et de Master ont un intitulé principal (celui du domaine), un intitulé de mention, un intitulé de parcours et, dans le cas des masters, l'identification d'une finalité : Professionnelle ou Recherche.

Les domaines (exemple "Sciences Humaines et Sociales"), définis au sein de chaque université, regroupent plusieurs disciplines dont les secteurs d'application, recherche ou professionnel, se recoupent.

Au sein de chaque mention (exemple : "Histoire"), différents parcours sont proposés aux étudiants et combinent des Unités d'Enseignement obligatoires ou complémentaires articulées selon une logique de progression en vue de l'acquisition de compétences identifiées. Ces parcours sont construits par les équipes de formations et peuvent intégrer des approches pluridisciplinaires et professionnalisantes. Ils permettent l'orientation progressive de l'étudiant en fonction de son projet professionnel ou personnel et prennent en compte la diversité des publics et de leurs besoins. Ils permettent l'acquisition de compétences transversales, notamment la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère et d'outils informatiques. Enfin, ils facilitent la validation d'études supérieures suivies dans d'autres universités européennes ainsi que celle des acquis de l'expérience professionnelle.

• **La mise en place du système européen d'unités capitalisables et transférables, dit "système européen de crédits - ECTS (European Credit Transfer System)".**

Les crédits représentent, sous la forme d'une valeur numérique (valeur entre 1 et 60) affectée à chaque unité de cours, le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir (cours, TD, TP, travail personnel) pour chacune d'entre elles. Dans le cadre du système européen de crédits, 60 crédits représentent le volume d'une année d'études.

Pour valider les différents grades de l'enseignement supérieur, un étudiant devra valider, pour une Licence : 180 crédits en six semestres, pour un Master : 120 crédits en quatre semestres après la Licence. Le Doctorat est alors accessible après validation de 300 crédits (180 en licence + 120 en master).

Les titres intermédiaires de DEUG pourront être délivrés après validation des 120 premiers crédits de la licence et pour la Maîtrise après validation des 60 premiers crédits du Master.

• **Une organisation en semestres et en Unités d'Enseignements.**

Les Unités d'Enseignement (UE) offertes à l'Université se répartissent entre UE fondamentales, UE complémentaires et UE en libre choix.

Une UE fondamentale est obligatoire et doit être suivie par tous les étudiants du parcours concerné. L'étudiant doit donc s'inscrire, durant ses études, à tous les cours énumérés dans les UE fondamentales.

Les UE complémentaires complètent logiquement les UE fondamentales choisies par l'étudiant et doivent être prises obligatoirement afin de valider le parcours de l'étudiant. Ce dernier a obligation de choisir un certain nombre de ces UE parmi une liste imposée par l'équipe pédagogique en fonction de son projet de formation personnel et professionnel.

En plus des enseignements regroupés au sein des UE fondamentales et complémentaires, les parcours comprennent un nombre déterminé de crédits attribués à des enseignements ou des activités au choix : ce sont des UE d'ouverture dont la liste est proposée par l'université.

*Organisation de l'offre de formation de l'UAG*

---

Concernant l'offre de formation de l'UAG et sa mise oeuvre en forme LMD, les navettes avec le ministère sont en cours ; le dispositif sera stabilisé et officiellement habilité vers juin juillet 2006.

Les données ci-dessous sont extraites de la note de cadrage du LMD parcours Licence de l'UAG.

La Licence sera le premier véritable grade universitaire, dans la mesure où l'université n'est pas le lieu de préparation au bac. Tout bachelier qui entre à l'université devrait pouvoir en sortir avec au moins une Licence. C'est une différence fondamentale avec la situation actuelle où un grand nombre d'étudiants, sortent du système avec un diplôme de DEUST, de DUT ou de DEUG, et pour beaucoup y sont entrés dans cet objectif.

La Licence sera en conséquence plus généraliste qu'elle ne l'est aujourd'hui, offrant à l'étudiant une forte culture générale et scientifique dans le domaine concerné.

L'offre de formation au niveau L de l'UAG sera organisée autour de cinq grands domaines :

- Sport et activité physique (STAPS),
- Sciences, Technologies, Santé (STS),
- Lettres et Sciences Humaines (en L), Humanités (en M),
- Sciences Économiques et de Gestion,
- Droit et Science Politique.

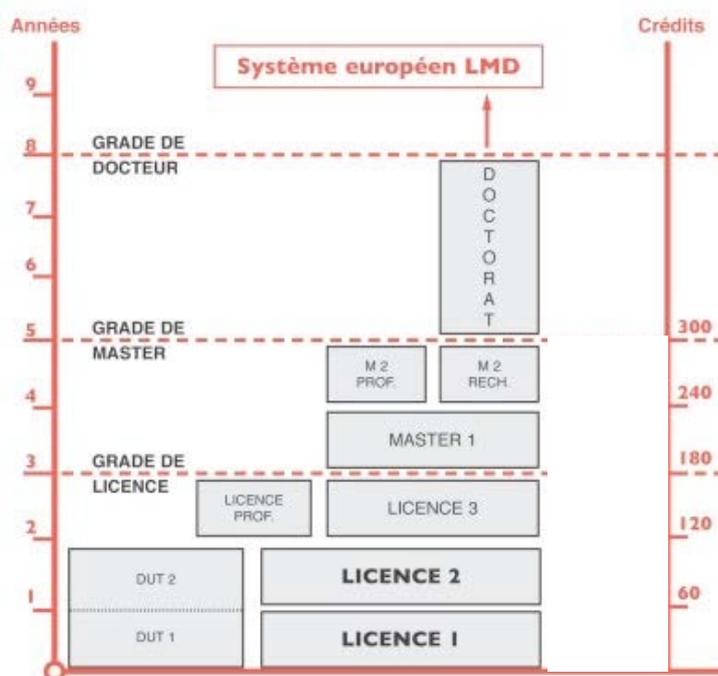
Chaque domaine sera structuré en parcours types, conduisant à une mention de licence du domaine. La mention pourra être assortie d'une spécialité dans des situations spécifiques à justifier dans la déclinaison de la mention. Le nombre de mentions proposé dans un domaine doit tenir compte de l'effectif attendu d'étudiants dans ce domaine. Pour qu'une mention de licence soit viable, on tablera sur un **minimum de 30 étudiants inscrits en L3** (dernière année) de cette mention.

Extrait de la note de cadrage du LMD parcours Master de l'UAG

Le Master sera la « marque de fabrique » ou « le label » de l'établissement qui le délivrera. Il devrait progressivement devenir une formation d'excellence de l'établissement. La véritable spécialisation va s'acquérir à ce niveau.

Au niveau M, comme au niveau L, l'offre de formation est organisée par « grands domaines ». Ils expriment des grands champs de compétence. Ils ne sont pas nécessairement identiques au niveau L et M. On peut identifier cinq grands domaines de formation :

- Biologie, Sport, Santé (BSS),
- Sciences et Technologies (S-T),
- Humanités (H),
- Économie et Gestion (E-G),
- Droit et Science Politique (D-SP).



### 3) ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS EN GUYANE

*Postulat de base pour le Schéma Directeur de Développement du 15 janvier 2003*

Les effectifs étudiants en Guyane étant difficiles à évaluer pour l'avenir, deux scénarii avaient été élaborés avec comme hypothèses un nombre de 3.000 étudiants dans un premier temps et de 5.000 étudiants dans un deuxième temps.

Plutôt que deux scénarii d'évolution à une date précise, il s'agissait de deux temps de développement du pôle universitaire de Guyane à une échéance difficile à identifier, avec, dans le scénario 1, les constructions prioritaires pour la création d'un campus à Cayenne. Le second scénario correspondait à l'évolution de chaque structure suivant l'ouverture de filières et l'augmentation du nombre d'étudiants.

Les effectifs de 3.000 et 5.000 étudiants avaient été définis en collaboration avec la maîtrise d'ouvrage et soumis à appréciation lors des entretiens de l'audit.

L'élaboration des scénarii d'évolution des effectifs a été effectuée dans le scénario d'évolution 1 avec pour base la situation de 2003 et les évolutions prévues dans le cadre du contrat quadriennal 2002-2006, signé le 19 septembre 2002.

En ce qui concerne le scénario d'évolution 2, a été évaluée l'augmentation des effectifs par filières existantes dès le scénario 1 mais aussi les ouvertures proposées de nouveaux départements selon le contexte de l'époque et les grandes tendances observées.

	2003 Effectif	Scénario 1 Effectif	Scénario 2 Effectif
INSTITUT ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	753	1200	2110
IUT	68	240	336
Licences Professionnelles	18	270	480
UFR de MÉDECINE		pm dans Recherche et formation doctorale	
FORMATION CONTINUE	208	500	700
IUFM	228	864	864
ÉCOLE INFIRMIÈRES	100		155
<b>TOTAL ÉTUDIANTS SUR LE PUG</b>	<b>1375</b>	<b>3074</b>	<b>4645</b>

*État des lieux et analyse des évolutions d'effectifs*

---

Les deux facteurs cumulés de l'augmentation du nombre de bacheliers et de l'augmentation de la poursuite des études en Guyane ont pour effet depuis 1999 l'augmentation constante du nombre d'étudiants en Guyane.

Ainsi entre les années scolaires 1999/2000 et 2003/2004,

- L'effectif des bacheliers a augmenté de 24%,
- L'effectif des poursuites d'étude en Guyane a augmenté de **70%**,
- L'effectif des étudiants en Guyane a augmenté de **70%**.

**Entre les années scolaires 1999/2000 et 2005/2006, l'effectif des étudiants en Guyane a augmenté de plus de 95%, soit un doublement en six années.**

ANNÉES	EFFECTIFS RÉELS						PRÉVISIONS			
	1999/2000	2001/2002	ratio/an	2003/2004	ratio/an	2005/2006	ratio/an	2008/2009	2012/2013	
<b>FORMATION</b>										
<b>POST-SUPÉRIEUR</b>	Bacheliers	858	950	5,36%	1064	6,00%				
	Poursuite des études en Guyane	239	308	14,44%	406	15,91%				
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	IESG	625	771	11,68%	1069	19,33%	1234	7,72%	1600	2000
	IUT	80	68	-7,50%	65	-2,21%	74	6,92%	440	620
	IUFM	200	224	6,00%	319	21,21%	407	13,79%	600	800
	SUEPFC	208	427	52,64%	447	2,34%	410	-4,14%	500	800
	Médecine	50	60	10,00%	80	16,67%	100	12,50%	200	300
<b>TOTAL ÉTUDIANTS EN GUYANE</b>		<b>1163</b>	<b>1550</b>	16,64%	<b>1980</b>	13,87%	<b>2225</b>	6,19%	<b>3340</b>	<b>4520</b>

Au vu de l'évolution exponentielle du nombre d'étudiants en Guyane, il a été projeté en accord avec les personnes auditées des perspectives d'évolutions sur les années scolaires 2008/2009 et 2012/2013 (date d'échéance du prochain programme opérationnel 2007-2013).

L'évolution des effectifs de chaque filière sera détaillée dans les prochains chapitres, formation par formation.

## B- LES FILIÈRES D'ENSEIGNEMENT DU PUG

---

### 1) L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE GUYANE (IESG)

La nouvelle grille de l'Institut d'Enseignement Supérieur prévoit une restructuration des départements et des filières en fonction de la réforme LMD et de l'ouverture des nouvelles formations au vu des besoins ressentis et des débouchés économiques prévus pour le développement de la Guyane. Cette grille n'est pas arrêtée, elle peut évoluer en fonction de la concertation au sein de l'université.

Cette grille est décrite par grands domaines :

- Domaine Humanités,
- Domaine Sciences, Technologies, Santé,
- Domaine Droit et Science Politique,
- Domaine Sciences Économiques.

#### *Domaine Humanités<sup>5</sup>*

---

Le domaine Humanités réunit les formations en Lettres et Langues (anglais et portugais).

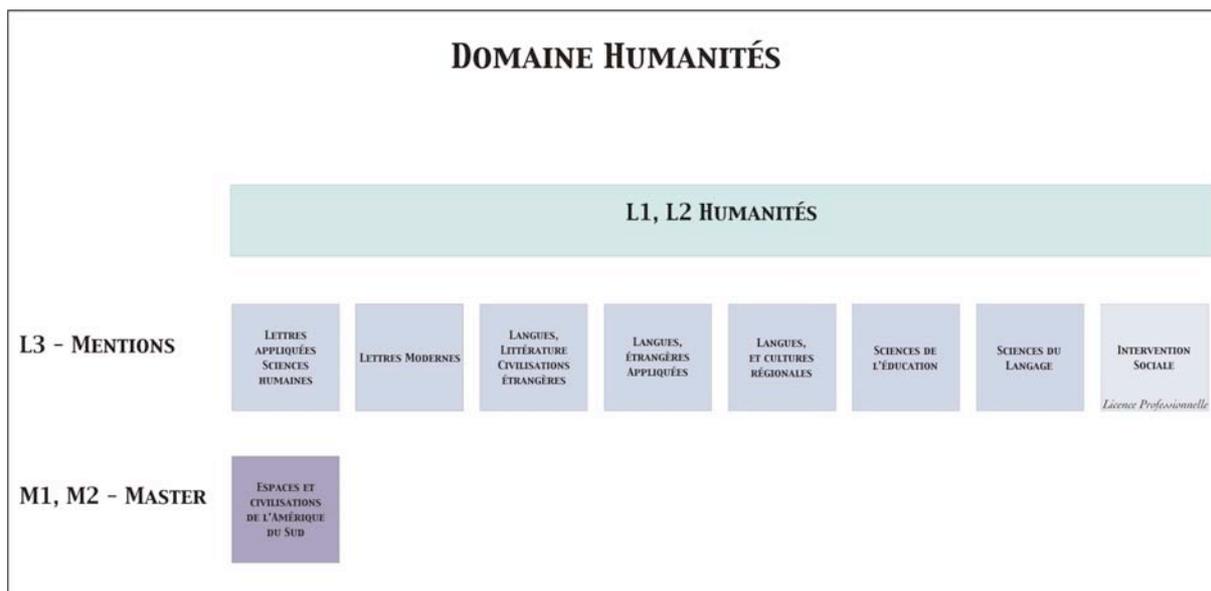
Ce domaine contient sept mentions générales : Lettres appliquées et Sciences Humaines, Lettres Modernes, Langues, littérature et Civilisations Étrangères, Langues Étrangères Appliquées, Langues et cultures régionales, Sciences de l'éducation, Sciences du langage et une mention professionnelle : Intervention Sociale.

Formation générale en sciences humaines, la licence en Humanités et sciences des sociétés ouvre un grand nombre de carrières intermédiaires dans le tertiaire ou l'administration. Elle est adaptée à la préparation de concours de professeur des écoles ou aux concours de l'enseignement secondaire.

Elle constitue également une bonne préparation aux métiers de la communication, de l'édition, du tourisme, de la gestion des ressources humaines, des collectivités territoriales, de la médiation culturelle.

---

<sup>5</sup> Le nom du domaine est en discussion.

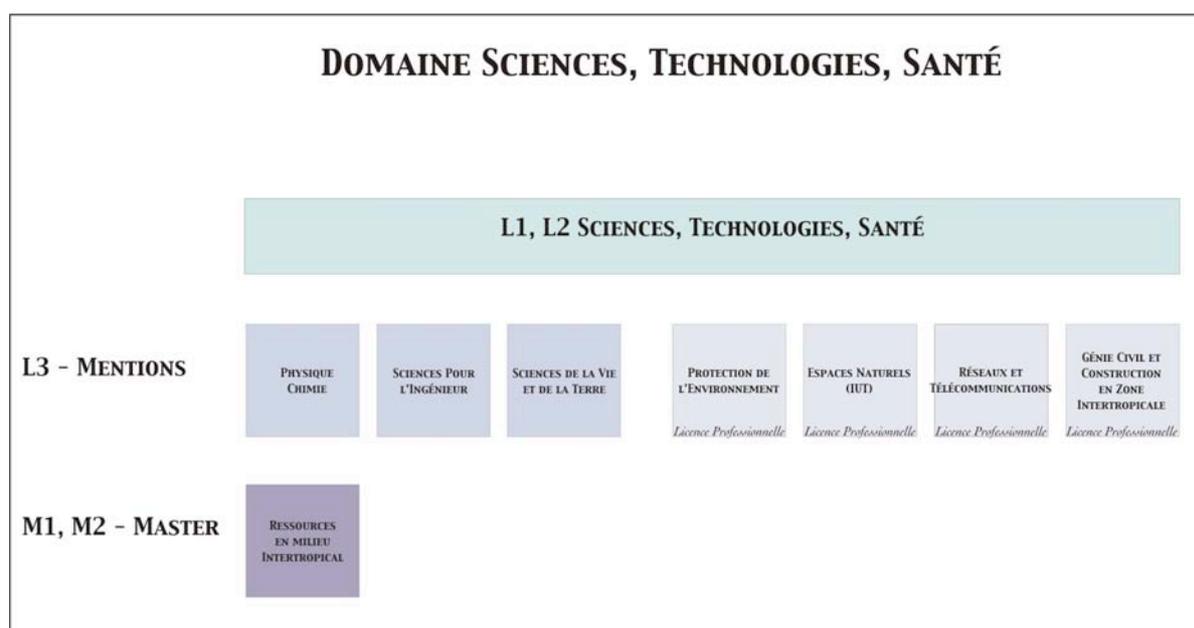


- L'ouverture des mentions, Langues étrangères appliquées - Sciences du langage - Langues, littérature et civilisations étrangères spécialité espagnol, sera possible en cours de contrat si les conditions (équipe pédagogique, financement, effectifs) le permettent.
- Dans la mesure du possible, les formations seront gérées pédagogiquement par le pôle Guyane, qu'elles soient proposées dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou les deux.
- À la rentrée 2006, on retrouvera toutes les formations existantes plus la licence professionnelle intervention sociale qui sera une poursuite possible d'études pour les étudiants du DEUST option métiers de la médiation.
- La proposition de Master du pôle Guyane pourra s'appuyer sur l'Institut des Amériques.

<b>DOMAINE HUMANITÉS</b>		Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
Niveau	Mention			
L1	Tronc commun	322	335	380
L2	Tronc commun	170	190	210
L3	Lettres, Sciences Humaines appliquées	94	100	110
L3	Lettres Modernes	21	30	30
L3	Langues, Littérature et Civilisations Étrangères : Anglais	26	30	30
L3	Langues, Littérature et Civilisations Étrangères : Portugais	25	30	30
L3	Langues, Littérature et Civilisations Étrangères : Autre langue			30
L3	Langues Étrangères Appliquées			30
L3	Langues et cultures régionales option créole (SUEPFC)	20	25	30
L3	Sciences de l'éducation (SUEPFC)	20	25	30
L3	Sciences du langage			30
L3	Licence Professionnelle Intervention Sociale (SUEPFC et IESG)	20	30	30
M1	Espaces et civilisations de l'Amérique du Sud		20	30
M2	Espaces et civilisations de l'Amérique du Sud		15	20
<b>Total</b>		<b>718</b>	<b>830</b>	<b>1020</b>

Le domaine STS réunit les formations en Sciences, Technologies et Santé.

Ce domaine contient trois mentions générales : Physique Chimie – Sciences Pour l'Ingénieur – Sciences de la vie et de la terre et plusieurs mentions professionnelles : Espaces naturels – Protection de l'Environnement – Réseaux et Télécommunications – Génie Civil et Construction en zone Intertropicale.

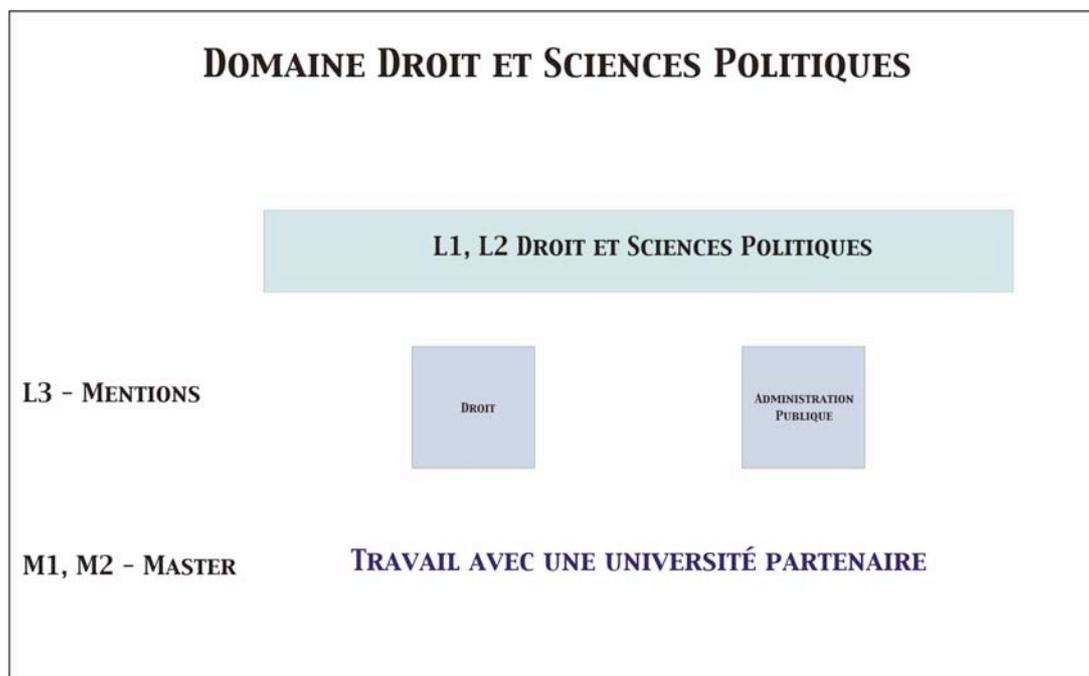


- Dans la mesure du possible, les formations seront gérées pédagogiquement par le pôle Guyane, qu'elles soient proposées dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou les deux.
- Un travail doit encore être fait sur les mentions et parcours en Sciences de la vie et de la terre et Sciences de la santé.
- Les filières actuelles Électronique Électrotechnique Automatismes et Sciences de la Production Industrielle se retrouvent dans une mention Physique et Chimie, avec un nouveau parcours Sciences de la matière.
- Au sein du Master Ressources en milieu Intertropical, on trouve plusieurs spécialités : Valorisation énergétique, risques et télédétection (fiat suite à la maîtrise EEA), Comportement et ingénierie des Matériaux (liée à la création de l'équipe de recherche L3MA) et Connaissance et valorisation des ressources du vivant (en cours de discussion).

DOMAINE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ		Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
Niveau	Mention			
L1	Tronc commun	93	100	150
L2	Tronc commun	26	40	80
L3	Physique et Chimie		20	30
L3	Sciences pour l'Ingénieur	35	40	40
L3	Sciences de la Vie et de la Terre		20	30
L3	Licence Professionnelle Protection de l'environnement	40	60	60
L3	Licence Professionnelle Réseau et télécommunication	24	40	40
L3	Licence Professionnelle Génie Civil et construction en zone intertropicale	26	30	30
M1	Ressources en milieu intertropical	20	40	60
M2	Ressources en milieu intertropical		30	40
Total		264	420	560

Le domaine DSP réunit les formations en Droit et Science Politique.

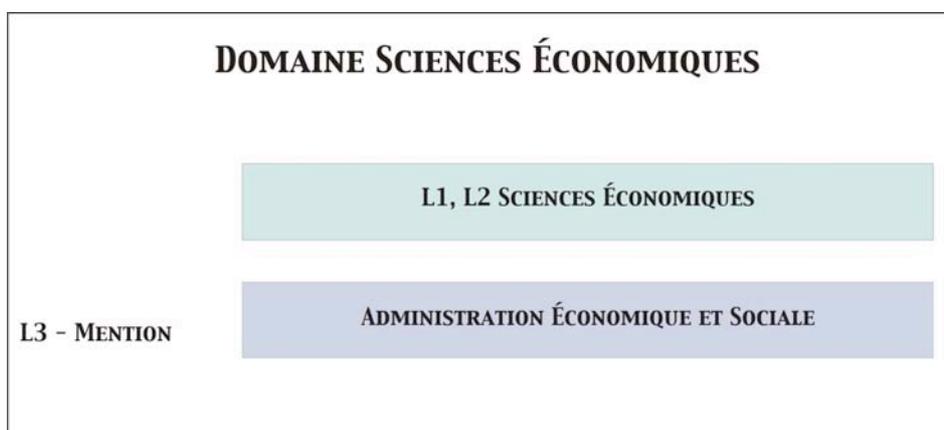
Ce domaine contient deux mentions générales : Droit et Administration Publique.



- La mention Droit existera sur les trois pôles de l'UAG, une différenciation pourra être mis en place sur les UE de parcours.
- Dans la mesure du possible, les formations seront gérées pédagogiquement par le pôle Guyane, qu'elles soient proposées dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou les deux.
- Concernant le master, il existe deux possibilités pour un M1 en Guyane :
  - Proposer le M1 de l'UAG comme tronc commun des trois mentions existantes (droit privé, droit public et sciences politiques),
  - Proposer le M1 d'une Université partenaire. Projet à travailler avec l'Institut des Amériques.

		Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
<b>DOMAINE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</b>				
Niveau	Mention			
L1	Tronc commun	74	80	90
L2	Tronc commun	29	40	50
L3	Droit	30	30	40
L3	Administration Publique (SUEPFC)	15	20	20
M1		27	30	30
M2				
<b>Total</b>		<b>175</b>	<b>200</b>	<b>230</b>

Le domaine Sciences économiques contient une mention : Administration Économique et Sociale.



- La mention Administration Économique et Sociale n'existe qu'en Guyane actuellement. La Guadeloupe serait intéressée pour mettre en place cette formation. Si c'était le cas, il serait avantageux de les différencier au niveau des parcours.
- Dans la mesure du possible, les formations seront gérées pédagogiquement par le pôle Guyane, qu'elles soient proposées dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou les deux.

DOMAINE SCIENCES ÉCONOMIQUES		Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
Niveau	Mention			
L1	Tronc commun	75	80	100
L2	Tronc commun	37	40	50
L3	Administration économique et sociale	29	30	40
Total		141	150	190

Prévision d'effectifs de l'IESG

		Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
<b>DOMAINE HUMANITÉS</b>				
Niveau	Mention			
L1	Tronc commun	322	335	380
L2	Tronc commun	170	190	210
L3	Lettres, Sciences Humaines appliquées	94	100	110
L3	Lettres Modernes	21	30	30
L3	Langues, Littérature et Civilisations Étrangères : Anglais	26	30	30
L3	Langues, Littérature et Civilisations Étrangères : Portugais	25	30	30
L3	Langues, Littérature et Civilisations Étrangères : Autre langue			30
L3	Langues Étrangères Appliquées			30
L3	Langues et cultures régionales option créole (SUEPFC)	20	25	30
L3	Sciences de l'éducation (SUEPFC)	20	25	30
L3	Sciences du langage			30
L3	Licence Professionnelle Intervention Sociale (SUEPFC et IESG)	20	30	30
M1	Espaces et civilisations de l'Amérique du Sud		20	30
M2	Espaces et civilisations de l'Amérique du Sud		15	20
<b>Total</b>		<b>718</b>	<b>830</b>	<b>1020</b>

<b>DOMAINE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ</b>				
Niveau	Mention			
L1	Tronc commun	93	100	150
L2	Tronc commun	26	40	80
L3	Physique et Chimie		20	30
L3	Sciences pour l'Ingénieur	35	40	40
L3	Sciences de la Vie et de la Terre		20	30
L3	Licence Professionnelle Protection de l'environnement	40	60	60
L3	Licence Professionnelle Réseau et télécommunication	24	40	40
L3	Licence Professionnelle Génie Civil et construction en zone intertropicale	26	30	30
M1	Ressources en milieu intertropical	20	40	60
M2	Ressources en milieu intertropical		30	40
<b>Total</b>		<b>264</b>	<b>420</b>	<b>560</b>

<b>DOMAINE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</b>				
Niveau	Mention			
L1	Tronc commun	74	80	90
L2	Tronc commun	29	40	50
L3	Droit	30	30	40
L3	Administration Publique (SUEPFC)	15	20	20
M1		27	30	30
M2				
<b>Total</b>		<b>175</b>	<b>200</b>	<b>250</b>

<b>DOMAINE SCIENCES ÉCONOMIQUES</b>				
Niveau	Mention			
L1	Tronc commun	75	80	100
L2	Tronc commun	37	40	50
L3	Administration économique et sociale	29	30	40
<b>Total</b>		<b>141</b>	<b>150</b>	<b>190</b>

<b>EFFECTIF TOTAL</b>		<b>1298</b>	<b>1600</b>	<b>2000</b>
-----------------------	--	-------------	-------------	-------------

## 2) L'IUT

### *Généralités et demandes d'ouverture en cours*

---

L'IUT fait partie intégrante du dispositif pédagogique de l'UAG et ses formations professionnalisantes permettent de diversifier l'offre de formation proposée aux étudiants.

Dans le cadre du développement des formations universitaires s'inscrivant dans la suite logique des précédents contrats d'établissement, l'IUT poursuit sa politique d'ouverture de filières afin de fournir sur l'ensemble des trois régions une offre de formation la plus complète possible, en cohérence avec l'offre de l'université, intégrée au schéma LMD et en adéquation avec la réalité socio-économique, politique des régions concernées.

#### 1- L'existant

Cet institut est constitué actuellement de 4 départements :

- Génie Électrique Informatique Industrielle (GEII) - Kourou / Guyane.
- Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) - St Claude / Guadeloupe.
- Génie Biologique (GB) - St Claude / Guadeloupe.
- Gestion Logistique et Transports (GLT) - Schoelcher / Martinique.

#### 2- Les demandes en cours

Les demandes d'ouvertures de départements en cours d'instruction à la DES sont :

- Technique de Commercialisation (TC) - Guyane.
- Réseaux & Télécommunications (R&T) - Guyane.
- Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) - Schoelcher / Martinique.

Ces demandes d'ouvertures ont fait l'objet d'instructions préalables et ont été validées par les différents conseils compétents de l'UAG (Conseil de l'IUT, CEVU et CA de l'UAG) dans le cadre des demandes d'habilitation et ouvertures de filières de l'actuel contrat quadriennal (2002-2005). Ces demandes, en particulier TC et HSE, sont maintenues et ne feront pas l'objet d'arbitrage pour le contrat en cours de négociation (2006-2009).

Toutefois, le DUT s'inscrivant maintenant dans le schéma LMD (cf. § « Le DUT dans le dispositif LMD »), toutes les demandes en cours doivent à nouveau être validées par les différents conseils.

### *Les (nouvelles) demandes d'habilitation de LP et d'ouvertures de départements<sup>6</sup>*

---

La visite de la délégation du MEN (DES, DR, etc.) a permis des échanges fructueux avec la formulation d'un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'offre de formation. Dans ce contexte, l'IUT, fort de ces différents entretiens, a reconsidéré une partie de son offre de formation afin de mieux contribuer à la définition de celle de l'université, dans un souci de cohérence.

---

<sup>6</sup> Validés au Conseil de l'IUT du 14/12/05

Par conséquent, par rapport à l'offre initiale (cf. vote du CEVU du 25/04/05), sont maintenus :

• **DUT :**

- Génie Électrique Informatique Industrielle (GEII)<sup>7</sup>,
- Génie Biologique (GB) : nouvelle option Analyses Biologiques et Biochimiques,
- Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE),
- Technique de Commercialisation (TC),
- Réseaux & Télécommunications (R&T) avec une adaptation locale de 20% orienté vers les services et applications des NTIC.

• **LP<sup>8</sup> :**

- LP Protection de l'environnement : Exploitations minières,
- LP Protection de l'environnement : Bois tropicaux,
- LP Espaces Naturels : Pêche et Commercialisation des produits de la mer,
- LP Logistique.

Par contre, sont supprimés de la carte de formation :

- Mesure Physique (MP),
- Génie Mécanique et Productique (GMP),
- Sciences et Génie des Matériaux (SGM) : proposé au contrat suivant.

Enfin, les nouvelles filières qui sont proposées, dont certaines seront soumises à arbitrage pour le contrat 2006-2009, sont :

• **DUT :**

- Arbitrage<sup>9</sup> entre : Qualité, Logistique Industrielle & Organisation (QLIO) et Génie Thermique - Energie (GTE).
- Arbitrage entre : Carrières Sociales (CS), Information Communication (IC) et Gestion Administrative et Commerciale (GACO).

• **LP<sup>10</sup> :**

- LP Production et transformation : Gestion et contrôle de l'énergie.
- LP Commerce international : Amazonie/Caraïbes

---

<sup>7</sup> Disparition des options actuelles et mise en place du module « énergies renouvelables (ENR) »

<sup>8</sup> Demande d'habilitation en cours de contrat sauf la LP Logistique.

<sup>9</sup> Le département retenu sera présenté au contrat suivant.

<sup>10</sup> Demande d'habilitation en cours de contrat.

Dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes et cursus universitaires, le DUT s'inscrit dans le schéma LMD adoptant ainsi une nouvelle organisation des études (B.O. n° 31 du 30 septembre 2005) décrites dans les Programmes Pédagogiques Nationaux (PPN). À la rentrée universitaire 2005, cette nouvelle organisation est appliquée sur la base de PPN rénovés. Ces PPN définissent une organisation des études en semestres et en unités d'enseignement capitalisables (ECTS).

Le parcours de formation conduisant au D.U.T. est constitué d'un tronc commun et de modules complémentaires destinés à compléter le parcours de l'étudiant, qu'il souhaite une insertion professionnelle ou une poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur (LP ou L3).

Figure également dans les PPN, comme élément commun à l'ensemble des spécialités, « le projet personnel et professionnel (PPP) ». Le PPP est un travail de fond qui doit permettre à l'étudiant de se faire une idée précise des métiers de la spécialité et des aptitudes personnelles qu'ils nécessitent.

Le parcours d'un étudiant est basé sur une validation de crédits par semestre. Un nombre minimal de 120 crédits est requis pour obtenir le DUT. Le principe de validation des crédits repose sur le système ECTS (European Credit Transfer System) dans lequel un semestre universitaire comporte 30 crédits. La durée de formation conduisant au DUT est de quatre semestres, chacun étant doté de 30 crédits. Dans chaque semestre, l'enseignement est organisé en unités d'enseignement, elles-mêmes formées de modules.

Proposition d'offre de formation DUT + LP dans le cadre du LMD									
Contrat quadriennal 2006- 2009									
Filières	DUT				Licences Pro.				
	L1 + L2				L3				
Mentions / Parcours	Existant	En cours	Programmé	Poursuites d'étude (à titre d'exemple)	Existant	En cours	Programmé		
Secteur secondaire	Génie Electrique Informatique Industrielle (ENR)	X			LP Production et transfo / L3, etc.				97-3
	Génie Biologique	X			LP Industries Agroalimentaires / L3				97-1
	Réseaux & Télécom		X		LP Réseaux & télécom /				97-3
	Hygiène, Sécurité & Environnement		X		LP Protection de l'environnement / etc.				97-2
	Génie Thermique - Energie	Arbitrage entre ces différentes filières			LP Energie Génie Climatique / Génie Civil / L3.				97-3
	Qualité, Logistique Industrielle & Organisation				LP Transfo Industrielles / L3				
	Mesure Physique	Supprimé au profit de QLIO/GTE							97-3
	Génie Mécanique et Productique	Abandonné							97-3
	Sciences et Génie des Matériaux	Différé prochain contrat							97-1
	LP Production et transfo : Gestion et Ctrl de l'énergie*							X	97-3
	LP Protection de l'env. : Exploitations minières*							X	97-3
	LP Protection de l'env. : Bois tropicaux*							X	97-3
	LP Espaces Nat. : Pêche et Com. des pdts de la mer*							X	97-3
Secteur tertiaire	Gestion des Entreprises et des Admin	X			LP Managements des organisations / L3				97-1
	Gestion Logistique et Transports	X			LP Logistiques / Gestions de la prod indus./L3				97-2
	Technique de Commercialisation		X		LP Commerce international / L3				97-3
	Carrières Sociales : animateur socio-culturel	Arbitrage entre ces différentes filières			LP Intervention sociale / L3				97-3
	Gestion Admin & Commerciale / Info-Communication				LP Managements des orga / Technique de Com				
	LP Commerce International : amazonie/caraïbes*							X	97-3
LP Logistique							X	97-2	

<b>Existant</b>	Filières existantes et ne faisant pas l'objet d'une validation par les conseils
<b>En cours</b>	Filières dont la procédure de demandes de créations est en cours au niveau de la DES et pouvant encore être reprogrammées.
<b>Progr.</b>	Filières faisant l'objet d'une programmation (contrat quadriennal, SDD PUG) et devant être validées par les conseils
*	Demande de création ou d'habilitation en cours de contrat 2006-2009

<b>FILIÈRES MENTIONS / PARCOURS</b>		Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>	Génie Electrique Informatique Industrielle (ENR)	74	80	90
	Réseaux & Télécom	0	80	90
	Génie Thermique - Energie ou Qualité, Logistique Industrielle & Organisation	0	0	90
	<i>LP Production et transfo : Gestion et Ctrl de l'énergie</i>	0	20	30
	<i>LP Protection de l'env. : Exploitations minières</i>	0	20	30
	<i>LP Protection de l'env. : Bois tropicaux</i>	0	20	30
	<i>LP Espaces Nat. : Pêche et Com. des pôts de la mer</i>	0	20	30
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	Technique de Commercialisation	0	90	100
	Carrières Sociales : animateur socio-culturel ou Gestion Admin & Commerciale / Info-Communication	0	90	100
	<i>LP Commerce International : amazonie/caraïbes</i>	0	20	30
<b>EFFECTIF TOTAL</b>		74	440	620

### 3) L'IUFM

#### *Prise en compte du contexte local*

---

Environ quatre mille enfants de 3 à 16 ans ne sont pas inscrits à l'école en Guyane selon une estimation de l'INSEE. L'observatoire de la non-scolarisation a été mis en place en janvier 2005 par le Rectorat, l'État, les collectivités locales.

Plusieurs éléments sont des handicaps pour la scolarisation en Guyane :

- La scolarisation des enfants de 2 ans est marginale (2,4 %),
- Les capacités d'accueil pour les enfants handicapés sont insuffisantes,
- L'absence de médiateurs titulaires bilingues est un obstacle dans un département où 60 % des enfants sont peu francophones.

Le particularisme guyanais ne s'arrête pas là : les titulaires remplaçants sont nommés sur des postes non pourvus à l'année pour pallier le manque d'enseignants alors que la liste complémentaire est déjà épuisée et que plus de 200 contractuels ont déjà été recrutés depuis la rentrée. Malgré cela, de nombreux élèves se retrouvent sans enseignants.

Pour pallier à cette non scolarisation, il est nécessaire de rattraper le retard existant, mais également de pouvoir faire face à la démographie croissante (croissance de 3,6% par an entre les recensements de 1990 et 1999). Ainsi, il est prévu une campagne de construction de grande ampleur d'écoles (besoin évalué à ce jour de 100 classes par an), de collèges et de lycées. En parallèle, l'IUFM doit pouvoir former le nombre nécessaire d'enseignements liées à ces ouvertures de classes. Par exemple, pour les écoles, 100 classes construites par an équivalent à 4 enseignants supplémentaires (effectifs de 25 enfants par classe).

#### *Parcours, filières et effectifs*

---

À terme l'IUFM dispensera les formations suivantes :

##### **1<sup>er</sup> degré**

- Préparation au second concours interne,
- Préparation au concours externe de Professeurs des écoles (PE1),
- Stagiaires Professeurs des Écoles (PE2),
- Stagiaires AIS (options généralistes).

##### **2<sup>ème</sup> degré**

- CAPET Technologie,
- CAPES Lettres modernes,
- CAPLP Génie Civil,
- CAPES Anglais (en projet).

##### **Formation continue**

- En 1<sup>er</sup> degré,
- En 2<sup>ème</sup> degré,
- Formation en alternance.

L'actuel centre de formation vit une situation atypique puisqu'il n'est pas en mesure aujourd'hui de fournir autant de candidats aux différents concours que de postes mis au recrutement.

L'objectif est donc de permettre à l'IUFM d'être, à terme, en mesure d'accueillir au moins autant d'étudiants préparant les concours de recrutement (externe et interne) du professorat des écoles que le nombre de professeurs des écoles stagiaires en formation.

<b>FORMATION</b>	Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
Professorat des écoles 1ère année	191	300	400
Professorat des écoles 2ème année	162	200	275
CAPA-SH D&F	17	25	30
<b>Total 1er degré</b>	<b>370</b>	<b>525</b>	<b>705</b>
CAPET technologie 1ère année	16	20	20
CAPET technologie 2ème année	2	8	8
CAPES Lettres Modernes 1ère année	11	18	20
CAPES Lettres Modernes 2ème année	1	7	8
CAPLP Génie Civil 1ère année	6	10	15
CAPLP Génie Civil 2ème année	1	4	5
CAPES Anglais 1ère année		7	16
CAPES Anglais 2ème année		1	3
<b>Total 2nd degré</b>	<b>37</b>	<b>75</b>	<b>95</b>
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>	<b>600</b>	<b>800</b>

#### 4) LE SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE ET DE FORMATION CONTINUE (SUEPFC)

Les orientations prioritaires de la formation continue en Guyane sont la préparation aux concours de la fonction publique, l'aide à la formation des jeunes entrepreneurs, les formations à la carte suivant des demandes d'entreprises, la validation des acquis de l'expérience et l'obtention de diplômes pour la poursuite d'études.

Les programmes pédagogiques du SUEPFC sont dans le cadre du contrat quadriennal 2007/2013 mis en place à la fois par l'UAG, le GIP et les professionnels concernés. Depuis 2000, les effectifs de la formation continue connaissent une augmentation constante.

Cette augmentation devrait perdurer, en effet, le besoin existant en formation, allié à la dynamique créée par le pôle universitaire devrait entraîner un développement du SUEPFC. De plus, la proximité des services communs futurs du pôle devrait être une valeur ajoutée importante sur l'offre de formation actuelle.

Pour l'avenir, les objectifs de la SUEPFC sont :

- Augmenter ses effectifs,
- Étendre l'offre de formation (quantitativement et qualitativement),
- Répondre à la demande dans de meilleures conditions d'accueil (manque de salles de cours actuellement).

	Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
Effectifs	410	500	800

## 5) LES LICENCES PROFESSIONNELLES

### Présentation de la licence professionnelle

---

Diplôme classé au niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation, la licence professionnelle confère à ces titulaires le grade de licence, gage d'un haut niveau scientifique.

L'originalité de ce diplôme réside dans son mode d'élaboration fondé sur le partenariat. Fédérés par les Universités en partenariat avec les entreprises ou les branches professionnelles, les projets sont pluridisciplinaires, multi institutionnels ou interministériels.

Toutes les composantes de l'Enseignement supérieur participent à cet élan : les universités, les écoles d'ingénieurs, des Instituts Universitaires de Technologie (IUT), des Sections de Techniciens Supérieurs (STS) de lycées.

C'est un diplôme professionnel qui répond à des besoins nouveaux de compétences et de connaissances du monde de l'entreprise. Cette nouveauté distingue le cursus de formation de la licence professionnelle de celui de la licence " classique " ou des formations professionnalisées IUT-STS. Elle se situe souvent à l'interface de plusieurs domaines de qualification associant des savoirs théoriques, des compétences techniques et des sciences humaines. Un accent particulier est porté sur certaines spécialités comme la gestion des ressources humaines, les techniques d'animation, de communication et les langues vivantes.

Le partenariat université-professions est la condition indispensable d'un projet qui vise à dépasser les oppositions artificielles théorie/pratique, formation générale/formation professionnelle pour confier à l'université la mission de mettre en œuvre une " science pratique ", liant intimement " le scientifique " et le " professionnel ", afin d'assurer l'insertion professionnelle de l'ensemble des étudiant.

La licence professionnelle accueille des publics diversifiés. Ainsi, en formation initiale, le cursus est ouvert aux titulaires d'un niveau L2 et aux diplômés des formations professionnalisées en deux ans (DUT, BTS...).

La licence professionnelle est conçue pour viser l'emploi et, donc, dans un objectif d'insertion professionnelle. Ainsi, les caractéristiques mêmes de la licence professionnelle exigent une pédagogie innovante, une pédagogie du projet et de l'action. Enseignements théoriques et pratiques, stages de 12 à 16 semaines, projets tutorés, formations alternées, appels aux technologies de l'information et de la communication.... sont articulés pour conduire les étudiants à la maîtrise des nouvelles qualifications visées.

À cette fin, sur la base d'un principe de progressivité, une très large capacité d'initiative -dans le cadre du cahier des charges du diplôme national- est laissée aux établissements pour construire leurs projets, définir les créneaux professionnels, élaborer les partenariats adaptés tant avec les milieux professionnels qu'avec d'autres établissements de formation (lycées, écoles supérieures...) et inventer les parcours pédagogiques les plus pertinents.

## Orientation des licences professionnelles pressenties en Guyane

**La licence professionnelle est un diplôme habilité par l'UAG et qui dans sa mise en œuvre s'inspire des spécificités des sites, ici il s'agira de la Guyane.**

Selon les options choisies, la mise en place des licences professionnelles découle d'un partenariat fort s'appuyant sur les compétences en formation des trois composantes de l'UAG en Guyane (IESG, IUT, UFR de Médecine) et des lycées de l'académie de Guyane avec le soutien des organismes de recherche et l'expérience des professionnels des entreprises de Guyane.

Les domaines couverts par les licences professionnelles correspondent aux orientations pédagogiques développées par l'enseignement supérieur en Guyane, soit :

- Domaine Humanités,
- Domaine Sciences, Technologies, Santé,
- Domaine Sciences Économiques.

Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
---------------------	-----------------	-----------------

### DOMAINE HUMANITÉS

Mention

L3	Licence Professionnelle Intervention Sociale	IESG et SUEPFC	20	30	30
Total			20	30	30

### DOMAINE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Mention

L3	Licence Professionnelle Protection de l'environnement	<i>Gestion, traitement des boues et déchets</i> <i>Gestion durable et valorisation des ressources naturelles</i> <i>Valorisation des substances naturelles (cours de contrat)</i>	IESG	40	60	60
L3		<i>Exploitations minières</i>	IUT		20	30
L3		<i>Bois tropicaux</i>	IUT		20	30
L3	Licence Professionnelle Réseau et télécommunication	<i>Administrateur réseau</i> <i>Commerce électronique</i>	IESG	24	40	40
L3	Licence Professionnelle Génie Civil et construction en zone intertropicale		IESG	26	30	30
L3	Licence Professionnelle Espaces Naturels	<i>Pêche et commercialisation des produits de la mer</i>	IUT		20	30
L3	Licence Professionnelle Production et transformation	<i>Gestion et contrôle de l'énergie</i>	IUT		20	30
Total				90	210	250

### DOMAINE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Mention

L3	Licence Professionnelle Commerce international Amazonie Caraïbes	IUT		20	30
Total			0	20	30

<b>EFFECTIF TOTAL LICENCES PROFESSIONNELLES</b>				<b>110</b>	<b>260</b>	<b>310</b>
---	--	--	--	------------	------------	------------

## 6) L'UFR DE MÉDECINE

Les indicateurs sanitaires classiques montrent de façon constante une situation sanitaire en Guyane dégradée par rapport à la moyenne nationale. La démographie, la précarité et l'accès aux soins sont des déterminants majeurs de l'état de santé des guyanais. L'espérance de vie est en moyenne 4 ans inférieure à la moyenne nationale.

Le conseil national du sida (mars 2003) décrit une situation dramatique et des inadaptations cruelles du système : 18 fois plus de cas que dans l'Hexagone.

Le service "Études et Statistiques Antilles Guyane" (Janvier 2003) dans son numéro sur la démographie paramédicale en Antilles Guyane décrit des besoins criants en :

- Infirmières et infirmières spécialisées,
- Aides-soignants,
- Masseurs Kinésithérapeutes,
- Manipulateurs en électroradiologie
- Techniciens de laboratoires, orthophonistes, etc....

De plus, lors de la présentation des premières conclusions sur le " projet de loi quinquennal en santé publique", tous les élus (sénateurs et députés), les directions de la DSDS et de la DSP, ont mis en exergue la raréfaction des médecins en Guyane et l'absolue nécessité d'endiguer le phénomène à très court terme.

L'actualisation de la densité des médecins libéraux pour 100 000 habitants a été faite par le Syndicat des Médecins de la Guyane à partir des sources Insee et CPAM (avril 2003) en comparant aux chiffres de janvier 2002.

	<b>Guyane 2003 (2002)</b>	Guadeloupe	Martinique	Métropole
Généralistes	<b>36(41)</b>	73	79	115
Spécialistes	<b>24(26)</b>	52	44	85
Total densité / 100 000h	<b>60</b>	125	123	200

La Guyane est le département le moins médicalisé de France, la proportion est de 1 à 3,5.  
 La Guyane est la région d'outre-mer la moins médicalisée, la proportion étant de 1 à 2.

Le nombre de médecins par région en 2001						
RÉGION	NOMBRE DE MÉDECINS	NOMBRE DE MÉDECINS (POUR 100 000 HABITANTS)	NOMBRE DE GÉNÉRALISTES	NOMBRE DE GÉNÉRALISTES (POUR 100 000 HABITANTS)	NOMBRE DE SPÉCIALISTES	NOMBRE DE SPÉCIALISTES (POUR 100 000 HABITANTS)
Alsace	5 540	317	2 676	153	2 864	164
Aquitaine	9 071	310	4 515	154	4 556	156
Auvergne	3 583	273	1 983	151	1 600	122
Bourgogne	4 134	257	2 246	140	1 888	117
Bretagne	8 209	281	4 278	146	3 931	135
Centre	6 121	250	3 138	128	2 983	122
Champagne-Ardenne	3 450	257	1 905	142	1 545	115
Corse	818	313	433	166	385	147
Franche-Comté	2 944	263	1 562	140	1 382	123
Île-de-France	43 706	399	19 812	181	23 894	218
Languedoc-Roussillon	7 934	343	4 042	175	3 892	168
Limousin	2 158	304	1 181	166	977	138
Lorraine	6 462	279	3 311	143	3 151	136
Midi-Pyrénées	8 780	342	4 331	169	4 449	173
Nord-Pas-de-Calais	10 705	267	6 175	154	4 530	113
Basse-Normandie	3 615	253	1 890	132	1 725	121
Haute-Normandie	4 466	252	2 300	130	2 166	122
Pays de la Loire	8 741	270	4 590	142	4 150	128
Picardie	4 392	236	2 488	134	1 904	102
Poitou-Charentes	4 494	273	2 511	153	1 983	120
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 732	413	8 719	192	10 013	197
Rhône-Alpes	17 423	307	8 501	150	8 922	157
<b>TOTAL MÉTROPOLE</b>	<b>185 478</b>	<b>316</b>	<b>92 587</b>	<b>158</b>	<b>92 890</b>	<b>158</b>
Guadeloupe	835	196	450	106	385	90
Guyane	248	154	145	90	103	64
Martinique	791	206	437	114	354	92
Réunion	1 595	223	911	127	684	96
<b>TOTAL DOM</b>	<b>3 469</b>	<b>-</b>	<b>1 943</b>	<b>-</b>	<b>1 526</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>188 947</b>	<b>313</b>	<b>94 530</b>	<b>157</b>	<b>94 416</b>	<b>156</b>

Source : Driase - Adell

Face à cet état des lieux, il est souhaité à l'échelle de l'UAG d'ouvrir une première année de médecine PCEM1 sur le campus de Cayenne (formation par télé-enseignement en lien avec la Guadeloupe, la Martinique et l'Université de Bordeaux).

Il est souhaité dans un premier temps d'accueillir 60 étudiants en PCEM 1 (effectif lié aux locaux – création d'une salle de visioconférence de 60 places).

À l'échelle de la construction du PUG, les locaux disponibles devront permettre une augmentation de cet effectif.

Effectif de l'UFR de Médecine (incluant la recherche) :

	Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
Effectifs	100	200	300

## 6) L'INSTITUT DES AMÉRIQUES

Pour illustrer le concept de création de l'Institut des Amériques, il est présenté ci-dessous le communiqué de presse émanant du Rectorat de Guyane en date du 17 février 2005.

*« De l'Europe à l'Amazonie, le concept de l'Institut des Amériques dans le futur Pôle Universitaire Guyanais.*

*Jean Michel Blanquer, recteur de l'académie de la Guyane, est chargé d'un rapport de préfiguration du projet d'Institut des Amériques, et d'envisager l'implication des départements français des Amériques dans un tel projet.*

*Par lettre de mission datée du 31-1-2005 et publié au bulletin officiel, François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a chargé Jean Michel Blanquer, recteur de l'académie de la Guyane, précédemment directeur de l'Institut des Hautes études d'Amérique latine, d'actualiser et de réviser le rapport qu'il avait remis en 2001 sur les enjeux du projet d' « Institut des Amériques » à la lumière des évolutions et des dynamiques nouvelles que ce concept a suscitées. Cette institution serait centrale en Europe pour l'étude du continent américain, par l'enseignement, la recherche et la documentation.*

*« La France - écrit le ministre – doit jouer un rôle moteur au sein de l'Europe pour la création d'institutions et de réseaux efficaces pour la recherche et l'enseignement en tenant compte des évolutions liées à la mondialisation. Elle doit mieux coordonner ses forces intellectuelles pour l'analyse des relations internationales et l'évolution des sociétés des diverses régions du monde...Il semble important, a-t-il souligné, d'accorder toute sa place à l'Amérique latine dans une approche renouvelée de la relation transatlantique. »*

*Le ministre saisit l'opportunité de la présence en terre française d'Amazonie de Jean Michel Blanquer pour lui confier la mission de poursuivre la réflexion sur la définition d'une politique scientifique commune réellement transversale pour les spécialistes des différentes zones linguistiques concernées et susceptibles d'emporter l'adhésion de tous.*

*Les départements français d'Amérique sont pleinement concernés par ce projet d' « Institut des Amériques » notamment par le rôle d'interface qu'ils peuvent jouer sur le plan universitaire entre l'Europe et le continent américain. Le ministre demande au recteur d'envisager l'implantation éventuelle d'une antenne de cet Institut dans le futur Pôle universitaire Guyanais (PUG). »*

Il s'agit de faire profiter les Départements Français d'Amérique d'un programme de recherche d'excellence déjà existant, porté par des universités de métropole (Paris 3 ,Toulouse2 ,Grenoble2) et qui jusque là ne s'est pas formellement implanté dans les Antilles et la Guyane alors même que ces pays ont des contacts privilégiés avec l'Amérique Latine.

L'idée est donc que ce réseau « Institut des Amériques » installe un partenariat en Guyane comme il pourrait le faire aux Antilles et ce dans le cadre naturel de l'UAG (voir le prochain contrat de l'UAG) et ,aussi, avec les organismes de recherches partenaires concernés. Il ne s'agit donc pas de créer en Guyane une institution supplémentaire mais d'inscrire explicitement les problématiques de recherche de ce réseau sur l'Amérique Latine dans la démarche développée par le PUG. Ce programme doit avoir l'ambition de renforcer en qualité et de structurer les domaines de Lettres et SHS en Guyane Il devrait être d'un grand intérêt pour l'adossement des projets de master et pour la formation doctorale.

## C- LES SERVICES TRANSVERSAUX DU PUG

---

### 1) LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE – SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

#### *Vers le regroupement des fonds documentaires*

---

La Bibliothèque Universitaire comprend trois implantations : la BU sur le Campus Saint-Denis à Cayenne, une antenne dans les locaux de l'IUT à Kourou et une section médicale au Centre Hospitalier Général de Cayenne.

Les collections actuelles du service commun de documentation sont développées en fonction des enseignements dispensés. La bibliothèque couvre donc les besoins documentaires des enseignements de l'IESG, de l'IUT et de l'antenne de l'UFR de médecine (abonnements à des périodiques de niveau recherche).

Les nouveaux enseignements prévus sur le pôle universitaire vont entraîner de nouveaux besoins documentaires. Il est nécessaire de prévoir un budget en conséquence et de revoir les effectifs du personnel spécialisé.

#### **La Bibliothèque Universitaire du site Saint-Denis**

De construction récente, la Bibliothèque Universitaire du campus Saint-Denis à Cayenne dispose de locaux d'une superficie de 1 200 m<sup>2</sup> SHON. Le fonds pluridisciplinaire est composé de 28 200 volumes, 400 titres de périodiques, 130 titres de documents électroniques.

Pour l'année universitaire 2003-2004, le nombre d'usagers s'est élevé à 1516 dont 1275 lecteurs universitaires. Le personnel est composé de 9 professionnels, 1 emploi-jeune, un CIA (Contrat d'Insertion par l'Activité) et un CEC (Contrat Emploi Consolidé).



*La Bibliothèque universitaire du site de Saint-Denis.*



*Un plateau documentaire ouvert, aménagé de différents modules disciplinaires.*

### **L'antenne de la documentation de l'IUT à Kourou**

Créée en 1988, une antenne de la bibliothèque universitaire dispose d'un local au sein de l'IUT de 50 m<sup>2</sup> environ, et comptant 20 places assises. Le fonds est constitué de 1500 volumes, de 22 titres de périodiques et de 10 titres de CD-ROM. Un personnel temporaire assure les permanences d'ouverture, encadré par une bibliothécaire de la BU qui se rend régulièrement sur place. La totalité des étudiants et des enseignants est inscrite à la bibliothèque, soit environ 74 lecteurs universitaires.

### **La section médicale du Centre Hospitalier Général de Cayenne (CHG)**

Depuis novembre 1994, le Service Commun de Documentation de l'UAG a créé une bibliothèque médicale en partenariat avec l'INSERM et le Centre Hospitalier Général, suite à l'ouverture d'un département de l'UFR Médecine en Guyane pour les étudiants du 3<sup>e</sup> cycle. Elle est gérée par un personnel mis à disposition par l'hôpital, sous la responsabilité scientifique et l'encadrement de la Bibliothèque Universitaire.

Au sein du Centre Hospitalier Général de Cayenne, la bibliothèque hospitalo-universitaire est implantée dans une superficie de 50 m<sup>2</sup>, et compte 10 places assises. La section médicale compte 600 volumes et 18 titres périodiques. La trentaine d'étudiants en médecine de l'UAG la fréquente ainsi que les médecins et personnels du CHG.

### *Les Objectifs de la Maîtrise d'Ouvrage*

---

#### **Un centre de ressources documentaires partagé par l'ensemble des filières universitaires**

Service commun par excellence, la bibliothèque universitaire du Pôle Universitaire de Guyane a pour objectif premier de desservir tous les niveaux d'études, du premier au troisième cycle et d'être pluridisciplinaire. L'ensemble des fonds documentaires liés à tous les enseignements dispensés en Guyane devra être centralisé en son sein.

La bibliothèque s'adressera ainsi à l'ensemble des étudiants et aux enseignants. Les chercheurs la fréquenteront dans une moindre mesure car le pôle recherche disposera de salles documentaires propres, sous la responsabilité du SCD (Service Commun de Documentation).

#### **Un projet prenant en compte les évolutions d'effectifs et d'organisation des filières**

On enregistre actuellement une hausse du nombre des inscriptions au sein de l'enseignement supérieur en Guyane, due :

- À la diversification des filières et aux réponses pédagogiques apportées aux étudiants de Guyane,
- À la volonté publique de permettre aux jeunes de rester étudier en Guyane,
- À l'amélioration des conditions d'accueil de l'université (récente requalification de certains bâtiments du site de Saint-Denis),
- À l'importante natalité guyanaise.

Le projet de construction de bibliothèque universitaire est fonction de l'évolution des effectifs. En ce sens, une première phase de construction de la bibliothèque a été programmée afin de faire face à la demande engendrée par l'implantation des structures IESG, SUEPFC et certains départements de l'IUT, sur le site du PUG.

Une seconde phase concernant l'extension de la bibliothèque sera prévue avec la montée en puissance des effectifs étudiants et avec le transfert du centre de ressources de l'IUFM au sein de la bibliothèque.

### Fréquentation de la bibliothèque et constitution des fonds documentaires

Dès la première phase, la bibliothèque s'adresse à l'ensemble des étudiants du PUG à l'exception :

- Des étudiants inscrits à l'IUFM qui, durant la première phase, dispose d'une bibliothèque spécifique, de 500 m<sup>2</sup> utiles, aménagée au sein du bâtiment de l'IUFM,
- Des documents liés à la recherche qui, bien que gérés par l'administration de la bibliothèque universitaire, seront localisés au sein des bâtiments du pôle de recherche afin d'assurer l'indispensable proximité entre les laboratoires, les collections scientifiques et la documentation scientifique.

La deuxième phase de la construction sera constituée :

- Des fonds documentaires de l'IUFM qui seront intégrés au sein des fonds de la bibliothèque universitaire,
- D'un nombre d'ouvrages référencés aux fonds documentaires accru afin de répondre à la création de nouvelles filières et à la hausse des effectifs des étudiants,
- De places de consultations et d'espaces de travail supplémentaires,
- D'un pôle administratif et d'espaces de traitement des ouvrages renforcés.

Le tableau suivant présente les nombres de places de consultation et le volume des fonds documentaires pour la première et la seconde phase. Ces éléments sont issus de la consultation des utilisateurs de la bibliothèque et d'une discussion entre les différents acteurs du projet.

	Phase 1	Phase 2	<b>Total Phases 1 et 2</b>
Places de consultation	150	580	<b>730</b>
Nombres d'ouvrages	32 000	32 000	<b>64 000</b>
Nombres de périodiques	450	400	<b>850</b>
Supports numériques	600	5 000	<b>5 600</b>
Surfaces utiles (en m <sup>2</sup> )	1 560	2 130	

Source : Programme Architectural et Technique de la Bibliothèque Universitaire – Polyprogramme – Mars 2005

#### *Programme et état d'avancement du projet*

---

Le programme architectural et technique de la Bibliothèque Universitaire du PUG a été réalisé par Polyprogramme. Il a été validé en mars 2005.

Le projet est en phase concours. Le choix des équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir a été réalisé en décembre 2005.

Le choix du lauréat de ce concours sur esquisse sera choisi en avril 2006.

## 2) ADMINISTRATION DU PUG

### *Composition et état des lieux*

---

On entend par administration centrale du PUG, les structures suivantes :

- Le CUR (Conseil Universitaire Régional) de Guyane (antenne administrative de l'UAG sur la Guyane),
- Le siège social du GIP PUG,
- L'administration de l'IESG,
- L'administration du SUEPFC,
- L'administration de l'IUT,
- Les services techniques du campus de Trou-Biran (sécurité, entretien, informatique, courrier, reprographie, maintenance...).

Aujourd'hui, ces structures sont implantées comme suit :

- Le CUR est situé sur le campus de Saint-Denis,
- Le siège social du GIP PUG est implanté au sein d'une villa récemment réhabilité sur le site du PUG,
- L'administration de l'IESG est située sur le campus de Saint-Denis,
- L'administration du SUEPFC est située sur le campus de Saint-Denis,
- L'administration de l'IUT est située à Kourou,
- Les services techniques (sécurité, entretien, informatique, courrier, reprographie, maintenance...) sont implantés sur le campus de Saint-Denis.

Il est à noter que l'administration de l'IUFM est incluse au sein de l'IUFM aujourd'hui et dans le projet de construction sur le PUG.

### *Implantations prévues au vu de l'évolution du PUG*

---

L'objectif final concernant l'administration du PUG est de concentrer à terme l'ensemble des structures la constituant dans un seul et même bâtiment, visible et identifiable sur le site du PUG.

Dans un premier temps, l'administration sera éclatée à l'échelle du site, la priorité étant de construire les bâtiments d'enseignement, la bibliothèque, la vie étudiante et la recherche. Ainsi, la programmation à l'échelle temps de la construction de l'IUFM et du PES sur le PUG, est la suivante :

- Le CUR et les services techniques du PUG seront logés dans la villa réhabilitée aujourd'hui pour le GIP et certains services du Rectorat (ces services vont intégrer le nouveau Rectorat en construction à proximité).
- Le siège social du GIP PUG se situera également dans la villa réhabilitée,
- L'administration de l'IESG et celle du SUEPFC seront implantées dans le PES (première tranche du projet, réhabilité à terme pour accueillir de nouveaux départements de l'IUT),
- L'administration de l'IUT restera située à Kourou, ainsi que les départements existants.

### 3) LA VIE ÉTUDIANTE

#### *Orientations du Schéma Directeur de Développement de janvier 2003*

---

Les études supérieures représentent une période formidablement fertile en acquisitions, en expériences, et en découvertes. L'enjeu ne réside pas seulement pour l'étudiant dans un moment privilégié pour sa formation générale et professionnelle, mais concerne également la découverte et la construction de soi, l'épanouissement sur le plan personnel, associatif, civique et culturel. Cela se manifeste notamment dans les engagements étudiants tant dans le domaine du volontariat que dans le domaine sportif ou culturel.

C'est dans cet esprit et afin d'aider les étudiants à monter et développer leurs projets qu'il est proposé à la fois de créer les services qui y contribueront et de permettre le développement des initiatives étudiantes.

Les locaux de la vie étudiante constituent une interface entre l'étudiant et l'université, un premier interlocuteur de l'étudiant et un point d'ancrage pour les associations étudiantes dans l'établissement. L'objectif est que les étudiants puissent trouver en un lieu bien identifié, l'ensemble des informations utiles à leur vie d'étudiant, à leurs démarches administratives et à la réalisation de leurs projets associatifs, qu'ils soient dans le domaine culturel, sportif ou social.

Les services offerts au sein des locaux de la vie étudiante constituent un point d'information dans des secteurs divers : médecine préventive, accueil des étudiants étrangers, accompagnement des étudiants handicapés mais aussi activités culturelles et sportives. On y trouvera aussi des informations sur le financement des études et le logement en liaison avec le CROUS. On peut y adjoindre également le service des stages et le SCUJO-IP. En effet, une implantation au cœur des locaux de la vie étudiante en favorisera l'accès et la fréquentation.

La vie associative étudiante est le moyen privilégié de la rencontre, de l'expression des différences, du partage des valeurs ainsi que d'une ouverture sur l'extérieur. Les engagements associatifs des étudiants s'exercent dans des secteurs aussi variés que la culture, le sport ou le volontariat étudiant, notamment dans le domaine de la solidarité et des engagements citoyens.

Le pôle universitaire de Guyane veillera par l'intermédiaire des locaux de la vie étudiante, à faciliter l'engagement des étudiants, à développer les initiatives et à en impulser de nouvelles dans le cadre de leur politique d'établissement.

#### *Programme et état d'avancement du projet*

---

Le programme architectural et technique de la Vie Étudiante du PUG a été réalisé par Athegram. Il a été validé en mars 2005.

Le concours de maîtrise d'œuvre a eu lieu en juillet 2005. Le choix du lauréat de ce concours sur esquisse est l'architecte René Tournadre.

En pages suivantes, sont présentés les grands principes de fonctionnement et de dimensionnement de la vie étudiante du PUG sur la base du programme architectural et technique.

Les structures présentes dans le projet de vie étudiante sont les suivantes :

• **Le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP)**

C'est un service commun de l'université ; il informe et aide l'étudiant dans ses choix d'orientation tout au long de son cursus : tout d'abord au lycée (salons, réunions d'informations, journées portes ouvertes, ...), ensuite à l'université du premier au troisième cycle et il prépare son entrée dans l'entreprise. Les objectifs du service sont de faciliter la transition lycée-université pour les étudiants entrants, d'offrir une logistique de soutien aux étudiants éprouvant des difficultés dans les domaines de l'orientation et des apprentissages, d'informer sur les métiers et de sensibiliser au milieu professionnel, d'accompagner les étudiants dans la définition de leur projet professionnel jusqu'à leur insertion effective.

• **Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)**

Le CROUS gère le logement des étudiants, la restauration, ainsi que les bourses ; il contribue également à l'animation culturelle et sociale. Le restaurant universitaire fait l'objet d'un autre dossier d'expertise. Le logement, qui ne relève pas du présent projet, devra faire l'objet d'une étude particulière avec les organismes concernés.

Dans le cadre des locaux de la vie étudiante, le CROUS disposera de quatre bureaux, dont :

- Un bureau de direction du CROUS,
- Un bureau d'accueil,
- Un bureau pour le passeport mobilité,
- Un bureau pour l'assistant social.

• **Une cafétéria**

Installée au cœur du campus, elle permettra aux usagers des moments de détente conviviaux. Dans la phase de construction, en attendant la livraison du restaurant universitaire, elle offrira des possibilités de restauration rapide.

• **Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)**

Il a en charge la médecine de prévention auprès des étudiants et du personnel. Il offre également un service social : accueil, écoute, mise à disposition d'informations sur la vie universitaire, aide à surmonter des difficultés d'ordre personnel, accompagnement des étudiants handicapés,...

Il propose également des consultations psychologiques.

• **Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)**

Il assure l'animation sportive du campus par l'enseignement de différentes disciplines sportives, la pratique du sport libre, l'organisation de tournois, stages, randonnées, la participation à des compétitions, ... Il dispose de bureaux et il a l'usage des équipements sportifs.

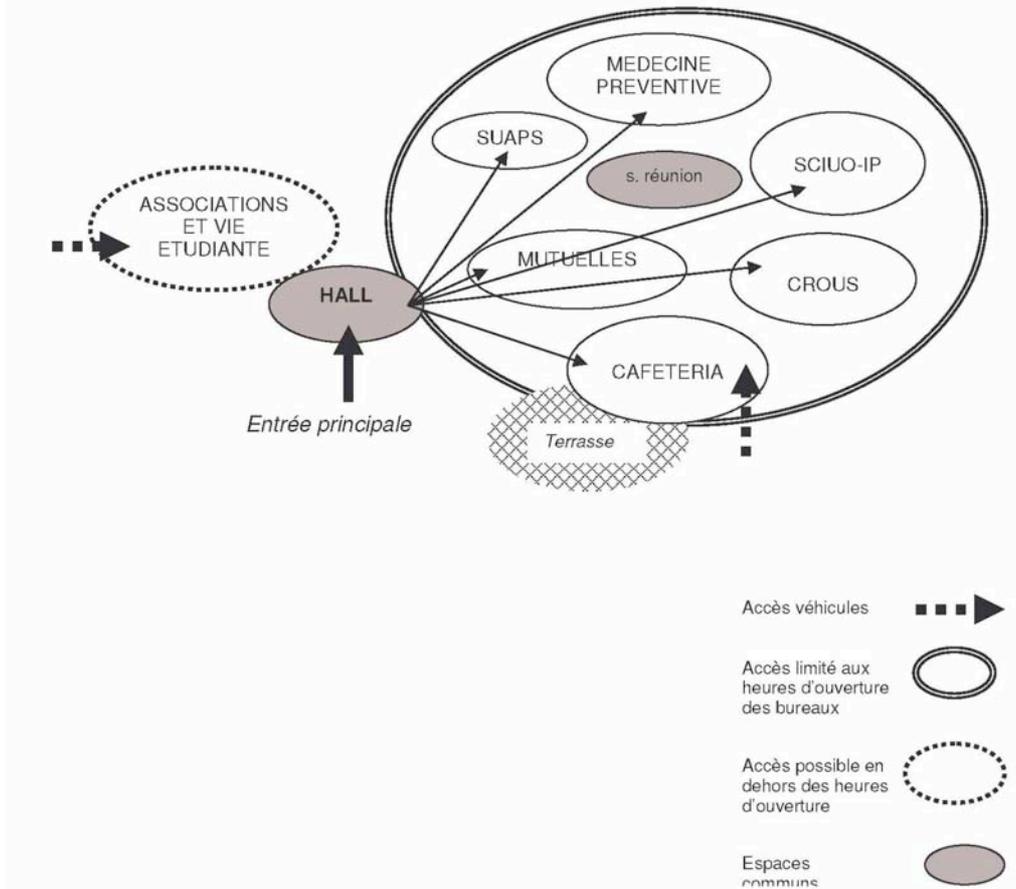
• **Les associations**

L'espace vie étudiante accueille les associations d'étudiants autorisées. Celles-ci disposent de bureaux, d'une salle de réunion et contribuent à l'animation sociale et culturelle du campus. La vie associative étudiante est le moyen privilégié de la rencontre, de l'expression des différences, du partage des valeurs ainsi que de l'ouverture sur l'extérieur. Les engagements associatifs des étudiants s'exercent dans des secteurs aussi variés que la culture, le sport ou le volontariat, notamment dans les domaines de la solidarité et des engagements citoyens.

• **Les Mutuelles**

Les Mutuelles des étudiants assurent des compléments de remboursements aux dépenses de santé et divers services sociaux. Leur présence sur le site du campus dans l'espace de vie étudiante est prévue dans deux bureaux pour l'hébergement des deux mutuelles actuellement présentes en Guyane.

## SCHEMA FONCTIONNEL GENERAL



Source : Programme architectural et Technique de la Vie Étudiante – Athegram – Mars 2005

## TABLEAU RECAPITULATIF

		SU Totale	Estimation S.H.O.
1	SCIUO-IP	177	242
2	CROUS	85	116
3	SUMPPS - MEDECINE PREVENTIVE	73	100
4	SUAPS	30	41
5	ASSOCIATIONS ET VIE ETUDIANTE	331	453
6	MUTUELLES	40	55
7	RESTAURATION	251	291
8	ESPACES COMMUNS	87	110
9	LOGISTIQUE	12	16
10	LOCAUX TECHNIQUES	0	54
<b>TOTAL surfaces utiles (1-9)</b>		<b>1086</b>	<b>1425</b>
<b>TOTAL surfaces bâties (1-10)</b>			<b>1479</b>
11	ESPACES COUVERTS	70	70

Source : Programme architectural et Technique de la Vie Étudiante – Athegram – Mars 2005

#### 4) LE CENTRE DE RESSOURCES

##### *Orientations du Schéma Directeur de Développement de janvier 2003*

---

Le regroupement de l'ensemble des structures d'enseignement de Guyane sur un site a pour conséquence la mutualisation des services communs du pôle universitaire mais aussi la mutualisation de certains équipements pédagogiques d'envergure. On pense naturellement aux amphithéâtres mais également à des locaux spécifiques comme les laboratoires de biologie, une halle technologique, les laboratoires de langues et les locaux de formation et de libre-service NTIC.

La mutualisation de ces espaces permet une meilleure gestion, une optimisation des locaux et surtout le côtoiement des étudiants de formations différentes.

##### **Le centre de ressources informatiques - NTIC**

Le centre de ressources NTIC est composé de plusieurs salles informatiques servant à la fois à la formation et au libre-service pour enseignants et étudiants. En effet, le rôle de l'université est d'initier l'ensemble des étudiants aux NTIC. Les NTIC tendent à créer un nouveau facteur de ségrégation sociale liée à leur accès et à leurs usages, ce que l'on peut traduire en terme de "fracture numérique", en écho à la fracture sociale.

L'objectif est d'offrir aux étudiants guyanais l'opportunité de s'informer et de communiquer plus facilement. L'éloignement de la métropole ne doit plus être vécu comme un isolement. L'accès libre aux NTIC peut contribuer à limiter ce sentiment.

##### **Le centre de ressources Langues**

Le centre de ressources Langues est un équipement spécifique à certaines formations. Il est à rapprocher des enseignements de langues et de lettres de l'IESG, la licence professionnelle langues et cultures régionales et médiation culturelle, ainsi que de l'IUFM. Il s'agit de plusieurs laboratoires de langues pouvant accueillir environ 12 étudiants en formation ou en libre-service. Cet équipement a pour but de faciliter l'apprentissage des langues. C'est une priorité pour la Guyane, qui compte une quinzaine de langues sur son territoire.

##### **Le centre de ressources Technologie – génie civil**

Le centre de ressources Technologie – génie civil est un équipement spécifique à certaines formations. Il est à rapprocher des enseignements en technologie, génie civil de l'IESG et de certains départements de l'IUT. Il s'agit d'une halle technologique équipée en matériel lourd pour l'ensemble des niveaux d'études concernées (DEUG, Licence, Maîtrise, DUT). L'organisation intérieure se fera en différents « open-spaces » par spécialité, permettant l'accueil de groupes d'étudiants (au maximum 25). À ces ateliers seront joints des vestiaires élèves et enseignants.

##### **Le centre de ressources Biologie**

Le centre de ressources Biologie est un équipement spécifique à certaines formations. Il est à rapprocher des enseignements en biologie de l'IESG, de la licence professionnelle Protection de l'environnement et de la licence professionnelle Bois et du département Biologie Agronomie de l'IUT. Il s'agit de laboratoires de sciences composés de paillasses, dont les équipements dépendront des spécialités étudiées.

L'objectif final concernant le centre de ressources du PUG est de concentrer des moyens liés aux enseignements dans un seul et même bâtiment, visible et identifiable sur le site du PUG et de préférence proche du PES.

Dans un premier temps, le centre de ressources sera éclaté, la priorité étant de construire les bâtiments d'enseignement, la bibliothèque, la vie étudiante et la recherche. Ainsi, la programmation à l'échelle temps de la construction de l'IUFM et du PES sur le PUG, est la suivante :

- Le centre de ressources informatiques est programmé au sein du PES, mais également au sein de la bibliothèque universitaire (salles informatiques de cours ou en libre-service). En termes de gestion technique du réseau et du centre de ressources informatiques, il est prévu le déménagement de la cellule CRI actuellement basée à l'IUT de Kourou. Le CRI doit également accueillir et faire fonctionner le nœud de liaison entre le réseau régional guyanais et le réseau national RENATER.
- Le centre de ressources Langues est également programmé au sein du PES (laboratoires de langues),
- Les centres de ressources technologie – génie civil et biologie resteront dans un premier temps implantés sur le campus de Saint-Denis en attendant la construction du centre de ressources (atelier et laboratoires de matériaux et de productique, laboratoires de réseau et télécommunications, laboratoires de génie civil et laboratoires de biologie et de protection de l'environnement). Seuls les laboratoires du Génie Électrique seront implantés dans un premier temps au sein du PES avant de rejoindre le centre de ressources (période intermédiaire).

À terme, il est prévu la construction du centre de ressources regroupant l'ensemble des moyens communs en technologie/génie civil et biologie. Ce centre est dédié aux TP des étudiants des filières scientifiques (IESG, IUT, IUFM, formation continue) mais également aux doctorants, chercheurs et incubés de Guyane Technopôle.

Le centre de ressources comprendra donc des ateliers et laboratoires spécifiques au vu de la nature des enseignements dispensés. Il est d'ores et déjà pressenti de délimiter les espaces dédiés aux activités dites « bruyantes et sales » (technologie, génie civil) de celles dites « propres » (biologie, chimie). Il est également programmé d'implanter au sein du centre de ressources, une halle technologique bois (actuellement située près du campus de Kourou).

## 5) LE RESTAURANT UNIVERSITAIRE

### *Orientations du Schéma Directeur de Développement de janvier 2003*

---

Dans l'optique de création d'un campus universitaire, il est incontournable de prévoir un service de restauration sur place pour l'ensemble des occupants du site. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROUS) Antilles Guyane a pour objectif la construction d'un Restaurant Universitaire couvrant la demande à hauteur de 50 % de l'effectif du site.

Dans une première échéance évaluée à 3 000 étudiants sur le pôle, le Restaurant Universitaire devra servir chaque jour 1 500 repas et fonctionner avec un taux de rotation place assise de 2. On prévoit donc une capacité de 650 places assises, avec en parallèle la création d'une cafétéria équipée pour offrir des prestations de restauration rapide. Les places assises du restaurant universitaire seront réparties sur plusieurs salles de restauration. En effet, le bâtiment doit pouvoir s'adapter à des fréquentations faibles périodiquement (vacances scolaires, soir, week-ends) en n'ayant à ouvrir que quelques espaces.

Dans le scénario prévoyant 5 000 étudiants sur le pôle, le Restaurant Universitaire devra servir chaque jour 2 500 repas et fonctionner avec un taux de rotation place assise de 2. On prévoit donc une capacité de 1 000 places assises, réparties sur plusieurs salles de restauration.

Les possibilités d'extensions sur un bâtiment de restauration sont aisées sur les salles de restauration mais plus complexes en ce qui concerne les locaux de stockage et préparation, en particulier les cuisines. Pour ménager l'avenir, il peut être opportun de construire directement une cuisine de capacité 2 500 repas par jour avec 650 places assises, en prévoyant les emprises nécessaires à l'extension des salles de restauration. Dans l'attente d'un effectif global de 5 000 personnes sur le site, la cuisine pourra faire office de préparation de repas pour des structures extérieures (lycée, collège, école, voire entreprises).

### *Implantation prévue au vu de l'évolution du PUG*

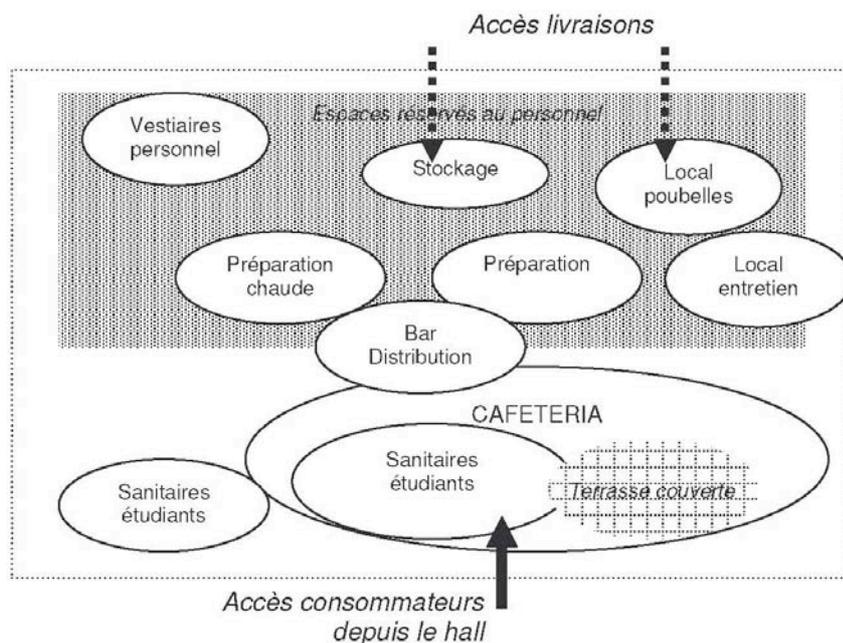
---

Au vu des priorités données à la création du PUG, la construction du restaurant universitaire est prévue à la suite des constructions d'enseignement. Ainsi, afin de garantir un service de restauration minimum aux étudiants présents sur le site, il a été prévu au sein du programme du bâtiment de vie étudiante, une cafétéria

Ci-dessous sont présentés les grands principes de fonctionnement et de dimensionnement de la cafétéria incluse dans le bâtiment de vie étudiante du PUG sur la base du programme architectural et technique.

*La salle aura une capacité de 120 places. Elle se prolongera à l'extérieur par une terrasse couverte. L'accès sera couvert permettant le cas échéant une attente à l'abri. La salle et la terrasse constituent l'entité cafétéria, la première commandant l'accès à la seconde. Une liaison directe avec le hall de la vie étudiante sera également ménagée.*

## SCHEMA FONCTIONNEL



## SURFACES

Code	Local / Espace	Eff.	SU Unit.	Nb	SU Totale	Coef. SHO/SU	Estimation S.H.O.	Observations
<b>7</b>	<b>CAFETERIA</b>							
7.1	Salle de consommation		144	1	144		144	120 places
7.2	Bar et distribution		15	1	15	1,37	21	
7.3	Préparations froides		12	1	12	1,37	16	
7.4	Préparations chaudes		10	1	10	1,37	14	
7.5	Laverie - vaisselle		12	1	12	1,37	16	
7.6	Vestiaires-sanitaires personnel		6	2	12	1,37	16	
7.7	Stockage		20	1	20	1,37	27	Accès livraison
7.8	Local poubelle		6	1	6	1,37	8	
7.9	Local entretien		4	1	4	1,37	5	
7.10	Sanitaires étudiants		8	2	16	1,37	22	
	<b>TOTAL 7 CAFETERIA</b>				<b>251</b>		<b>291</b>	

Source : Programme architectural et Technique de la Vie Étudiante – Athegram – Mars 2005

## 6) LES ÉQUIPEMENTS DE SPORT

### *Orientations du Schéma Directeur de Développement*

---

En Guyane, d'une manière générale, on observe une véritable carence en termes d'équipements sportifs. L'absence de nouvelles structures et l'obsolescence des équipements existants ont largement contribué à la diminution de la pratique sportive et donc du nombre d'associations sportives.

Il faut offrir aux étudiants mais également aux quartiers entourant le pôle universitaire l'opportunité de pratiquer à minima des activités physiques et sportives les plus variées possibles. En effet, le positionnement du PUG au confluent de quartiers à forte densité de population devrait favoriser une ouverture de l'université à ces populations par la mutualisation de certains équipements sportifs afin d'engendrer un enrichissement réciproque.

Les installations de l'ASPTT une fois récupérées puis combinées par le biais de convention avec celles du stade municipal R. CRESSON (face à la cité Zéphir), avec celles du Conseil Général (Dojo de Mont Lucas) et voire du Dojo de Suzini peuvent présenter pour les étudiants et les résidents de ces quartiers un ensemble cohérent et complémentaire en terme d'offre sportive.

S'agissant des pratiques plus qualitatives autrement dit orientées vers le haut niveau, à défaut de CREPS en Guyane (établissement public national), la Région porte à moyen terme un projet d'Institut Régional de Formation du Sport pressenti sur le site du Lycée Agricole de Matiti et dont la vocation première est d'accueillir et de rassembler dans des conditions optimales les différentes filières de haut niveau présentes en Guyane. Une réflexion sur l'accessibilité du site (35 kilomètres de Cayenne) est d'ores et déjà en cours afin que collégiens, lycéens et étudiants concernés puissent bénéficier sans dommage pour leur cursus scolaire de cet équipement.

Les installations qui l'équiperont seront de qualité afin de permettre une pratique de haut niveau avec présence d'un dispositif d'internat et de restauration sur place.

Il est aussi souhaitable que des relations plus étroites soient tissées avec le mouvement sportif civil (ligues régionales) avec là aussi l'objectif de permettre un enrichissement réciproque, des éducateurs du civil pouvant apporter une expertise dans l'encadrement des étudiants et les étudiants pouvant apporter leur savoir faire aux clubs civils en évoluant en compétition officielle.

Les pratiques sportives des étudiants peuvent être soit dans le cadre d'enseignements intégrés au cursus sous forme d'UV (Unité de Valeur) ou d'options, soit en pratique libre. Intégrer le sport comme une matière optionnelle peut permettre de s'attribuer des points en fin d'année sur le total des notes.

Sous l'impulsion du ministère chargé de l'enseignement supérieur, tous les établissements proposent à tous les étudiants, quel que soit leur niveau sportif, une formation générale par la pratique des activités physiques et sportives. Ils leur offrent notamment la possibilité de choisir "à la carte" des activités physiques et sportives variées, adaptées à leur demande, de valider leur pratique sportive dans leur cursus et de participer à des compétitions sportives universitaires. Ainsi, chaque université possède un SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives), situé au sein de l'établissement, qui offre aux étudiants une formation générale en éducation physique et sportive, qui organise et encadre les activités physiques et sportives.

Le manque d'équipements actuels en Guyane fait que peu d'étudiants pratiquent le sport. Et, pourtant, combiner l'effort intellectuel et physique constitue une excellente hygiène de vie.

Les propositions de ce schéma directeur prennent en compte uniquement les besoins des étudiants du pôle universitaire de Guyane.

Le « Référentiel des constructions universitaires » du Ministère de l'Éducation Nationale préconise des ratios en m<sup>2</sup> par étudiant pour l'évaluation des structures sportives couvertes et en plein air. Ainsi pour un nombre d'étudiants variant de 2 000 à 5 000, la surface nécessaire est de 0,3 m<sup>2</sup> SDO/étudiant en espaces sportifs couverts et 2,5 m<sup>2</sup>/étudiant d'emprise foncière pour les terrains de sports extérieurs. La construction d'une piscine implique un nombre minimum de 10 000 étudiants sur site.

#### *Implantations prévues au vu de l'évolution du PUG*

---

Les équipements de sport du PUG sont inclus dans la mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement du site de Troubiran (équipe Agence TER – GTI – BRLi).

À échéance 2008/2009, il est prévu :

- L'implantation d'un terrain de plein air de 40m x 60m soit 2.400 m<sup>2</sup>,
- L'implantation d'un terrain de sport (1 terrain de hand-ball ou 2 terrains de basket) de 32m x 42m, soit 1.344 m<sup>2</sup>.

On prévoit donc environ 3.800 m<sup>2</sup> de surface sportive, soit pour 2,5 m<sup>2</sup> par étudiant, une offre correspondant à environ 1520 étudiants.

À échéance 2012/2013, il est prévu la réalisation d'un gymnase sur le site de Trou-Biran.

En parallèle, l'opportunité d'acquérir les installations sportives de l'ASPTT s'offre au GIP. Ces installations, dont le diagnostic technique est en cours, pourraient à moyen terme permettre d'augmenter de manière significative l'offre en équipements sportifs sur le campus dès 2008 (travaux de réhabilitation peu onéreux et rapidement réalisables). Si cette solution était validée par le GIP, la perspective de la construction d'un gymnase en tranche 2 ne sera peut être plus nécessaire.

## 7) LE LOGEMENT

Plusieurs publics sont à prendre en compte dans la programmation en logements sur le pôle universitaire de Guyane. On différencie ainsi les étudiants logés par le Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires (CLOUS), les étudiants logés par des bailleurs privés et le besoin de structures d'accueil pour les chercheurs.

### Les étudiants logés par le CLOUS

Le CLOUS de Guyane dépend du CROUS des Antilles et de la Guyane, établissement public administratif régi par le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

Le CLOUS est réparti sur deux sites : un à Cayenne et un à Kourou.

Le site de Cayenne comprend une résidence (146 lits), un restaurant universitaire et une cafétéria (8.375 repas servis par an) et celui de Kourou comprend une résidence (95 lits) et un restaurant universitaire (12.140 repas servis par an).

Le taux de couverture actuel du CLOUS est à la rentrée 2005/2006 d'environ 10,6 % des étudiants guyanais logés, soit 241 chambres sur les sites de Cayenne et Kourou (IUT).

Logements	Nombre	Aménagt Handi.	Surface/m <sup>2</sup>	Kitchenette	Cuisine	Evier	Refrigerateur	Plaques cuisson	Lavabo	Douche	Baignoire	WC	Lit	Bureau	Table	Chaise/tabouret	Placard	Prise téléphone	Prise TV
				Equipements				Sanitaires			Mobilier			Install.					
T1	88		14	C	C	C			•	•	•		1	1		1	1		
T1bis	29	2	37	•	•				•	•	•		2	2		2	1		•

Logements	Nombre	Aménagt Handi.	Surface/m <sup>2</sup>	Kitchenette	Cuisine	Evier	Refrigerateur	Plaques cuisson	Lavabo	Douche	Baignoire	WC	Lit	Bureau	Table	Chaise/tabouret	Placard	Prise téléphone	Prise TV
				Equipements				Sanitaires			Mobilier			Install.					
T1	2		14						•	•			•	1	1		1	1	•
T4	1		101		•	•			C	C		C	3	3	1	3	3		•
T5	10		110		•	•			C	C		C	4	4	1	4	4		•
T6	10		120		•	•			C	C		C	5	5	1	5	5		•

**Cayenne**  
**Résidence Baduel**  
 BP 522  
 97332 Cayenne cedex

A 2 km de la faculté et à 2,5 km du centre ville

- Aménagements pour handicapés

► Renseignements : M. Fred Tranchot  
 Secrétariat de la résidence Baduel  
 ch. Source de Baduel  
 BP 522 - 97332 Cayenne cedex  
 Tél : 0594 37 85 00 - Fax : 0594 30 77 46

\* APL non perçue dans les DOM et remplacée par l'ALS

**Kourou**  
**Résidence de Kourou quartier Branly**  
 BP 705  
 97387 Kourou cedex

A proximité de l'IUT et du centre ville, dans un quartier résidentiel

- Taxi collectif

► Renseignements :  
 Secrétariat de la résidence de Kourou quartier Branly  
 BP 705 - 97387 Kourou cedex  
 Tél : 0594 32 58 00 - Fax : 0594 32 29 84

\* APL non perçue dans les DOM et remplacée par l'ALS

**LOYERS** T1 : 214 €\* ■ T1bis : 193 €/pers.\*

**LOYERS** T1 : 244 €\* ■ T4 : 244 €/pers.\*  
 T5 : 244 €/pers.\* ■ T6 : 244 €/pers.\*

Une étude réalisée de janvier à février 2005 auprès des étudiants de Guyane nous permet aujourd'hui de mieux connaître les besoins étudiants concernant en particulier le logement.

En préalable, il est important de signaler que :

- 65 % des étudiants guyanais sont boursiers, dont 75% au 5<sup>ème</sup> échelon,
- Environ 100 demandes de logements CLOUS sont refusées chaque année sur Cayenne.

L'étude sur la vie étudiante en Guyane, concernant le thème du logement, a montré :

- L'hébergement étudiant est en majorité partagé (en appartement ou maison),
- Concernant la localisation des logements par rapport au futur site du PUG, les étudiants souhaitent en grande majorité loger au plus près du campus.

Lors du conseil d'administration du GIP PUG du 15 novembre 2005, une discussion s'est engagée sur le nombre de logements étudiants à prévoir sur le pôle universitaire. Initialement fixé à 500 logements sur site, le conseil d'administration a souhaité revoir ce chiffre afin d'offrir à terme un nombre de logement en cohérence avec la demande. Le tableau ci-dessous évalue ce besoin avec comme hypothèse l'augmentation du taux de couverture du CLOUS, et la suppression des logements de Kourou en vu du déménagement de l'IUT.

FONCTION		ANNÉES	EFFECTIFS RÉELS	PRÉVISIONS	
			2005/2006	2008/2009	2012/2013
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	IESG		1234	1600	2000
	IUT		74	440	620
	IUFM		407	600	800
	SUEPFC		410	500	800
	Médecine		100	200	300
<b>TOTAL ÉTUDIANTS EN GUYANE</b>			<b>2225</b>	<b>3340</b>	<b>4520</b>
LOGEMENT CLOUS	Logement étudiants Baduel		146	146	146
	Logement étudiants Kourou		95		
	Demandes non satisfaites CLOUS		100		
	Total besoin estimé CLOUS		341		
	Taux logement CLOUS/étudiants		15%	18%	20%
<b>BESOIN EN LOGEMENT CLOUS</b>			<b>341</b>	<b>601</b>	<b>904</b>
<b>CONSTRUCTIONS À PRÉVOIR</b>			<b>100</b>	<b>455</b>	<b>758</b>

Le ratio employé pour l'évaluation des besoins en logements étudiants est de 22 m<sup>2</sup> par étudiant. Ce ratio comprend la chambre de l'étudiant, mais également les sanitaires, les espaces de travail, et autres services (laverie, salle télé, espace d'accueil).

### Les étudiants logés par un bailleur privé

---

Au regard de la population étudiante à accueillir sur le PUG, du déménagement de l'IUT, et de l'étalement géographique des étudiants dû à la région, il paraît nécessaire de proposer une alternative aux logements CLOUS. Est proposée la construction de logements de petite taille pouvant à la fois convenir à des étudiants mais également à une population peu prise en compte dans le marché immobilier de Cayenne actuel : les célibataires ou jeunes ménages.

Plusieurs formules de logement peuvent être proposées aux étudiants :

- Appartements pour étudiants avec chambres individuelles,
- Studios simples ou studios doubles,
- Chambres familiales chez l'habitant,
- Pensions de famille.

Toutes ces formules (sauf la pension) peuvent donner droit à l'A.L.S. (Allocation Logement Social) versée par la C.A.F.

### L'accueil des chercheurs en mission et intervenants extérieurs

---

Les chercheurs permanents en Guyane se logeront comme aujourd'hui, par leur propre moyen.

Dans le schéma directeur, on prévoit la construction de logements pour les chercheurs et intervenants extérieurs en mission de courte durée sur la Guyane. Il s'agit d'un centre d'accueil disposant d'environ 60 studios. La conception des studios doit permettre de recevoir confortablement un couple, avec un espace de travail (bureau, connexion en courant faible).

### Les logements de fonction du PUG

---

Sont regroupés sous la mention "logements de fonction", les logements destinés aux personnes habitant sur le campus par nécessité de service. Le nombre de ces logements est étroitement lié aux dispositions à prévoir en matière de permanence sur le site et de surveillance du campus. L'évaluation des besoins en logements de fonction demande de bien définir à quelle nécessité de service ce logement répond.

Au vu de l'aménagement du site et des fonctions, il a été validé la présence de deux logements de fonction par nécessité de service (surveillance du site) :

- Un logement de gardien au sein du bâtiment IUFM,
- Un logement de gardien au sein du PES.

## D- RECHERCHE SUR LE PUG

---

### 1) ÉTAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE EN GUYANE

La Guyane bénéficie d'un milieu intertropical riche en thématiques de recherche, en particulier dans les domaines de la recherche forestière et de la médecine tropicale.

Ainsi, une large palette d'acteurs intervient dans le domaine de la recherche. En majorité composée de chercheurs d'organismes nationaux, la recherche scientifique est complexe par sa dispersion et la multitude des sujets traités.

Organismes publics de recherche	Bureau de Recherches Géologiques et Minières – BRGM Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement – CIRAD Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer - IFREMER Institut National de la Recherche Agronomique - INRA Institut de Recherche pour le Développement - IRD
Établissements d'enseignement supérieur	Université Antilles Guyane (IESG, IUT, UFR de Médecine) Institut Universitaire de Formation des Maîtres – IUFM École Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts - ENGREF
Fondation	Institut Pasteur
Autres organismes	Chambre d'Agriculture Hydreco Institut National de Recherches Archéologiques Préventives – INRAP NBC Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – ONCFS Office National des Forêts - ONF

Le chapitre suivant fait la présentation de ces organismes de recherche classés par ordre alphabétique.

• **Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)**

Le BRGM est un Établissement public français dont la finalité est de comprendre les phénomènes géologiques, développer des technologies et méthodologies nouvelles, produire et diffuser des données pertinentes et de qualité, afin de mettre à disposition les outils nécessaires aux politiques publiques (1) de gestion du sol et sous-sol et de ses ressources, (2) de prévention des risques naturels et des pollutions et (3) d'aménagement du territoire. Le BRGM est à la fois un établissement de recherche et un opérateur public au service de l'aménagement. Par ses programmes de R&D, le BRGM concourt à l'innovation et aux progrès des sciences de la Terre au plan national et international. Comme opérateur public, il intervient en appui aux politiques publiques et apporte ses conseils et son expertise indépendante à l'État et à ses Services décentralisés, aux collectivités régionales et locales, aux agences d'objectifs et aux autres organismes publics. Le BRGM est implanté dans toutes les régions françaises avec ses 26 Services géologiques régionaux (dont 4 DOM) et dans 3 TOM. En Guyane, il est représenté depuis plus de 30 ans par son Service Géologique Régional (BRGM-Guyane).

Missions en Guyane

- Géologie de base : connaissance et cartographie géologique,
- Hydrogéologie dans le contexte de socle ancien sous climat équatorial,
- Sites et environnement pollués,
- Risques naturels géologiques (mouvements de terrain),
- Connaissance et diffusion (cartographie, NTIC, vulgarisation),
- Appui à l'enseignement (secondaire, supérieur).

Recherches / Activités en cours

- Cartographie géologique transfrontalière sur l'Oyapock (projet CPER en cours)
- Synthèse des connaissances sur les ressources minérales en Guyane, avec développement d'un SIG en ligne (projet CPER),
- Études hydrogéologiques : connaissance des aquifères de socle sous altération équatoriale,
- Programme d'étude de la distribution du mercure dans les bassins versants de Guyane (projet CPER).

• **Le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)**

Le CIRAD est un établissement public industriel et commercial, placé sous la double tutelle du ministère de la Recherche et du ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie. Il a pour mission de contribuer au développement durable des pays tropicaux et subtropicaux. Son mandat intègre les sciences du vivant et les sciences sociales appliquées à l'agriculture, la forêt, l'élevage, la gestion des ressources naturelles, l'agroalimentaire, aux écosystèmes et aux sociétés du Sud. Il contribue au développement de ces régions par des recherches, des réalisations expérimentales, la formation, l'information scientifique et technique. Le CIRAD emploie 1800 personnes dont 900 cadres intervenant dans une cinquantaine de pays

Missions en Guyane

- Recherche en appui au développement agricole de la Guyane et de la région du plateau des Guyanes.
- Dans le cadre du GIS Silvolab, recherche dans le domaine forestier (Forêts naturelles, plantations, technologie du bois).

Recherches / Activités en cours

- Appui à la riziculture (ferme semencière de Mana - appui agronomique),
- Gestion de ressources végétales (café - cacao - hévéa),
- Protection des cultures fruitières (projet régional de lutte contre la mouche des fruits),
- Recherches forestières (forêts naturelles – plantation),
- Formation, appui aux métiers du bois (Centre Technique des Bois de Guyane).

### • Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un organisme public de recherche fondamentale (Établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle du Ministre chargé de la Recherche). Il produit du savoir et met ce savoir au service de la société.

Avec 26 000 personnes (dont 11 600 chercheurs et 14 400 ingénieurs, techniciens et administratifs), une implantation sur l'ensemble du territoire national, le CNRS exerce son activité dans tous les champs de la connaissance, en s'appuyant sur 1260 unités de recherche et de service.

Dans le cadre d'un projet de développement d'un dispositif de recherche sur l'Amazonie, le CNRS a décidé, au cours de l'année 2002, de s'implanter physiquement en Guyane. Un bureau a été ouvert en juin 2002, première étape d'un projet plus ambitieux qui aboutira à terme à la création de structures pour la recherche et à l'affectation pérenne de chercheurs et personnels de recherche dans le département de la Guyane.

De nombreux programmes, conduits par des équipes du CNRS intervenant en Guyane sur le mode de missions de terrain, étaient déjà menés depuis longtemps dans cette région, couvrant des thématiques en lien avec l'écologie, les sciences de l'Environnement ou les sciences humaines. Une station scientifique gérée par le CNRS est implantée au coeur de la forêt guyanaise, dans la réserve naturelle des Nouragues depuis 1984.

En s'implantant en Guyane, le CNRS entend participer plus activement au rayonnement scientifique de ce territoire et s'intégrer au paysage régional : meilleure écoute et prise en compte des priorités régionales, meilleure lisibilité de ses travaux par le public et les décideurs guyanais, accroissement de leur incidence sur la Région Guyane en termes de formation, de valorisation scientifique, technique, économique et culturelle. La présence en Région Guyane du CNRS améliorera les conditions de réalisation des recherches et conduira à une meilleure appréciation de leurs résultats.

Développer les outils de l'interdisciplinarité

Le programme scientifique du CNRS est centré sur le développement de la démarche interdisciplinaire. Moteur puissant de progrès scientifique, l'interdisciplinarité consiste à rassembler des chercheurs de différents domaines (sciences sociales, sciences de l'Environnement, biologie, ingénierie...) autour d'une problématique commune.

Dans cet esprit, le programme interdisciplinaire AMAZONIE a été mis en place en avril 2004, pour une durée de quatre ans. La vocation de ce programme est de promouvoir et soutenir des recherches au plus haut niveau sur les systèmes complexes amazoniens. L'assise des bases fondamentales de connaissance de ces systèmes contribuera au développement des territoires guyanais et amazoniens autour d'enjeux tels que la santé, la préservation des ressources et du patrimoine naturel, la transmission des cultures et des savoirs, la conception de technologies nouvelles. (Accéder à une information complète sur le programme AMAZONIE).

Une démarche inscrite dans le développement du secteur recherche et enseignement supérieur en Guyane, et plus largement dans l'idée du continuum recherche-formation-innovation.

De part sa tradition de coopération avec l'Enseignement supérieur, l'action du CNRS en Guyane s'inscrit prioritairement dans l'objectif de constitution du Pôle Universitaire Guyanais. Le CNRS a ainsi participé, au côté des autres organismes de recherche et de l'Université, à la définition de l'offre scientifique pour le futur PUG. À terme, le CNRS rejoindra le site du pôle universitaire traduisant ainsi, matériellement, sa volonté d'être au plus proche des enjeux de formation et de rayonnement culturel portés, de manière traditionnelle, par l'Université.

## Les recherches CNRS en Guyane

- Écologie évolutive - dynamique de la biodiversité,
- Biologie et écologie des peuplements animaux et végétaux,
- Interactions au sein d'un milieu,
- Biologie de l'évolution : petits mammifères, végétaux,
- Anthropologie : interactions homme-milieu,
- Tortues marines : comportement marin, dynamique de population,
- Frégates : écologie, comportement d'une population d'oiseaux marins tropicaux,
- Biomatériaux, bio-composés et technologies bio-inspirées,
- Chimie des substances naturelles,
- Écologie chimique,
- Propriétés mécaniques des produits forestiers,
- Environnement,
- Structuration, dynamique et fonctionnement des écosystèmes forestiers,
- Écologie quantitative,
- Écologie microbienne, fertilité des sols,
- Écologie fonctionnelle des hydro-systèmes fluviaux, réponse aux contraintes physiques,
- Suivi des communautés planctoniques : diversité, biomasse,
- Cycle du mercure dans les écosystèmes guyanais,
- Fonctionnement biogéochimique du barrage de Petit-Saut, transferts gazeux aux interfaces,
- Fertilité des sols dégradés - problématiques de revégétalisation,
- Dynamique et fonctionnement des forêts de mangroves, instabilité du littoral (composante Programme national d'Environnement côtier PNEC),
- Sédimentologie, géochimie et dynamique des bancs de vases sur le littoral guyanais,
- Suivi des dépôts d'aérosols (Plomb Pb 210) et processus de transfert,
- Suivi des émissions de gaz à effet de serre sur la retenue du barrage de Petit-Saut,
- Observatoire hydrologique, hydrogéochimie,
- Dynamique et gestion des territoires,
- Migrations et peuplement, affirmations identitaires, aménagements urbains,
- Politiques de santé,
- Dynamique des sociétés amazoniennes,
- Linguistique : langues des populations amazoniennes (créoles, langues amérindiennes, langues businengue),
- Ethnologie : évolution des sociétés traditionnelles, réseaux sociaux, évolution et adaptation des savoirs.

### • L'École Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts (ENGREF)

L'École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGREF) est née en 1965 de la fusion de l'École Nationale des Eaux et Forêts de Nancy (1824) et de l'École Nationale du Génie Rural, fondée à Paris en 1919.

Établissement public sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, elle est dotée d'un conseil d'administration présidé par le directeur général de l'administration du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et d'un conseil scientifique. Les activités de l'ENGREF couvrent la formation initiale de Bac+5 (ingénieurs) à Bac+8 (docteurs), la formation continue et la recherche, dans les domaines de la gestion de la forêt et des milieux naturels, de l'eau. L'ENGREF est habilitée à délivrer le doctorat dans ses domaines de compétences et développe des collaborations scientifiques avec de nombreux partenaires extérieurs.

L'ENGREF est implantée sur cinq centres: Paris, Nancy, Montpellier, Clermont-Ferrand et Kourou. Le centre de Kourou, dédié à l'accueil d'étudiants et à la formation par la recherche sur la gestion des forêts tropicales humides, existe depuis 1989 dans un bâtiment dont l'architecture met en valeur la forêt guyanaise et la qualité de ses bois, avec un centre de documentation important et ouvert au public.

Les effectifs permanents du Centre de Kourou (hors stagiaires et étudiants) sont de 2 enseignants-chercheurs et 4 personnels techniques et administratifs. Depuis 1992, l'ENGREF apporte sa spécificité d'organisme d'enseignement supérieur et les compétences de ses cadres scientifiques au sein des problématiques de recherche/formation/développement du GIS Silvolab. Depuis 2001, elle s'est associée avec l'INRA, le CIRAD et le CNRS dans une Unité Mixte de Recherche « Écologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG) qui fédère les moyens et les programmes sur la connaissance des écosystèmes forestiers guyanais

Missions en Guyane :

- Enseignement supérieur (modules d'ingénieur, de DEA et de mastère, réalisation de stages, préparation de thèses) sur les écosystèmes forestiers tropicaux, leur fonctionnement, leur aménagement et leur valorisation. Recherche/Développement/Formation sur les écosystèmes forestiers tropicaux, dans le cadre des activités du GIS SILVOLAB Guyane.
- Recherches / Activités en cours.
- Diversité fonctionnelle des arbres forestiers tropicaux et fonctionnement des écosystèmes. Organisation et dynamique de la diversité des arbres Matériaux et molécules en milieu amazonien.

#### • L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER)

L'IFREMER est un établissement public industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Équipement, des Transports et du Logement, et de l'Environnement. Il poursuit 4 grandes missions : la recherche, l'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral, suivi des stocks de pêche, contrôle de la qualité des produits de la mer), la mise à disposition de moyens (flotte océanographique, biotechnologies marines), le transfert des entreprises et la valorisation de ses activités.

Implanté depuis 1971 en Guyane, l'activité de la station de Cayenne s'inscrit dans les missions institutionnelles de l'IFREMER en matière de suivi des pêcheries, centrée sur la thématique de l'exploitation durable des ressources halieutiques.

Missions en Guyane

- Étude de la biologie et de l'écologie des principales espèces marines exploitées,
- Évaluation des ressources halieutiques et diagnostic sur les pêcheries,
- Aide à la décision pour la profession, l'administration et les collectivités.

Recherches / Activités en cours

- Évaluation du stock de crevettes brown (*Penaeus subtilis*),
- Évaluation du stock de vivaneaux rouges (*Lutjanus purpureus*),
- Modélisation bio-économique de l'exploitation crevette,
- Évaluation des rejets d'espèces commercialisables,
- Suivi et description de l'activité des flottilles de petite pêche et de pêche côtière,
- Développements technologiques pour l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche,
- Étude des écosystèmes littoraux et côtiers

### • L'Institut National de Recherche Agronomique (INRA)

Placé sous la double tutelle du ministère de la Recherche et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'INRA a pour missions d'organiser et d'exécuter toute recherche scientifique intéressant l'agriculture et les industries qui lui sont liées. Ses principaux domaines d'activités sont environnement, forêt et agriculture.

Créé en 1949, le Centre INRA Antilles-Guyane est l'un des 21 centres régionaux de l'Institut National de la Recherche Agronomique, organisme de recherche appliquée qui emploie 8000 personnes. Il couvre les trois Départements Français d'Amérique (DFA), Guadeloupe, Guyane et Martinique. Seul Centre INRA situé en zone tropicale (Antilles françaises) et sub-équatoriale (Guyane française), il permet de poursuivre des recherches orientées vers les problématiques technico-économiques communes aux pays du Sud, s'intéressant non seulement aux problèmes agronomiques des DFA mais aussi aux pays de la zone Caraïbe / Amériques tropicales. La capacité d'expertise des agents du Centre dans de nombreux domaines fait qu'il développe une coopération intense avec les pays proches de la Caraïbe en collaboration avec son principal partenaire scientifique le CIRAD.

En Guyane, l'INRA a eu jusque dans les années 1990 une activité forte sur des problématiques agricoles (élevage, aquaculture ...) liée au Plan Vert. Les connaissances acquises ont été capitalisées par la profession, par les agents du CIRAD en Guyane, par les Unités de Recherche de l'INRA en Guadeloupe. Les agents de ces unités peuvent, à la demande et en complémentarité du CIRAD, intervenir sur des problématiques précises. Depuis 1992, l'INRA en Guyane s'est recentré sur une seule thématique forte, la recherche sur les écosystèmes forestiers, au sein du GIS SILVOLAB. Des laboratoires ont été développés dans les domaines de l'écophysiologie, de la microbiologie et de la génétique, dédiés à l'étude de la régénération forestière, pour contribuer à l'objectif global du GIS qui est d'apporter les bases scientifiques pour une gestion raisonnée et durable des forêts. Depuis 2001, les équipes INRA de Guyane se sont associées avec l'ENGREF, le CIRAD et le CNRS pour créer une Unité Mixte de Recherche ECOFOG "Écologie des Forêts de Guyane" qui permet d'atteindre une masse critique pour conduire des recherches de bonne qualité et espérer mieux répondre aux attentes tant internationales (changements climatiques, déforestation) que locales (création d'emplois, formation des jeunes).

#### Missions en Guyane

- Recherche / Développement / Formation sur les écosystèmes forestiers tropicaux, dans le cadre des activités du GIS SILVOLAB Guyane,
- Appui à des projets de développement agricole en faisant appel à des compétences extérieures à la Guyane.

#### Recherches / Activités en cours

- Diversité fonctionnelle des arbres forestiers tropicaux et fonctionnement des écosystèmes,
- Organisation et dynamique de la diversité des arbres Matériaux et molécule en milieu amazonien L3MA).

### • L'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur est une fondation privée reconnue d'utilité publique, créée en 1887 à la suite d'une souscription internationale. La fondation est supportée par le Ministère chargé de la Santé et par le Ministère de la Recherche. Ses principales missions sont la recherche scientifique pour la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses, l'enseignement et les services de santé publique (consultations médicales, vaccinations, centre de références). En matière de recherche, ses domaines d'activités sont la microbiologie, la bactériologie et la mycologie, la biologie moléculaire, l'écologie, la génomique et la post-génomique, l'immunologie, la physiopathologie, la neurobiologie et la virologie.

L'Institut Pasteur de Guyane, créé en 1940, a développé progressivement ses activités de recherche.

Au plan de la Santé Publique, l'Institut devenait en 1981, Centre National de Référence pour la dengue, la fièvre jaune et la grippe, puis Centre National de Référence pour la Chimiorésistance du paludisme. Au début des années 90 étaient créés les laboratoires de Rétrovirologie, d'Entomologie médicale, de Parasitologie moléculaire, et récemment d'Hygiène et Environnement.

## Missions en Guyane

Activités de recherche et de surveillance des maladies transmissibles et des maladies émergentes et/ou ré-émergentes (paludisme, dengue, fièvre jaune, tuberculose).

### Recherches / Activités en cours

- Virologie : travaux sur les arbovirus (fièvre jaune, dengue : recherche d'un réservoir sauvage, étude de facteurs prédictifs de gravité, validation de nouvelles techniques de diagnostic), étude sur les rétro-virus (HIV, Foamy virus). et le HHV8.
- Entomologie : étude sur la bioécologie des vecteurs et la prévision des risques épidémiques au niveau entomologique.
- Épidémiologie : travaux sur la télé-épidémiologie (partenariat avec l'IRD, le CNES et l'INRA), surveillance spatiale des épidémies.
- Immunologie Parasitaire : Leishmaniose (réponse immune in situ) et Paludisme (polymorphisme génétique des souches, caractérisation de marqueurs moléculaires de résistance aux antipaludiques).
- Centres Nationaux de Référence pour la région Antilles-Guyane : chimiorésistance du Paludisme (CNRCP); arbovirus et virus Influenza.
- Laboratoire de Biologie Médicale : mise au point de nouveaux tests de diagnostic (agents de l'ulcère de Buruli, de la fièvre Q).
- Hygiène et Environnement (LHE) : contrôles physico-chimiques et microbiologiques des eaux, des aliments, conseils, recherche de métaux lourds.

### • L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

L'IRD est un établissement public (national) à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle des ministères chargés de la Recherche et des Affaires Étrangères.

Il a pour mission de conduire des recherches de base et finalisées, contribuant au développement des régions de la zone intertropicale en particulier par l'étude des milieux physiques, biologiques et humains et par des recherches expérimentales visant à la maîtrise du développement.

Ainsi, l'IRD remplit essentiellement trois missions : la recherche, l'expertise et la formation. Ses effectifs sont de l'ordre de 2 500 agents dont 800 chercheurs, 750 ingénieurs, techniciens et administratifs et des personnels locaux dans les pays d'intervention.

Quelques dates marquantes pour l'organisme :

- 1944 : Création de l'ORSC (Office de la Recherche Scientifique Coloniale),
- 1953 : Transformation en ORSTOM (Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer),
- 1984 : L'ORSTOM devient l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération,
- 1998 : L'organisme prend son sigle actuel d'IRD, Institut de Recherche pour le Développement.

L'IRD est présent en Guyane sans discontinuité depuis 1946. C'est le troisième centre de recherche de l'IRD hors hexagone en termes d'effectifs et de budget. Le Centre IRD de Cayenne participe aux recherches européennes et internationales dans différents domaines allant de la biodiversité des milieux forestiers tropicaux humides à la pharmacochimie des substances naturelles, en passant par la télédétection, la botanique ou la linguistique. Il dispose pour cela d'un ensemble de laboratoires, ainsi que de nombreux services d'appui à la recherche. Les effectifs du centre sont constitués d'équipes de recherche (chercheurs, ingénieurs, techniciens, stagiaires, thésards, Volontaires Civil à l'Aide Technique – VCAT-, etc.) et d'équipes techniques venant en appui.

## Missions en Guyane

- La connaissance, la modélisation et le suivi du territoire,
- La biodiversité végétale; les écosystèmes forestiers, littoraux et aquatiques,
- L'homme dans son environnement naturel, social, culturel et économique,
- La santé.

## Recherches / Activités en cours

### Trois unités mixtes de recherche (UMR) :

- Centre d'études des langues indigènes d'Amérique (CELIA) : Recherche, éducation et formation, langues amérindiennes et bushinengue. Application des résultats à l'enseignement en milieu non francophone.
- Botanique et bio-informatique de l'architecture des plantes (AMAP) : Analyse et modélisation de la morphologie, de l'architecture et de la croissance, acquisition et organisation des connaissances botaniques.
- Pharmacochimie des substances naturelles (PCSN) : Identification et isolement de molécules ayant une activité pharmacologique à partir de la biodiversité tropicale, notamment dans le cas du paludisme.
- Une quatrième unité mixte de recherche est en cours d'implantation (août 2005) en Guyane. Il s'agit de : génétique et évolution des maladies infectieuses (GEMI). Evaluation de l'impact de la diversité génétique de l'hôte, de l'agent pathogène et du vecteur, sur la transmission et la pathogénicité des maladies infectieuses.

Une unité de recherche (UR) : Constructions identitaires et mondialisation (CIM) : l'objectif est de saisir les procédures d'identification et leurs logiques dans les domaines politique, culturel et religieux, en se penchant plus particulièrement sur les cultures nées de la migration des hommes des idées ou des croyances.

### Quatre unités de service (US) :

- Connaissance des ressources végétales tropicales et de leurs usages (BIODIVAL): expertise sur la flore, la faune et les habitats naturels ou anthropisés, gestion et diffusion d'informations sur la biodiversité végétale et sa valorisation pharmacologique.
- Observatoires hydrologiques et ingénierie (OBHI) :activités d'observatoire, soutien et formation des services producteurs de données, mise à disposition de bases de données, d'outils de traitement, de systèmes d'information et de compétences.
- Expertise et spatialisation des connaissances en environnement (ESPACE) : développement et mise en œuvre de méthodologies innovantes de spatialisation des connaissances sur l'environnement par télédétection et approches intégrées des milieux et sociétés, systèmes d'information de l'acquisition des données aux processus décisionnels.
- Unité des moyens analytiques (UMA) : réseau de plates formes analytiques situées dans les centres IRD (Afrique, Amérique du Sud, Océanie) permet tant de réaliser des analyses physico-chimiques suivant des normes reconnues, pour les programmes de recherches de l'IRD et de ses partenaires.

## La recherche dans les établissements d'enseignement supérieur présents en Guyane :

- UMR ECOFOG (UM 43), établissement principal : UAG, organismes partenaires : ENGREF, CNRS, INRA, CIRAD – Écosystèmes forestiers : connaissance, préservation et valorisation - discipline principale : biologie de l'environnement, des populations, écologie
- L3MA (Laboratoire de matériaux, molécules en milieu amazonien) rattaché à l'UMR ECOFOG (UM 43) – Recherches sur les molécules naturelles (identification et propriétés) et sur le comportement et la durabilité des matériaux naturels (bois) ou de synthèse (métaux, polymères)
- QUALITROP (Qualité des fruits et légumes tropicaux) – UMR CIRAD – INRA -UAG - Qualité et valorisation, alimentaire et non alimentaire, de ressources végétales tropicales et des produits transformés correspondants. Les recherches se déclinent en deux thématiques : la physiologie de la maturation des fruits et légumes, la transformation et la conservation des végétaux et de leurs produits.
- QPVT (Qualité et valorisation des produits végétaux tropicaux) – Équipe d'accueil EA 925 – antenne de Guyane – chimie, physico-chimie et biologie des végétaux de la région Caraïbe (laboratoire en partie intégré dans l'UMR QUALITROP)
- EPMM (Équipe de parasitologie et mycologie médicale) – EA 3593 – épidémiologie des parasitoses tropicales en Guyane et aux Antilles françaises – Paludisme autochtone (Guyane) et importé (Antilles), toxoplasmose « amazonienne », réduves et maladie de Chagas, leishmaniose cutanée, parasitoses intestinales, histoplasmoses et VIH, ectoparasitoses – enseignements de 3<sup>ème</sup> cycle (diplômes d'université)
- GRER (Groupe de recherche sur les énergies renouvelables) – antenne de Guyane – IESG - IUT – Étude et amélioration des systèmes de production d'énergie photovoltaïque en milieu équatorial et d'alternateurs adaptés aux sources d'énergies variables. Deux axes de recherche sont proposés en complémentarité entre les deux sources d'énergies renouvelables disponibles en Guyane : hydraulique et photovoltaïque
- ERTé (Équipe de Recherche en Technologie de l'éducation) associe des chercheurs du GREG (Groupe de recherche en éducation de Guyane – IUFM), du GEREC-F (UAG), de l'IRD (UMR-CELIA). Domaines : sciences de l'éducation, linguistique, anthropologie, sociologie, psychologie, ...).
- CRILLASH – Centre de recherche interdisciplinaire en lettres, langues, arts et sciences humaines - Dynamique des langues, des littératures et des cultures régionales
- CRPLC (Centre de recherche sur les pouvoirs locaux de la Caraïbe) – UMR 8053 – UAG-CNRS – antenne de Guyane – Étude de l'évolution des politiques publiques décentralisées en Guyane, fonction publique dans les DOM et Constitution de la République du Surinam
- CELCAA (Centre d'études des littératures et civilisations de l'Amérique anglophone), antenne de Guyane – Politiques sociales dans la Caraïbe anglophone
- CEREGMIA (Centre d'étude et de recherche en économie, gestion, modélisation et informatique appliquée) – Équipe d'accueil EA 2440 – antenne de Guyane – Économie du développement, gestion des secteurs de production privilégiée dans le développement de l'économie, informatique appliquée en économie et gestion
- LEAD (Laboratoire d'économie appliquée au développement) – équipe d'accueil EA 2438 – antenne de Guyane – études pour le compte des collectivités locales (Plan état-région), renforcement des relations avec la communauté de chercheurs caribéens et européens.

## L'école doctorale

L'UAG dispose depuis la rentrée universitaire 2000 d'une École Doctorale pluridisciplinaire regroupant les laboratoires, centres de recherche et DEA de l'ensemble de l'Université, ainsi que des laboratoires d'accueil des DEA accrédités à l'UAG, au sein des organismes de recherche installés aux Antilles et en Guyane.

Du point de vue de la recherche et des études doctorales, l'UAG offre un éventail de 6 DEA. Il s'agit d'un DEA de droit Public, un DEA de Droit Privé, un DEA d'Économie « analyse et politiques économiques approfondies », un DEA de « relations internationales et politique comparée », un DEA pluridisciplinaire en Lettres et Sciences Humaines « Caraïbes, Amériques Latine et du Nord » et enfin un DEA en sciences exactes et naturelles, intitulé « Environnement tropical et valorisation de la biodiversité ». Ce dernier DEA, qui bénéficie du soutien de l'ENGREF et de la collaboration des organismes publics implantés aux Antilles et en Guyane, propose pour la rentrée universitaire 2003, la répartition de ses enseignements théoriques entre la Guadeloupe et la Guyane.

Dans ce contexte, l'École Doctorale pluridisciplinaire est un atout majeur pour améliorer la communication entre les sites et favoriser l'émergence d'excellence. Le Directeur de l'École Doctorale assure la coordination des actions et la mise en place pour les doctorants d'une formation obligatoire aussi complète que possible leur donnant le maximum d'atouts pour leur insertion professionnelle (élaboration d'un projet professionnel, rédaction de CV, de rapports, d'articles, présentation orale, préparation à des entretiens). L'École Doctorale met en œuvre des enseignements pour l'apprentissage des langues (en particulier l'anglais), des séminaires transversaux nécessaires à la bonne connaissance de l'environnement socio-économique.

Les actions de l'École Doctorale ont deux objectifs, d'une part améliorer la formation des doctorants, d'autre part augmenter le nombre d'étudiants intéressés par cette formation.

### **Le premier objectif résulte de la mise en place d'activités scientifiques et d'activités à finalité professionnelle.**

Il s'agit alors :

- de renforcer les liens avec les organismes de recherche en place,
- de favoriser la formation d'Unités Mixtes de Recherche sur les programmes de recherche communs avec les EPST,
- d'organiser des exposés et des discussions avec les responsables d'entreprises et de grands secteurs d'activité : assurances, banques, impôts, Trésorerie Générale, Justice, Barreau, Chambres Consulaires, Centres Hospitaliers, EDF, SARA, Ciments Antillais, Parcs Régionaux et Nationaux, Préfecture, DASS, PTT, France Télécom, Rectorat, UAG, ANVAR, DRIRE, DRRT, ADEME... Cette liste n'est pas exhaustive.
- d'impliquer des partenaires caraïbéens et amazoniens ;
- d'organiser la formation des doctorants à leur insertion professionnelle (simulations d'entretiens, rédaction d'un CV, aide à la formulation d'un projet professionnel)
- de préparer l'intégration des doctorants dans le marché caribéen et européen par une meilleure maîtrise des langues étrangères, en particulier l'anglais et l'espagnol.
- de favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

### **Le second objectif, quantitatif, implique :**

- L'augmentation des aides financières apportées aux étudiants : bourses de DEA, Allocations de Recherche ministérielles, régionales et départementales. Le nombre d'allocations de recherche dont dispose l'UAG doit être compatible avec sa politique d'ouverture vers les grands établissements de recherche. Une attention particulière doit être portée à la Guyane où les sujets de recherche ne manquent pas, où l'encadrement scientifique est facilité par la création d'unités multi sites. La capacité de l'UAG d'apporter une aide concrète aux doctorants en Guyane sera un facteur déterminant en faveur du développement d'activités scientifiques dans cette région.
- La mise en place de moyens en faveur de la mobilité d'étudiants dans la zone Caraïbe/Amérique (stages, consultation d'archives, etc...)
- La mise en place de bourses ou d'allocations post doctorales.

## **L'UFR de Médecine**

Un laboratoire de Parasitologie et de Mycologie Médicales a été mis en place en Guyane en relation avec le service hospitalo-universitaire de parasitologie mycologie du Centre Hospitalier de Cayenne. La thématique générale de recherche du laboratoire est l'épidémiologie des parasitoses tropicales en Guyane et aux Antilles Françaises : parasitoses, mycoses, maladies tropicales (paludisme, leishmanioses cutanées, toxoplasmose, maladie de Chagas, parasitoses intestinales, mycoses tropicales).

La politique de développement de l'UFR de Médecine est basée sur la mise en place puis le renforcement des pôles d'excellence dans les 3 DFA. Pour la Guyane, c'est la Parasitologie (équipe reconnue par le MENRST EA 3593), l'Infectiologie et la Santé Publique Tropicale qui ont été définies et qui doivent par conséquent être privilégiées.

Il est à noter qu'il existe une étroite convergence de vue entre les projets universitaires et les projets hospitaliers comme en témoignent les directives émanant du Conseil Scientifique de l'UFR de Médecine et le récent projet médical du Centre Hospitalier de Cayenne.

Le recadrage de la recherche dans le domaine de la santé du Contrat de Plan État Région de la Guyane affiche clairement une volonté d'accroître le partenariat entre les structures de recherche impliquées totalement ou partiellement dans le domaine de la santé à savoir l'UFR de Médecine (UAG) étroitement associée au Centre Hospitalier de Cayenne (pôle Hospitalo-Universitaire), l'Institut Pasteur de Guyane et le Centre de Cayenne de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

### Objectifs

Ils concernent, d'une part, l'abord clinique et hospitalier et, d'autre part, le côté enseignement – formation et recherche opérationnelle, tout en soulignant leur étroite intrication

- Poursuivre et développer le travail du laboratoire de Parasitologie Mycologie, dont la fonction universitaire est désormais largement reconnue,
- Affirmer la fonction universitaire du service de Dermatologie.
- Comblent le manque de praticiens hospitaliers spécialistes des Maladies Infectieuses et de Santé Publique à spécificité tropicale et faciliter leur évolution possible vers un statut hospitalo-universitaire
- Utiliser le département de la Guyane comme un site de formation de spécialistes avec l'optique d'en tirer profit pour améliorer la prise en charge sanitaire des populations guyanaises, tant au plan de la Médecine curative que de la Médecine Préventive ; tout particulièrement pour les communes isolées.
- Mettre en place un Département Universitaire de Médecine Tropicale et Santé Communautaire articulé autour de l'ensemble du réseau sanitaire de Guyane, à savoir les Centres Hospitaliers mais également les 21 centres et postes de santé qui, depuis leur intégration, constituent un site de recherche privilégié en termes d'évaluation des besoins de la population

Les orientations de recherche en Guyane ont été cernées par le comité inter-organisme C3I (CIRAD, Ifremer, INRA, IRD) associé à l'ensemble des organismes intervenants sur le territoire (BRGM, CNRS, ENGREF, INSERM, Institut Pasteur, MNHN) ainsi qu'avec l'UAG.

Ces propositions sont issues du document « Offre recherche/formation/valorisation des organismes de recherche et de l'UAG au pôle universitaire de Guyane (PUG) », Février 2003.

Les thématiques de recherche retenues prennent en compte la valeur exceptionnelle que représente le patrimoine naturel guyanais (pour le connaître, le protéger, le valoriser), et l'accompagnement que la recherche doit assurer aux collectivités pour réussir d'une façon durable son développement dans les domaines économique, social, culturel et dans celui de l'environnement.

Dix problématiques, regroupées en trois grands ensembles, ont été retenues :

- Recherches sur l'environnement et sur la gestion et la valorisation des ressources naturelles :
  - Connaissance et valorisation des écosystèmes forestiers,
  - Analyse et valorisation de la biodiversité et des substances naturelles,
  - Dynamique des systèmes littoraux,
  - Eaux continentales,
  - Ressources minérales.
  
- Santé, environnement et développement des sociétés guyanaises et amazoniennes :
  - Santé en milieu tropical – environnement et santé,
  - Sociétés et civilisations guyanaises et amazoniennes.
  
- Technologies, méthodologie et instrumentalisation pour les régions amazoniennes :
  - Agriculture durable et technologies agroalimentaires,
  - Technologies et énergies pour les régions amazoniennes,
  - Méthodologie et instrumentations.

## **Connaissance et valorisation des écosystèmes forestiers**

Les principaux organismes français impliqués autour du thème « connaissance et valorisation des écosystèmes forestiers » sont l'ONF, L'IRD, le CIRAD-forêt, l'INRA, l'ENGREF, le CNRS, le MNHN, les universités (Montpellier II, Paris VI, Toulouse, Lyon I, Antilles-Guyane) et plus récemment l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et la Mission pour la création du Parc National de Guyane.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique Silvolab-Guyane a pour objectif de coordonner et de développer les actions de ces différents partenaires. Depuis 1998, il a défini trois grands thèmes de recherche prioritaires :

- Structure, dynamique et fonctionnement de l'écosystème forestier guyanais,
- Écologie et diversité génétique d'espèces particulières,
- Utilisation et gestion durable des ressources et des milieux : exploitation du bois, chasse, agriculture, plantations et réhabilitation de terrains dégradés.

Ces trois thèmes correspondent aux objectifs fondamentaux suivants :

- Caractériser les peuplements forestiers par des paramètres structuraux, floristiques ou faunistiques.
- Identifier les processus impliqués dans la dynamique et la régénération forestières en relation avec les facteurs physiques, biologiques et les activités humaines.
- Caractériser la diversité interspécifique de l'acquisition et de l'utilisation des ressources par les arbres.
- Évaluer le rôle de cette diversité fonctionnelle dans le fonctionnement biogéochimique global de l'écosystème.
- Comprendre la dynamique de la structure spatiale des peuplements par l'analyse de la diversité génétique intraspécifique d'espèces majeures de la couverture forestière.
- Intégrer les connaissances dans des modèles de simulation de la dynamique forestière.

## **Analyse et valorisation de la biodiversité et des substances naturelles**

Au sein de cette thématique, on s'intéressera principalement au niveau moléculaire (génome, protéome,) ; aux produits du métabolisme dont l'usage peut se révéler intéressant (substances naturelles, notamment celles qui sont biologiquement actives) ; au développement d'outils, en particulier pour la systématique (outils d'analyse moléculaire, bioinformatique) ; et à l'étude de quelques questions fondamentales de biologie et d'écologie évolutives.

Les systèmes intertropicaux humides sont parmi les plus grands réservoirs de la biodiversité végétale, animale et probablement aussi microbienne. Les axes de recherche proposés reprennent ce qui se fait déjà et ce qui pourrait se développer raisonnablement dans les prochaines années :

- Étude de la biodiversité (systématique moléculaire, évolution moléculaire, biologie et écologie évolutives, diversité génétique, bioinformatique),
- Usages et pharmacopées traditionnels, recherche de substances naturelles actives à usages pharmaceutiques, cosmétiques et agronomiques,
- Étude du fonctionnement cellulaire (structure et expression des gènes, métabolisme, protéomique et génomique, relations structures fonctions),
- Génie des procédés biologiques (production in vitro de substances naturelles, génie génétique).

## **Dynamique des systèmes littoraux**

Le milieu littoral et côtier guyanais situé au nord-est de l'embouchure de l'Amazonie, présente l'originalité d'être directement soumis à trois types de forçage :

- Le forçage atmosphérique, sous la dépendance de la position de la ZITC (Zone Inter Tropicale de Convergence des Alizés) qui induit le régime des Alizés et qui module le régime des pluies,
- Le forçage océanique, avec la présence à certaines périodes de l'année de la réflexion du Courant Nord Brésil,
- Le forçage amazonien, avec le régime des crues de l'Amazonie et de ses apports continentaux qui sont à l'origine de la dynamique hydro sédimentaire active de la zone des Guyanes.

Il en résulte des conditions particulières, notamment la décharge sédimentaire de l'Amazonie, qui engendrent un environnement biotique particulier, marqué notamment sur le littoral par le développement de peuplements d'interface sur le littoral comme les mangroves.

Les axes de recherche proposés reprennent ce qui se fait déjà et ce qui pourrait se développer raisonnablement dans les prochaines années :

- Le milieu et ses ressources (dispersion des apports amazoniens, caractérisation physico-chimique des eaux, étude des peuplements benthiques et démersaux, variabilité environnementale et ressources halieutiques, écologie des vasières et mangroves, cartographie des faciès sédimentaires des fonds du plateau continental),
- L'usage des systèmes littoraux : axes recouvrant les thématiques liées à l'usage et à la valorisation des milieux littoraux et de leurs ressources par l'homme (aménagement dans un contexte d'instabilité du trait de côte et de la bathymétrie littorale, protection de l'environnement, valorisation au travers des activités et aménagements touristiques, exploitation durable et valorisation des ressources halieutiques).

## **Eaux continentales**

Avec plus de 4m de précipitation annuelle, l'eau est un élément majeur qui modèle le territoire guyanais (végétation luxuriante, profonde pénétration de l'altération des sols, important drainage par d'innombrables criques, rivières et grand fleuves). Cet état de fait impacte sur la culture et la socio économie des communautés guyanaises.

Trois compartiments du cycle de l'eau orientent la recherche :

- La compréhension des phénomènes atmosphériques et plus généralement de l'ensemble des aspects liés à la climatologie,
- La dynamique de l'eau à l'échelle de la forêt qui couvre de l'ordre de 95% du territoire, comprenant les phénomènes d'évapotranspiration, de ruissellement vers le réseau hydrographique et d'infiltration au travers de l'épaisseur des sols pour aller alimenter les nappes phréatiques,
- Le vaste réseau hydrographique spécifique de la grande forêt équatoriale humide, depuis les sources et les bassins versants en amont jusqu'aux estuaires sur le côte.

Par rapport à la problématique « Eaux continentales », deux thèmes majeurs sont distingués :

- La connaissance des aquifères dans les altérités, dans le socle fracturé, ou dans les formations sédimentaires côtières ;
- L'estimation de la qualité des eaux de surface, surveillance et propositions de mesures de protection.

## **Ressources minérales**

Des problématiques de société trouvant leur origine dans une valorisation des ressources minérales existent sur le territoire guyanais. Citons par exemple le développement industriel et la valorisation de la ressource aurifère ; l'activité extractive aurifère et l'environnement ; l'aménagement du territoire et les ressources en matériaux. La ressource aurifère représente, en effet, l'un des principaux secteurs de production en Guyane.

Par rapport à la problématique « Ressources minérales », deux thèmes majeurs sont distingués :

- Exploration et exploitation (géologie et géodynamique du Craton des Guyanes ; métallogénie, géologie prévisionnelle et outil SIG ; économie minière ; roches et minéraux industriels)
- Préservation et développement durable (environnement minier et développement durable ; protection de l'environnement, mesure des impacts liés à l'exploitation).

## **Santé en milieu tropical**

Les maladies infectieuses sont d'une importance majeure en Guyane. C'est le seul département français où il existe du paludisme autochtone. La dengue est également à l'origine de problèmes sanitaires importants. Suivent la leishmaniose, la fièvre Q, la maladie de Chagas, ...

L'objectif est d'accentuer le partenariat entre les structures de recherche impliquées dans le domaine de la santé : l'antenne de Cayenne de la Faculté de Médecine de l'UAG associé au Centre Hospitalier de Cayenne (pôle Hospitalo-Universitaire de Parasitologie Mycologie), l'Institut Pasteur de Guyane, le centre de Cayenne de l'IRD, l'antenne de Guyane du MNHN et prochainement le CNRS.

La problématique santé a été déclinée en trois axes d'action :

- Les maladies infectieuses humaines à transmission vectorielle ou zoonotique (dengue, paludisme, fièvre jaune, fièvres hémorragiques virales, leishmanioses, maladie de Chagas, fièvre Q). Cette thématique a été scindée en deux axes d'action l'un concernant la connaissance de leur épidémiologie, le second les expertises thérapeutiques et pharmacologiques.
- L'environnement et la santé, avec les problèmes liés à la qualité des eaux et à l'hygiène alimentaire.

## **Sociétés et civilisations guyanaises et amazoniennes**

À la biodiversité du milieu naturel amazonien fait pendant en Guyane une véritable socio-diversité (déclinable en ethno-diversité et en glotto-diversité), due à une histoire complexe qui a réuni ou construit sur son territoire des groupes humains très divers.

Cette complexité sociologique, linguistique, ethnologique et historique de la Guyane fait des sciences humaines un domaine de recherche d'intérêt majeur pour la connaissance intellectuelle, en même temps qu'une production d'éléments de compréhension essentiels aux prises de décisions politiques.

La problématique Sociétés et civilisations guyanaises et amazoniennes a été déclinée en trois axes d'action :

- Valorisation et développement des savoirs et des patrimoines,
- Éducation,
- Structures et dynamiques des sociétés guyanaises et amazoniennes : cultures, langues, histoire.

## **Agriculture durable et technologies agroalimentaires**

Les enjeux qui fondent la problématique « Agriculture durable et technologies agroalimentaires » concernent le développement d'une agriculture familiale, la protection des cultures dans le respect de la biodiversité, la valorisation des produits amazoniens et la sûreté de ces aliments.

La problématique « Agriculture durable et technologies agroalimentaires » a été déclinée en trois axes d'action :

- Environnement et développement durable (appui à la riziculture irriguée, développement de l'agriculture familiale),
- Lutte biologique contre les ennemis des cultures (lutte contre les insectes des fruits et contre ceux du riz en réduisant les dommages environnementaux liés à l'utilisation de pesticides),
- Gestion de la qualité et sûreté des aliments (développement de produits nouveaux, valorisation des propriétés des produits de l'extractivisme, développement technologique, formation)

## **Technologies et énergies pour les régions amazoniennes**

La problématique « Technologies et énergies pour les régions amazoniennes » a été déclinée en trois axes d'action :

- Optimisation des moyens de protection des matériaux en conditions équatoriales humides (mécanismes d'endommagement, optimisation des moyens de protection, analyse de problèmes industriels),
- Valorisation de la ressource ligneuse et mise au point / adaptation de technologies de transformation,
- Énergies renouvelables (énergie solaire, stockage électrochimique, énergie hydraulique, énergie éolienne – diagnostic contrôle – adaptation de l'habitat pour la maîtrise de l'énergie).

## **Méthodologie et instrumentations**

Les diverses disciplines ont élaboré des méthodes et des techniques pour leurs besoins d'investigation. Certaines sont spécifiques aux objets et aux pratiques de ces disciplines. D'autres ont un spectre beaucoup plus large d'utilisation, c'est en particulier le cas de la statistique, de la modélisation et de la simulation ou encore de la télédétection. Enfin, des techniques spécifiques développées dans le cadre de disciplines ont un intérêt beaucoup plus large, celles de la chimie analytique et structurale est un bon exemple.

Le développement de la mutualisation de ces moyens, en un centre commun de ressources, est fédérateur dans les recherches interdisciplinaires.

Les principaux axes d'action de cette thématiques sont :

- Aspects méthodologiques généraux,
- Modélisation des systèmes naturels et anthropisés,
- Bioinformatique,
- Télédétection spatiale et aérienne,
- Instrumentalisation et dispositifs de terrain.

## 2) LA RECHERCHE ET LA FORMATION DOCTORALE SUR LE PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS

L'objectif suivi par le projet de pôle universitaire Guyanais en termes de recherche est de structurer et mettre en synergie les activités de recherche entre les organismes et le 3<sup>ème</sup> cycle universitaire. Dans ce dessein, la définition d'orientations communes a été entreprise en amont. Les organismes de recherche se sont associés aux universitaires, aux partenaires institutionnels et aux collectivités pour la mise en place de programmes de recherche communs.

La mise en synergie des organismes de recherche aboutit, aujourd'hui, à la définition des orientations et des projets communs susceptibles de mobiliser des financements, de mutualiser des équipements, d'atteindre des tailles critiques et de mieux se positionner au niveau national et européen, tout en répondant aux aspirations socio-économiques locales et aux potentialités régionales existantes.

En effet, la problématique avale de développement régional est intégrée dans les choix de programmation des organismes et des universitaires. Ceux-ci, au niveau local, participeront à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès de la population.

Il est rappelé qu'en aucun cas, le PUG a pour objectif de rapatrier l'ensemble des structures actuelles des organismes de recherche présents en Guyane.

Il s'agit plutôt de regrouper des chercheurs autour de thématiques communes et prioritaires et d'apporter, grâce à la synergie ainsi créée, une réelle plus value aux travaux effectués et aux retombées pour la Guyane.

Les éléments à définir rapidement pour ne pas pénaliser le projet de pôle universitaire sont, pour chaque thématique de recherche choisie :

- La définition des collaborations et partenariats avec l'implication des équipes de recherche concernées (université et organismes confondus), leurs effectifs et leur participation aux programmes,
- Les formations doctorantes ou professionnelles qui s'y rattachent,
- La description des infrastructures (bureaux, laboratoires, etc.) nécessaires et du matériel spécifique.

Dans un premier temps, un travail de concertation et de réflexion a été réalisé par les acteurs de la Recherche présents en Guyane afin de définir les thèmes de recherche qui seraient les plus pertinents à développer dans le cadre des potentialités et des besoins de la Guyane. Dix thèmes prioritaires sont regroupés dans le document « Offre recherche/formation/valorisation des organismes de recherche et de l'UAG au pôle universitaire de Guyane (PUG) », Mai 2003. Celui-ci donne une vision d'ensemble et renforce le sens des différentes actions programmées, des moyens demandés, des coopérations à mettre en place aux différents niveaux des projets.

Dans un deuxième temps, l'ensemble des organismes de recherche et des universitaires travaillant en Guyane a retenu six thématiques prioritaires qu'ils estiment devoir être intégrées dès la première tranche de mise en place du Pôle Recherche. Ces six thématiques, outre le fait qu'elles sont encore peu développées actuellement sur les sites de R&D guyanais, sont transverses sur les compétences et favorisent la mixité des équipes entre les enseignants chercheurs de l'université et les chercheurs des organismes.

Dans un troisième temps, l'estimation des effectifs potentiellement disponibles (et pouvant être mis à disposition par les labos universitaires ou organismes de recherche dans le pôle Recherche du PUG), ainsi que leur évolution à long terme a été effectué ; sur cette base, une prévision des besoins en locaux de différents types et moyens matériels de base a été envisagée pour chacune des six thématiques.

Les thématiques de recherche concernées par cette première tranche correspondent donc aux six thématiques jugées prioritaires et qui devront être intégrées dans le Pôle Recherche :

- Connaissance et valorisation de la biodiversité et des écosystèmes amazoniens,
- Développement durable des sociétés guyanaises et des civilisations amazoniennes,
- Dynamique et gestion des territoires en environnement amazonien,
- Santé en milieu tropical,
- Bio-composés, bio-matériaux et technologies bio inspirées,
- Énergies alternatives pour les régions amazoniennes.

#### TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS DE LA RECHERCHE EN GUYANE

*Les données ont été extraites de « l'annuaire de la recherche en Guyane 2005 » sous la direction du DRRT*

ORGANISMES	CHERCHEURS, ENSEIGNANTS- CHERCHEURS ET IR	INGÉNIEURS D'ÉTUDE ET AI	TECHNICIENS	ADMINISTRATIFS	DOCTORANTS- VCAT-POSTD	AUTRES	TOTAL
DRRT	1			1			2
BRGM	2			3	1		6
CHAMBRE AGRICULTURE	0	2		5	1		8
CIRAD	10	5		17		9	63
CNRS	10	6		1	4	1	22
ENGREF	2	1		2	1		6
HYDRÉCO	6			4		1	11
IFREMER	2	2		1	1	2	8
INRA	5			9	3	5	22
INRAP	0	2		1			3
INSTITUT PASTEUR	15					4	79
IRD	11	10		21	8	6	56
NBC	0	1		1			2
ONCFS	2	2		1	2	3	16
ONF	2			2		2	6
IUFM	12	1				3	16
IESG/CELCAA	1						1
IESG/CEREGMIA	1						1
IESG/CRPLC	2				3	1	26
IESG/GEREC-F	5					5	10
IESG/GRER	5					1	6
IESG/LEAD	1						1
L3MA*	5			1		3	9
IESG/QPVT	2						2
UFR-MÉD.	4	1		3		4	12
IUT-KOUROU	6	1		2			11
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>34</b>	<b>74</b>	<b>25</b>	<b>47</b>	<b>113</b>	<b>405</b>

On évalue à ce jour, un effectif global d'environ 100 chercheurs en Guyane. Ces chercheurs sont répartis sur les différentes implantations des organismes de recherche et principalement à Kourou et Cayenne.

L'objectif du Schéma Directeur de Développement du Pôle Universitaire Guyanais étant d'évaluer les besoins du Pôle Recherche sur le campus de Trou-Biran, le tableau suivant correspond à une projection des effectifs liés à la recherche sur le PUG à l'horizon 2010.

Le tableau a été réalisé avec les organismes de recherche et sur la base des six thématiques développées sur le PUG. Les effectifs de chaque thématique sont évalués suivant les postes suivants :

- Chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs de recherche,
- Techniciens et ingénieurs,
- Postdoctorants, thésards, missionnaires et stagiaires.

#### ETAT PRÉVISIONNEL DES EFFECTIFS LIÉS À LA RECHERCHE SUR LE PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS

Thématique de recherche	Appartenance et type de chercheurs	Nbre Cherc.	Total
<b>ÉNERGIES ALTERNATIVES POUR LES RÉGIONS AMAZONIENNES</b>		<b>14</b>	<b>18</b>
	Chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs de recherche	14	14
	Techniciens et ingénieurs		2
	Postdocs, thésards, missionnaires et stagiaires		2
<b>DYNAMIQUES ET GESTION DES TERRITOIRES EN ENVIRONNEMENT AMAZONIEN</b>		<b>17</b>	<b>31</b>
	Chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs de recherche	17	17
	Techniciens et ingénieurs		10
	Postdocs, thésards, missionnaires et stagiaires		4
<b>SANTÉ EN MILIEU TROPICAL</b>		<b>8</b>	<b>18</b>
	Chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs de recherche	8	8
	Techniciens et ingénieurs		2
	Postdocs, thésards, missionnaires et stagiaires		8
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE DES SOCIÉTÉS GUYANAISES ET DES CIVILISATIONS AMAZONIENNES</b>		<b>24</b>	<b>37</b>
	Chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs de recherche	24	24
	Postdocs, thésards, missionnaires et stagiaires		13
<b>BIO-COMPOSÉS, BIO-MATÉRIAUX ET TECHNOLOGIES BIO-INSPIRÉES</b>		<b>14</b>	<b>20</b>
	Chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs de recherche	14	14
	Techniciens et ingénieurs		3
	Postdocs, thésards, missionnaires et stagiaires		3
<b>CONNAISSANCE ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES AMAZONIENS</b>		<b>6</b>	<b>11</b>
	Chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs de recherche	6	6
	Techniciens et ingénieurs		3
	Postdocs, thésards, missionnaires et stagiaires		2
<b>TOTAL</b>		<b>83</b>	<b>135</b>

Sur la base de ces effectifs, un tableau des besoins en surface du Pôle Recherche a été établi. Dans ce tableau, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Un secrétariat accueil par thématique de recherche,
- Un à deux bureaux de responsable d'équipe par thématique de recherche,
- Des bureaux doubles pour les chercheurs et enseignants chercheurs,
- Des bureaux doubles pour les techniciens et thésards,
- Un certain nombre de laboratoires et documentation selon les besoins,
- Des locaux communs :
  - o Une documentation commune,
  - o Des salles de réunion mutualisées,
  - o Des stockages divers pour le matériel de terrain.

## TABLEAU DE SURFACES DU PÔLE RECHERCHE

Thématique de recherche	Désignation du local	Nbre	SU en m2	Total SU en m2
<b>ÉNERGIES ALTERNATIVES POUR LES RÉGIONS AMAZONIENNES</b>		<b>15</b>		<b>380</b>
	Secrétariat commun (un ou deux postes de travail)	1	20	20
	Bureau responsable d'équipe	1	16	16
	Bureau double enseignant-chercheur / chercheur	7	16	112
	Bureau double techniciens, thésards	2	16	32
	Atelier et Laboratoires	4	50	200
<b>DYNAMIQUES ET GESTION DES TERRITOIRES EN ENVIRONNEMENT AMAZONIEN</b>		<b>22</b>		<b>492</b>
	Secrétariat commun (un ou deux postes de travail)	1	20	20
	Bureau responsable d'équipe	2	16	32
	Bureau double enseignant-chercheur / chercheur	8	16	128
	Bureau double techniciens, thésards	7	16	112
	Atelier et Laboratoires	4	50	200
<b>SANTÉ EN MILIEU TROPICAL</b>		<b>15</b>		<b>380</b>
	Secrétariat commun (un ou deux postes de travail)	1	20	20
	Bureau responsable d'équipe	1	16	16
	Bureau double enseignant-chercheur / chercheur	4	16	64
	Bureau double techniciens, thésards	5	16	80
	Laboratoires	4	50	200
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE DES SOCIÉTÉS GUYANAISES ET DES CIVILISATIONS AMAZONIENNES</b>		<b>22</b>		<b>390</b>
	Secrétariat commun	1	20	20
	Bureau responsable d'équipe	2	16	32
	Bureau double enseignant-chercheur / chercheur	11	16	176
	Bureau double techniciens, thésards	7	16	112
	Salle de documentation et de réunion	1	50	50
<b>BIO-COMPOSÉS, BIO-MATÉRIAUX ET TECHNOLOGIES BIO-INSPIRÉES</b>		<b>14</b>		<b>396</b>
	Secrétariat commun (un ou deux postes de travail)	1	20	20
	Bureau responsable d'équipe	1	16	16
	Bureau double enseignant-chercheur / chercheur	7	16	112
	Bureau double techniciens, thésards	3	16	48
	Atelier et Laboratoires	4	50	200
<b>CONNAISSANCE ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES AMAZONIENS</b>		<b>7</b>		<b>216</b>
	Secrétariat commun (un ou deux postes de travail)	1	20	20
	Bureau responsable d'équipe	1	16	16
	Bureau double enseignant-chercheur / chercheur	3	16	48
	Bureau double techniciens, thésards	2	16	32
	Atelier et Laboratoires	2	50	100
<b>LOCAUX COMMUNS</b>		<b>4</b>		<b>340</b>
	Documentation commune	1	80	80
	Salles de réunion mutualisées	2	30	60
	Espaces de stockage divers	1	200	200
<b>TOTAL SU EN M2</b>				<b>2 594</b>
<b>TOTAL SHON EN M2</b>				<b>3 554</b>

En parallèle, un nouvel axe de réflexion est apparu : le PRES Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche - universités, organismes, grandes écoles... – en capacité d'engager leurs moyens à l'échelle du territoire ont vocation, à leur initiative, à créer un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), structure pluridisciplinaire de recherche et de formation à et par la recherche, qui comprend donc nécessairement, lorsque la conformation du site choisi le permet, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel parmi ses membres fondateurs.

L'objectif est que les établissements concernés rejoignent dans leur ensemble la structure du PRES et coopèrent, de façon à mieux organiser l'inscription des différents établissements sur leur territoire et à atteindre une visibilité et une attractivité européennes et internationales en matière de recherche et de formations supérieures. Cet objectif n'entame en rien l'identité des établissements et leur capacité à entretenir ou à mener par ailleurs des relations partenariales.

Cette démarche ouvrira éventuellement la possibilité de rassemblements institutionnels (convention, groupement, voire établissement public), à l'initiative des acteurs, afin de rendre plus pérenne l'organisation du PRES. Dans le cas d'un groupement les partenaires concernés délégueront au conseil d'administration du PRES, qui s'appuiera sur un conseil scientifique, les compétences et les moyens jugés nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

L'ensemble des acteurs de la recherche en Guyane étudie la faisabilité la création d'un PRES.

Le plan d'actions du PRES en Guyane est le suivant :

- Fin mai 2006 : dépôt d'un projet de PRES,
- Fin juillet 2006 : projet d'AO pour l'ANR,
- Avril-septembre 2006 : concertation inter-rup pour préparation d'un projet européen.

## E- STRUCTURES ANNEXES DU PUG

---

Dans ce chapitre sont présentées les structures qui ont vocation à rejoindre le site universitaire de Troubiran, soit sur le campus universitaire du PUG, soit en périphérie Nord-Est, au-dessus de l'avenue de l'université.

Ces structures ont toutes un lien direct avec la vocation du site. L'objectif étant de centraliser en un même lieu des entités « sœurs » afin de créer une émulsion et une densité propres aux campus universitaires.

Ces structures qui vont être décrites au cours de ce chapitre sont les suivantes :

- Guyane Technopôle,
- Le Jardin des cultures,
- Le CNAM Guyane,
- La Maison de l'Amazonie,
- Les Archives Départementales.

## 1) GUYANE TECHNOPOLE



### *Présentation de Guyane Technopôle*

---

Constituée sous forme d'association de type loi 1901, Guyane Technopôle a pour objectif de favoriser le développement économique et la création d'emplois, en Guyane, par la création, l'installation et le développement d'entreprises dans les secteurs des hautes technologies.

Conçue en mai 1999 il vise comme la trentaine d'autres technopoles françaises à fédérer un certain nombre d'acteurs dont le CNES, le Conseil Régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le ministère de la recherche, le ministère de l'industrie, le Rectorat ainsi que les principaux centres de recherche. La mise en place d'un technopôle ne se justifiait que dans la mesure où la Guyane remplissait les critères qui constituent des dénominateurs communs à la réussite d'une technopole:

- Pré-existence de savoir-faire (pôles d'excellence),
- Proximité des axes de communication, condition nécessaire à une coopération internationale,
- Une large palette d'activités malgré une certaine focalisation.

Le rôle du technopôle est de faciliter les transferts technologiques entre les laboratoires de recherche et les entreprises mais aussi d'aider les créateurs d'entreprises innovantes, d'accompagner et d'encadrer ces dernières tout en promouvant leur image. Le choix de la haute technologie se justifie par le fait que les entreprises dans ce domaine sont très créatrices d'emplois pour la sous-traitance et que seul leur noyau dur est constitué de personnel très qualifié. De plus le travail de promotion des entreprises contribue à l'affichage et à la reconnaissance d'une région valorisée par les compétences de celles-ci, ainsi se mettra en place un cercle vertueux qui assurera la promotion de l'image de la région.

La proposition, pour le PUG, est d'implanter une structure d'aide à la création d'entreprises et d'hébergement de jeunes entreprises, organisée autour de Guyane Technopôle et faisant intervenir plusieurs organismes (DRRT, DRIRE, ADEME, BRGM, CCI, CA, Région, Conseil Général...).

Le voisinage de cette structure et du PUG est nécessaire. En effet, la proximité de spécialistes dans les domaines de développement de la Guyane (organismes de recherche), de la formation continue et de services communs divers sera favorable aux jeunes entreprises cherchant à se développer.

Les filières retenues sont les suivantes :

- Environnement,
- Biodiversité,
- Agroalimentaire,
- Télédétection.

Toutes ces filières étaient déjà en place, elles correspondent en fait à des activités et à des compétences préexistantes. Par ailleurs d'autres secteurs semblent prometteurs en Guyane, citons pour mémoire la télé médecine, la valorisation de la biodiversité, la recherche en matière de corrosion en milieu tropical, et d'énergies renouvelables, les NTIC et enfin le service après vente dans le domaine de l'aéronautique.

L'implantation de Guyane Technopôle sur le site PUG dans un environnement universitaire et de recherche est une option stratégique du point de vue du développement économique avec, en outre la possibilité de bénéficier d'équipements communs.

Cette présence couvre trois volets :

- Un centre de ressources (soutien auprès des porteurs de projet),
- Un accompagnement sous deux angles : couveuse et incubateur.

L'incubateur et la couveuse ont pour objectif de vérifier la viabilité d'un projet d'entreprise avant même l'étape de la création de la structure en tant que telle. Le service apporté est donc identique. Néanmoins, l'incubateur concerne exclusivement des projets technologiques ou scientifiques innovants tandis que la couveuse n'a pas une approche sectorielle en soi. Les deux types de structures diffèrent surtout par leur « public ». Les incubateurs concernent essentiellement les jeunes chercheurs ou universitaire ; les couveuses d'activités s'adressent plutôt à un public en difficulté sociale.

Ainsi, l'objectif des incubateurs est d'aider des « scientifiques » à élaborer leur projet d'entreprise dans des domaines de pointe nécessitant la présence de centres de recherches ou laboratoires à proximité, tandis que la couveuse a davantage un but social d'insertion par la création d'activité économique et l'acquisition d'esprit entrepreneurial.

Le centre de ressources se structure autour d'un espace dédié à l'aide aux entreprises, composé de bureaux de permanences, de gestion de la structure, de moyens communs mis à disposition des entreprises (informatique, téléphonie, reproduction, documentation).

<b>FONCTION</b>	Local	Surface Utile en m2
<b>CENTRE DE RESSOURCES ET MOYENS COMMUNS</b>	Bureaux direction/administration	60
	Bureaux chargés d'affaires	60
	Bureau assistante de direction	14
	Bureau de passage	12
	Salle des machines	25
	Archives	40
	Sanitaires	12
<b>ACCUEIL DES ENTREPRISES</b>	Bureaux de 12 m2	168
	Bureaux de 18 m2	144
	Ateliers de 40 m2	160
	Ateliers de 80 m2	240
<b>PARTIES COMMUNES</b>	Hall d'accueil	85
	Salles de réunion	130
	Sanitaires	20
	Kitchenette	20
	Local ménage	20
	Local poubelle	20
<b>TOTAL SURFACE UTILE</b>		<b>1230</b>
<b>TOTAL SHON EN M2</b>		<b>1599</b>

*Source : Programme Guyane Technopôle réalisé par CED - 2005*

## 2) LE JARDIN DES CULTURES

Les éléments de ce chapitre sont issus du document « Construction du Jardin des Cultures du PUG sur le site de Trou-Biran » - document de travail du 2 septembre 2005 rédigé par Laurence Pascal, administratrice du PUG.

### Objectifs de l'opération

---

L'approche initiale est de recueillir les connaissances traditionnelles quant à l'utilisation des ressources naturelles par les communautés guyanaises, et de valoriser ces savoir-faire à travers l'élaboration d'un lieu de savoir et d'échange culturel.

Ce lieu situé au sein du Pôle Universitaire Guyanais serait la vitrine de cette richesse culturelle et renforcerait par sa dynamique, l'intégration du PUG dans le tissu social guyanais. Ce projet répond très fortement aux trois objectifs majeurs du PUG en contribuant à la connaissance et au développement durable des sociétés guyanaises et amazoniennes, en permettant de mettre en synergie les activités de recherche, et de favoriser le développement et l'emploi en Guyane.

Les objectifs de l'opération sont donc :

- Mettre en contact des compétences pour accompagner les actions et opérations de développement durable et de coopération régionale,
- Promouvoir les complémentarités qui peuvent exister entre les expériences menées par les communautés guyanaises,
- Valorisation des métiers filières, agronomie/patrimoine/environnement, la gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement,
- Dynamiser la diffusion de l'information par la création d'un lieu d'échange des savoirs et des savoir-faire.

### Orientations et calibrage du Jardin des Cultures sur le PUG

---

Le Jardin des Cultures exprime l'intérêt culturel de plantes tropicales au travers de multiples usages (nourriture, construction, industrie, parfum, cosmétique, colorant, décoration...) et constitue aussi :

- Un lieu de conservation du patrimoine biologique et culturel
  - Préservation des savoirs et savoir-faire quant à la culture et la domestication des plantes par les agriculteurs d'origines diverses.
  - Conservation de la diversité biologique des espèces sauvages et cultivées, tant autochtones du bassin amazonien qu'introduites par l'homme lors des différents mouvements de population au cours de l'histoire guyanaise.
- Un espace de valorisation des savoirs et savoir-faire
  - Par la diffusion des connaissances scientifiques et traditionnelles, sous différents supports de communication (expositions, conférences, conteurs locaux, centre de ressources...).
  - Par des ateliers interactifs animés par des intervenants locaux, interface entre la population et la communauté universitaire et scientifique.
  - Par une coopérative alternative regroupant les différents produits élaborés au cours des ateliers provenant du jardin ou des villages traditionnels guyanais.

- Un outil pédagogique
  - Pour les étudiants de l'IESG en biologie, environnement, chimie, sciences humaines et notamment au moyen de stages.
  - Pour les étudiants de l'IUFM, mise en application d'ateliers pour les élèves, acquisition d'outils pédagogiques et connaissance du patrimoine guyanais.
  - Pour les élèves du lycée agricole de Matiti (stage de fin d'année, TP, visite).
  
- Un lieu d'expérimentation scientifique
  - Production d'actifs corrélée aux facteurs écologiques, physiologiques et biologiques des plantes cultivées pour mieux comprendre quel est l'impact des techniques culturales sur la biologie, la croissance, le cycle de reproduction des plantes cultivées et en conséquence sur la production en composés secondaires.
  - Enquête ethnobotanique (témoins vivants, témoins matériels, outils...).
  - Recherche de nouvelles ressources à forte valeur ajoutée pouvant être valorisables en partenariat avec Guyane Technopôle.

<b>FONCTION</b>	Local	Surface Utile en m <sup>2</sup>
<b>CENTRE DE RESSOURCES ET MOYENS COMMUNS</b>	Hall d'accueil	24
	Ateliers	60
	Atelier ouvert	40
	Salle de réunion	30
	Sanitaires	12
<b>ESPACES EXTÉRIEURS</b>	Le Jardin	6000
<b>TOTAL SURFACE UTILE</b>		<b>166</b>
<b>TOTAL SHON EN M<sup>2</sup></b>		<b>215,8</b>

### 3) LA MAISON DE L'AMAZONIE

#### *Orientations du Schéma Directeur de Développement de janvier 2003*

---

La Maison de l'Amazonie correspond à un centre de congrès destiné à accueillir des conférences diverses sur le pôle universitaire. Il s'agit en priorité d'un espace pour des interventions scientifiques concernant les thématiques de recherche liées à la Guyane et à l'Amazonie en général.

Pour optimiser l'équipement, on peut imaginer qu'il puisse recevoir d'autres types de manifestations liées directement au pôle universitaire (emploi, formations ...) et à son animation culturelle.

La Maison de l'Amazonie est un bâtiment spécifiquement construit pour recevoir des manifestations. Il se compose d'un auditorium, de salles de commissions, et d'un espace lié à l'organisation des manifestations.

#### *Implantation prévue au vu de l'évolution du PUG*

---

Le concept de Maison de l'Amazonie a été initialement pensé comme un centre de congrès. Au vu de l'évolution du PUG, ce projet semble d'être hors d'échelle. En effet, plusieurs éléments tendent à réduire les premières orientations données à la Maison de l'Amazonie :

- Le choix de créer un pôle recherche mesuré à l'échelle du PUG (pas de transfert complet de l'ensemble des structures des organismes de recherche présents en Guyane),
- La présence d'un grand potentiel de locaux de réunion sur le PUG (salles banalisées, grande salle d'examen, deux amphithéâtres de 150 places au sein du PES et un amphithéâtre de 300 places au sein de l'IUFM),
- La présence d'un centre de ressources munis également de locaux d'accueil et de conférence au sein du Jardin des Cultures.

Il est ainsi proposé pour l'échéance 2007/2013, de conférer à la Maison de l'Amazonie une autre vocation tout en gardant l'esprit général de naissance de ce concept : permettre l'échange, la communication et mettre en synergie les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ainsi la proposition faite comprend les éléments suivants:

- Un centre de rencontres enseignants, chercheurs, intervenants extérieurs, personnes en mission..., comprenant un espace de détente, quelques espaces de réunion et de colloques et des moyens communs en particulier destinés aux personnes en mission,
- Les besoins en logements déterminés pour les missions (soit environ 60 studios).

Il est proposé que ce projet soit être à terme géré par le CLOUS Guyane.

<b>FONCTION</b>	Local	Surface Utile en m <sup>2</sup>
<b>CENTRE DE RENCONTRES ET MOYENS COMMUNS</b>	Hall d'accueil	15
	Espace de détente et de rencontres	50
	Bureaux de permanences	22
	Salle de réunion	40
	Sanitaires	12
<b>LOGEMENTS</b>	60 studios	1500
<b>TOTAL SURFACE UTILE</b>		<b>1639</b>
<b>TOTAL SHON EN M<sup>2</sup></b>		<b>2130,7</b>

#### 4) CNAM GUYANE

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et des Nouvelles Technologies, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) remplit trois missions importantes :

- La formation professionnelle des adultes,
- La recherche et l'innovation,
- La diffusion de la culture scientifique et technique.

Sous l'impulsion de la Région, en partenariat avec le CNAM national, le Conservatoire National des Arts et Métiers de Guyane a engagé un processus de restructuration et de développement ambitieux. Il convient de poursuivre cet effort de qualité.

Cette démarche stratégique a permis au CNAM de Guyane d'acquérir la légitimité et la visibilité qui lui étaient nécessaires pour accompagner l'évolution de la société guyanaise.

La première priorité du CNAM de Guyane est de développer des formations qui répondent aux besoins du marché du travail et aux situations différentes et qui permettent à chacun, quel que soit son niveau, de se former : pour y parvenir nous avons établi un programme de formation ambitieux et adapté à notre région.

Dans le même temps, nous avons amélioré l'accueil des publics pour optimiser la qualité des services.

La deuxième priorité est de diversifier les modalités d'enseignement pour être accessible à tous et partout ; nous avons travaillé à la mise en place d'un réseau opérationnel qui couvre l'ensemble du territoire et affiche une offre de formations ouvertes à un plus grand nombre de guyanais.

Le CNAM de Guyane est devenu un outil de formation performant, qui propose un programme de formation de qualité, souple et adapté aux besoins et aux objectifs de la société guyanaise toute entière (actifs, entreprises, collectivités territoriales, organisations) et qui rayonne désormais sur tout le territoire guyanais.

Le nombre de personnes engagées dans les formations diplômantes par capitalisation d'unités de valeur est en constante augmentation (596 auditeurs en 2005/2006).

Avec un programme de formation adapté aux besoins de la société guyanaise, notre objectif est d'accompagner les auditeurs qui souhaitent évoluer dans leur vie professionnelle et s'adapter aux besoins de compétences des entreprises guyanaises par une formation professionnelle diplômante supérieure suivie à leur propre initiative, au niveau et au rythme qu'ils souhaitent. La souplesse des formations donne à chaque auditeur la possibilité de bâtir son parcours personnel pour suivre la formation de son choix, de courte ou longue durée, à son rythme et en capitalisant progressivement ses résultats.

La Validation des Acquis de l'Expérience que nous pratiquons permet également à l'auditeur d'obtenir totalement ou partiellement un diplôme.

Avec des formations diplômantes de 1<sup>er</sup> cycle (DPC-Diplôme de Premier Cycle, Bac+2), aux Diplômes d'Études Supérieures Techniques (DEST, Bac +4) et Diplômes d'Ingénieurs (Bac +5), sans oublier les modules de remise à niveau, avec le cycle préparatoire PREDIC (PRéparation aux Études Diplômantes du CNAM), le programme de formation établi par le CNAM de Guyane s'inscrit dans la dynamique de développement du Centre régional. À partir de la palette de formations homologuées par le CNAM national, le CNAM de Guyane a ainsi mis en place des formations dans les filières suivantes : Comptabilité ; Droit ; Économie et Gestion de l'Entreprise ; Entreprise et Travail ; Tourisme ; Informatique et Technologies de l'information et de la Communication ; Électronique ; Génie Civil ; Biodiversité ; Transport et Logistique.

Une importante partie des formations proposées et donc des effectifs se situe dans le secteur tertiaire, ce qui correspond à la forte demande des entreprises guyanaises qui, en grande majorité, relèvent de ce secteur.

Toutefois, conscient que la formation peu contribuer au développement du secteur industriel, le CNAM a tenu à renforcer ses formations dans le domaine de l'informatique, de l'électronique, du génie civil et de la biodiversité (avec des débouchés spécifiques dans les secteurs de la construction et de la biodiversité).

Soulignons en particulier les efforts déployés par le CNAM de Guyane pour la création d'une filière innovante en Biodiversité, avec l'homologation d'un Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle technique (DPCT de niveau bac +2) en Biologie-Biochimie option Biodiversité en milieu tropical et d'un Certificat Professionnel de Technicien des Écosystèmes Tropicaux.

Cette démarche innovante, qui va permettre de créer des emplois, répond à la fois aux caractéristiques et aux besoins spécifiques du territoire et aux défis mondiaux de la biologie et du développement durable.

Dans le même esprit, nous travaillons actuellement, à la mise en place de conférences de formation à destination des cadres et dirigeants des entreprises.

Les actions que nous proposeront dans ce programme de conférences viseront également à allier performance des organisations et compétence des hommes et des femmes. Il s'agit, pour nous, de favoriser un véritable développement durable des compétences individuelles et collectives. Car chacun mesure aujourd'hui, qu'à tous niveaux, c'est la connaissance qui permet de faire la différence.

Pour relever ces défis du savoir, nous avons élaboré douze conférences animées de débats ciblées sur des problématiques émergentes, particulièrement complexes où les réponses « classiques » se révèlent insatisfaisantes, dans les domaines de la stratégie et du management ; des ressources humaines ; de la gestion et de la finance ; du marketing et du commerce ; du management industriel et environnemental ; de l'organisation et du management de projets.

Si la réputation de nos « auditeurs en cours du soir » fait la fierté de notre Centre, le CNAM de Guyane n'a jamais eu pour seule vocation de servir que les individus. En affirmant nos capacités d'intervention auprès des organisations, nous avons la volonté de mieux remplir l'ensemble de nos missions.

Notre volonté est de proposer des formations accessibles à tous et sur tout le territoire, outre notre siège administratif établi à Cayenne, le Centre Régional de Guyane dispose de trois Centres d'enseignement à Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni.

Nous avons implanté deux antennes d'enseignement à Iracoubo et Maripasoula. Avec le développement de l'enseignement à distance via Internet et grâce à notre Plateau Technique Inter-régional connecté à l'ensemble du réseau CNAM National nous pouvons également intervenir dans les communes les plus isolées.

Notre dispositif est souple, efficace et renforcé par les partenariats, nous nous sommes attachés à développer des complémentarités avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur, notamment l'IESG (Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane), cette collaboration a pour objectif de mutualiser les efforts et les moyens (partage des enseignants et des équipements). Ainsi, les filières développées par le CNAM dans le domaine du Génie Civil et de la Biodiversité s'inscrivent dans une continuité de celles proposées par l'IESG.

Dans le cadre de la troisième mission du CNAM, qui est « la diffusion de la culture scientifique et technique » une étude avec le CNES sera prochainement élaborée.

Dans cette perspective, le CNAM de Guyane a pour projet d'implanter ses propres locaux, avec la construction de son siège administratif et du centre d'enseignement de l'Isle de Cayenne, au sein du futur Pôle Universitaire Guyanais, ce qui permettra de proposer une nouvelle offre de formation pour répondre à la loi sur la formation professionnelle qui entraînera d'importants changements de mentalité. Avec le droit individuel à la formation tout au long de la vie, le salarié devient acteur de sa carrière et le CNAM se situe au cœur de l'exercice de ce droit.

Le projet de construction s'articulera autour de quatre pôles :

- L'accueil, l'orientation et l'information,
- La direction et l'administration,
- La vie du personnel,
- L'enseignement (12 salles de cours banalisées, une salle informatique de 15 postes, un laboratoire de chimie, un studio de cours pour l'enseignement à distance, une salle pour les enseignants et un espace cafétéria).

L'acquisition foncière se fera par le CNAM Paris, ensuite réglera par voie de convention sa mise à disposition de l'ARCNAM Guyane qui assurera la maîtrise d'ouvrage de construction de nouveaux locaux du CNAM en Guyane.

Ainsi, avec une nouvelle structure de 1.800 m<sup>2</sup> de SHON qui pourra accueillir jusqu'à 1.500 auditeurs en cours du soir et en cours du jour, à la mise en œuvre d'un programme de formations reconnues et adaptées aux attentes d'aujourd'hui ainsi qu'au déploiement d'un réseau opérationnel maillant l'ensemble du territoire guyanais, le CNAM de Guyane confortera sa position d'acteur clé du secteur de la formation supérieure professionnelle continue.

Et, en formant des professionnels disposant de compétences technologiques et professionnelles nécessaires à l'exercice de leurs métiers, il contribue efficacement à relever les défis du développement économique et de l'aménagement du territoire par la formation professionnelle.

## 5) LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les orientations et propositions faites dans ce chapitre découlent du document « Mémoire des Guyanes, Projet pour la protection et la valorisation du patrimoine archivistique en Guyane Française » rédigé par Mme Françoise Lemaire, Directrice des Archives Départementales de Guyane, en janvier 2002.

### *Les Orientations du projet*

---

L'implantation des Archives Départementales sur le site de Trou-Biran découle à la fois du projet de construction d'un nouveau bâtiment d'archives initié par le Conseil Général et également de l'opportunité offerte d'inclure ce projet dans le PUG.

On peut considérer les Archives Départementales comme un centre de ressources documentaire supplémentaire au sein du pôle universitaire. En effet, le patrimoine écrit et archivistique concernant le territoire de la Guyane et plus largement l'ensemble de la région comprise entre l'Amazone et l'Orénoque sera ainsi à disposition immédiate des étudiants, enseignants et chercheurs. Dans un contexte de mise en valeur des richesses régionales, l'histoire du territoire et des civilisations a une part importante dans l'enseignement et dans la recherche.

En plus d'être un centre de ressources pour le PUG, le service des Archives Départementales peut également participer à l'animation culturelle générale du pôle (mise en place d'expositions, conférences...).

Malgré de fortes interactions entre les Archives Départementales et l'enseignement universitaire, le bâtiment devra fonctionner indépendamment du pôle universitaire, et être indifférenciable en tant que structure du Conseil Général. En effet, les Archives se doivent d'être un espace ouvert à tous les publics et pas seulement universitaire.

Pour à l'implantation des Archives Départementales, comprenant 20 km linéaires de documents, la parcelle a été évaluée dans un premier temps à 6 000 m<sup>2</sup>. Cette évaluation prend en compte d'éventuelles extensions des zones de stockage.

Une équipe de programmation, Millénaire 3, a réalisé le programme de l'opération.

Afin de préserver la mémoire et de développer des programmes scientifiques autour de l'histoire des Guyanes, le présent projet vise à doter la Guyane française d'une structure nouvelle, le Centre de la mémoire des Guyanes, équipement culturel d'envergure internationale.

- Un équipement culturel de référence pour toute la zone des Guyanes.
  - Favoriser l'émergence de programmes de recherche en liaison avec les universités de la Région.
  - Permettre l'élaboration des programmes scolaires d'histoire régionale et la formation des enseignants.
  - Permettre aux publics régionaux de s'approprier leur mémoire.
  - Favoriser les échanges intellectuels et la création d'œuvres ou de travaux scientifiques dans l'espace des Guyanes. Contribuer au rayonnement international de la Guyane française.
  
- Un pôle de ressources archivistiques.
  - Garantir la conservation patrimoniale des fonds existants en Guyane française.
  - Restituer la mémoire de toutes les composantes culturelles et sociales et intégrer les spécificités régionales notamment les traditions orales en constituant des archives sonores.
  - Poursuivre l'enrichissement du patrimoine par la collecte de tous les documents d'origine publique ou privée répondant à la définition légale d'archives et par une politique d'acquisition.
  - Rendre accessible par le biais de numérisation, des fonds d'intérêt historique régional détenus hors de Guyane.
  - Centraliser et mettre à disposition des publics locaux des informations et des références sur les fonds d'archives conservés en Europe ou dans d'autres régions, et utiles à la connaissance de l'histoire des Guyanes.
  
- Un pôle de compétence et d'expertise dans les domaines spécifiques au contexte régional.
  - Conservation matérielle des documents en milieu équatorial.
  - Formation et professionnalisation des personnels dans les métiers de l'archivage, du livre, de la gestion de l'information.
  
- Un lieu d'exercice de la citoyenneté.
  - Constituer une mémoire administrative accessible.
  - Contribuer à la politique de pré archivage dans les services.

- Un projet qui contribue à l'aménagement culturel du territoire.

Proche des administrations productrices d'archives, proche des publics (universitaire, scolaire, grand public), le bâtiment doit être implanté où se situe l'essentiel des usagers des Archives.

- Un projet architectural fort.

Ce futur lieu de savoir, bâti autour de l'histoire et de la mémoire des Guyanes, doit par les choix esthétiques (formes, matériaux) être un monument capable de symboliser sa vocation. Sa conception technique doit être innovante et doit proposer des solutions adaptées au contexte économique et technologique régional.

- Un plan de formation pour la future équipe.

Le futur centre devra être animé par une équipe regroupant des professionnels dans les domaines de la gestion de l'information (archivistes, documentalistes, bibliothécaires), de la médiation culturelle, de la conservation matérielle.

- Un plan de sauvegarde d'urgence des fonds patrimoniaux.

Des fonds aujourd'hui encore menacés doivent, avant même la construction du futur bâtiment, faire l'objet d'un plan de sauvegarde d'urgence afin de ne pas être perdus, qu'ils soient déjà dans des services d'archives ou dans d'autres institutions.

- Un programme de sensibilisation et d'information.

Le projet doit être accompagné d'une politique de communication et de réflexion autour des notions de patrimoine et de mémoire. Des manifestations visant différents publics (expositions grand public, séminaires destinés aux élus, tables rondes entre professionnels) devront jaloner les phases de réalisation du projet afin que celui-ci, dès sa mise en service, trouve rapidement ses publics et joue pleinement son rôle.

Le bâtiment assure, dans le contexte du climat guyanais, la conservation matérielle préventive à long terme des collections ainsi que leur sécurité (protection face aux facteurs de dégradation environnementaux, prévention des sinistres et des actes de malveillance).

Le contrôle climatique fait l'objet d'une étude spécifique afin de favoriser les méthodes passives (choix des matériaux, plan général, isolation, ventilation).

Le bâtiment comprend quatre zones : deux zones techniques (dont le public est exclu), une zone d'accueil du public et une zone administrative (accès public contrôlé). Les différents circuits de circulation (documents, personnel, publics) doivent être indépendants, contrôlés et simplifiés au maximum.

# **PARTIE 3 : URBANISATION ET CONSTRUCTION DU PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS**

# A- PRÉSENTATION ET URBANISATION DU SITE DE TROU-BIRAN

## 1) LE SITE DE TROU-BIRAN

### Localisation

Le site de Trou-Biran est situé à l'Est du centre ville de Cayenne, sur la route de Baduel (RD2), l'un des principaux axes de circulation de l'île de Cayenne.

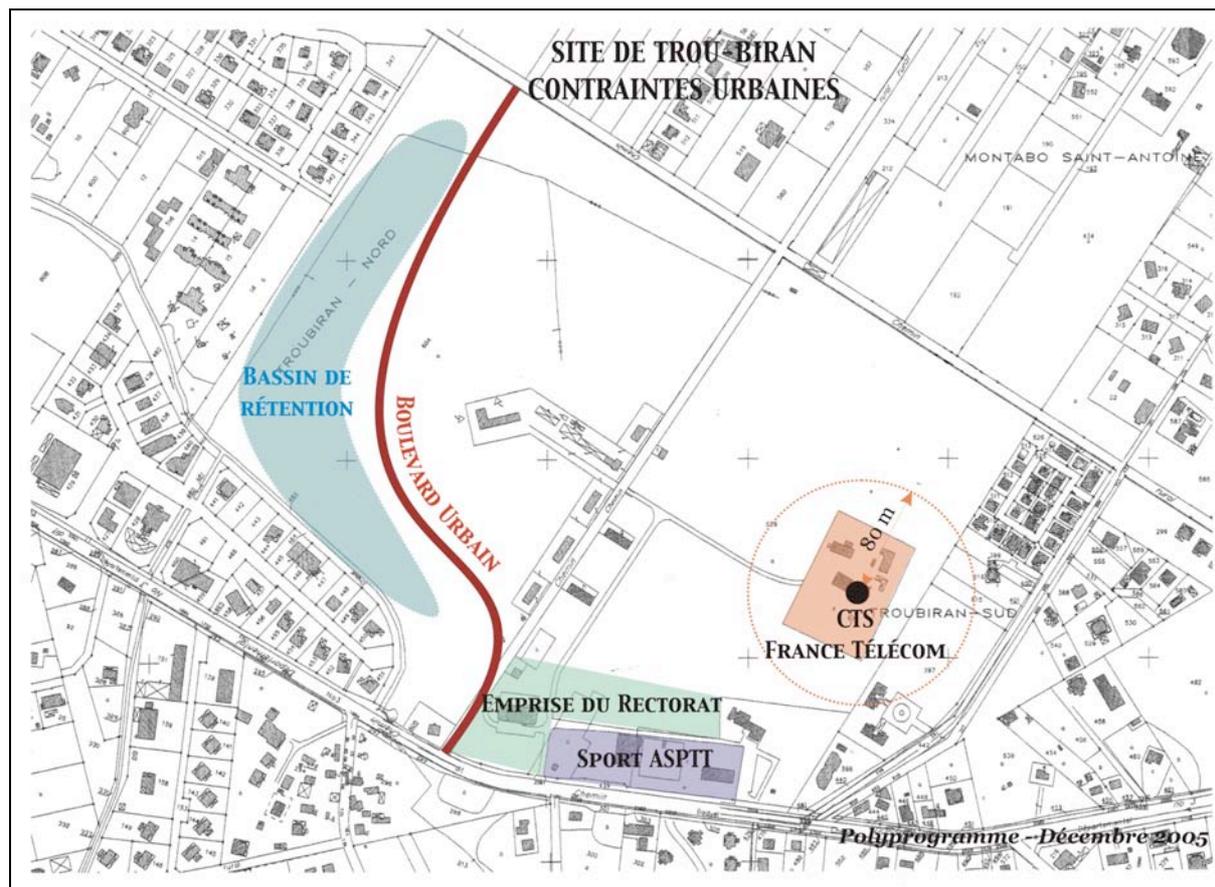


Le Pôle Universitaire Guyanais s'installe en périphérie de l'hyper centre de Cayenne, dans une zone nommée « l'œil ». La plateforme du pôle s'inscrit dans le quadrilatère défini par les routes de Montabo au Nord et de Baduel au Sud, la rocade à l'Ouest et le chemin Saint-Antoine à l'Est.

## Contraintes du site

Le foncier était auparavant entièrement propriété de France Télécom, qui conserve à l'Est le Centre de Transmission par Satellite (CTS) maintenu en l'état à ce jour. Ces installations limitent les possibilités d'utilisation du sol dans un rayon de 80 m.

En bordure de la route de Baduel sera implanté le projet du futur Rectorat de Guyane (chantier en cours). À proximité se trouvent également les installations sportives de l'ASPTT.



La parcelle occupée par le CTS pourrait dans l'avenir être le support de l'extension du PUG.



### *Réglementation urbaine*

Le texte actuellement applicable aux constructions réalisées sur le site est le PLU<sup>11</sup> de Cayenne, arrêté en conseil municipal, le vendredi 28 juin 2002 et révisé en 2004.

Les parcelles du site de Trou-Biran sont situées dans la zone AU1 du PLU.

La zone AU1 correspond à un vaste secteur qui fait l'objet d'occupations très diversifiées allant du lotissement, au groupe d'habitations, aux ensembles de logements et aux squats. Cette zone englobe des zones naturelles protégées qui font l'objet de déforestages importants. Elle correspond au projet dit « du barreau Bonhomme-Suzini » ainsi qu'aux terrains appartenant à France Telecom.

L'aménagement de la zone se fera dans le cadre d'un projet d'ensemble approuvé par la collectivité. Les opérations pourront être réalisées ensuite sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ou Plans d'Aménagement d'Ensemble (PAE) définissant le régime de participation aux équipements. Des règlements spécifiques seront établis pour ces diverses opérations.

<sup>11</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

Certains articles de la zone AU1 du PLU orientent les possibilités d'aménagements et de constructions sur le site.

Article AUI 4 Desserte des réseaux

*Eau : Toutes constructions, installations ou opérations de morcellement doivent être raccordées au réseau public d'eau potable.*

*Assainissement*

*Eaux usées : toute construction ou installation doit évacuer ses eaux usées par des canalisations souterraines raccordées au réseau public d'assainissement s'il existe. Dans le cas contraire, les eaux usées seront dirigées vers des dispositifs d'assainissement non collectif, installées conformément aux dispositions de la réglementation sanitaire en vigueur, du règlement municipal d'assainissement et des spécifications techniques fournies par la collectivité.*

*Eaux pluviales : Les aménagements réalisés sur le terrain doivent garantir l'écoulement des eaux pluviales vers le réseau collecteur lorsqu'il existe. Les ouvrages devront respecter dans ce cas les indications fournies par la collectivité.*

Article AUI 6 Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

*Les constructions doivent être édifiées à au moins 35 m de l'axe des nationales, 25 m de l'axe des départementales et 10 m de l'emprise des canaux ou des voies importantes de liaison.*

*En bordure des autres voies publiques, les constructions devront observer un recul minimum de 3 m ou être implantées à l'alignement dans le respect des plans d'aménagement.*

Article AUI 7 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

*Les constructions, y compris les terrasses et les balcons, doivent être implantées à une distance (L) des limites séparatives aboutissant aux voies au moins égale à la moitié de la hauteur (H) du bâtiment, mesurée à l'égout du toit. Cette distance (L) ne peut être inférieure à 3 m.*

*Les pignons aveugles des constructions peuvent être implantés sur les limites séparatives aboutissant aux voies, pour les cas suivant :*

- Sur une profondeur maximale de 15 m, à partir de l'alignement,
- Lorsque la hauteur de la construction est inférieure à 7 m à l'égout du toit, et à condition qu'un bâtiment à usage d'habitation existant sur la parcelle voisine et ayant des pièces principales qui y prennent jour ne soit situé à moins de 3 m de la limite séparative.

*Dans le cadre d'opérations d'ensemble, les constructions pourront être édifiées sur les limites séparatives.*

Article AUI 8 Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

*Les constructions non contiguës doivent être édifiées de telle manière que la distance horizontale (L) de tout point d'un bâtiment à un autre est au moins égale à la hauteur (H) du plus haut des deux bâtiments mesurée à l'égout du toit.*

*Cette distance est réduite de moitié pour les façades en vis-à-vis, qui ne comportent pas d'ouvertures sur les pièces habitables.*

Article AUI 9 Emprise au sol

*L'emprise au sol des bâtiments ne devra pas excéder 40 % de la superficie de la parcelle.*

Article AUI 10 Hauteurs des constructions

*La hauteur d'une construction ne doit pas excéder 9 m à l'égout de la toiture et 13 m au faîtage.*

*Toutefois, la hauteur d'une construction pourra être portée à 12 m à l'égout et 16 m au faîtage lorsque l'une de ses façades aura une longueur supérieure à 20 m et le terrain d'assiette une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup>.*

*Pour les équipements publics, les constructions ne pourront excéder quatre niveaux et 13 m à l'égout sans que les règles précédentes s'appliquent.*

Article AUI 11 Aspect extérieur

*Toitures : Les pans uniques sont interdits, sauf pour les équipements publics.*

*Couleurs : Les façades devront présenter un aspect fini et être de tonalité claire.*

Article AUI 12 Stationnement

*Afin d'assurer en dehors des voies publiques, le stationnement des véhicules automobiles ou des deux roues, correspondant aux besoins des constructions et installations, il est exigé pour les équipements publics, une place de stationnement par phase de 55 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette.*

Article AUI 13 Espaces libres et plantations

*Les surfaces de toute construction ainsi que les aires de stationnement doivent être plantées. Les plantations existantes seront maintenues et entretenues, les arbres coupés ou morts seront remplacés par d'autres arbres.*

*Les aires de stationnement seront plantées à raison d'un arbre pour 2 places.*

Article AUI 14 Coefficient d'Occupation des Sols COS

*Le COS maximal applicable à la zone AU1 est de 0,60.*

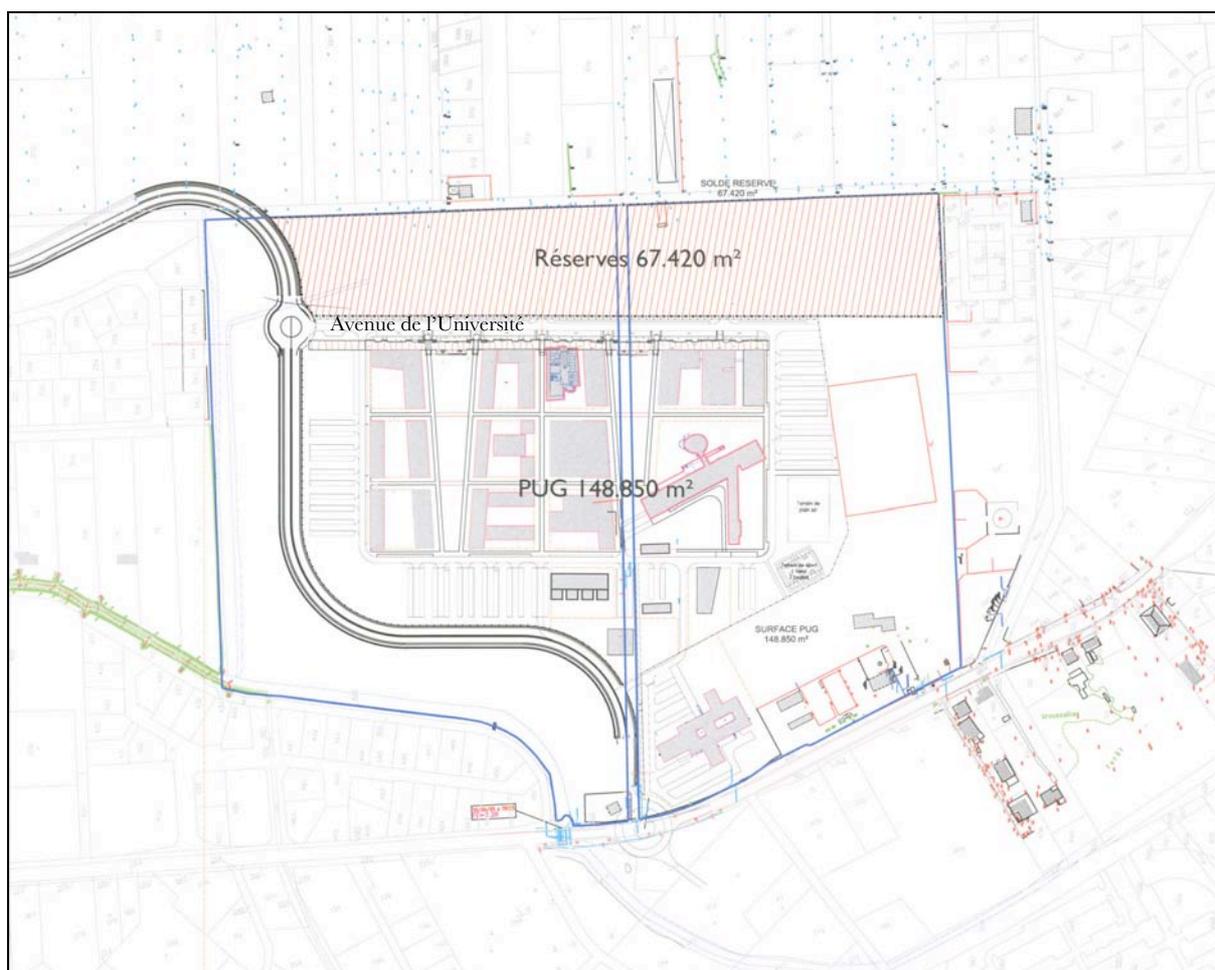
## 2) LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉQUIPE TER – GTI - BRLI

À l'échelle du PUG, soit ces 14,8 hectares, l'état d'avancement des constructions est le suivant :

L'Avant Projet (AVP) d'aménagement de l'équipe TER, BRLI et GTI a été validé en octobre 2005 après concertation avec les services de la mairie de Cayenne, de la 3CL, de l'EPAG et du Conseil Général (pour le raccordement à la RD3).

La procédure d'enquête publique est terminée.

### *Les concepts d'organisation*



148.850 m<sup>2</sup> sont dédiés au PUG, tandis qu'au Nord, 67.420 m<sup>2</sup> restent disponibles. L'aménagement de cette réserve de terrain est actuellement confié à l'EPAG.

L'avenue de l'Université est établie en vis-à-vis du PUG constituant un front urbain (gabarit, coursives avec des commerces au rez-de-chaussée). Le front des bâtiments du PUG est réglé par le linéaire d'une coursive largement dimensionnée et réalisée sous forme d'un canopy.

La rue couverte est un vaste espace de déambulation linéaire qui dessert directement les accès aux bâtiments le long de l'avenue de l'Université.



Le terrain d'implantation proprement dit du PUG, de forme rectangulaire, est découpé en trois grandes zones de bâti par le truchement de deux espaces publics majeurs constituant les jardins. Les zones d'implantation du bâti sont découpées en autant de sous ensembles programmatiques.

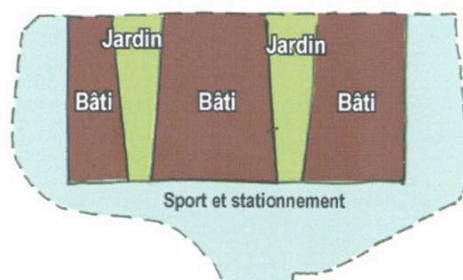
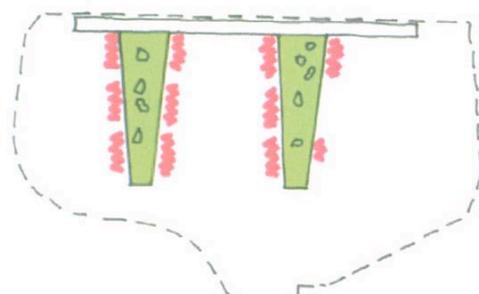


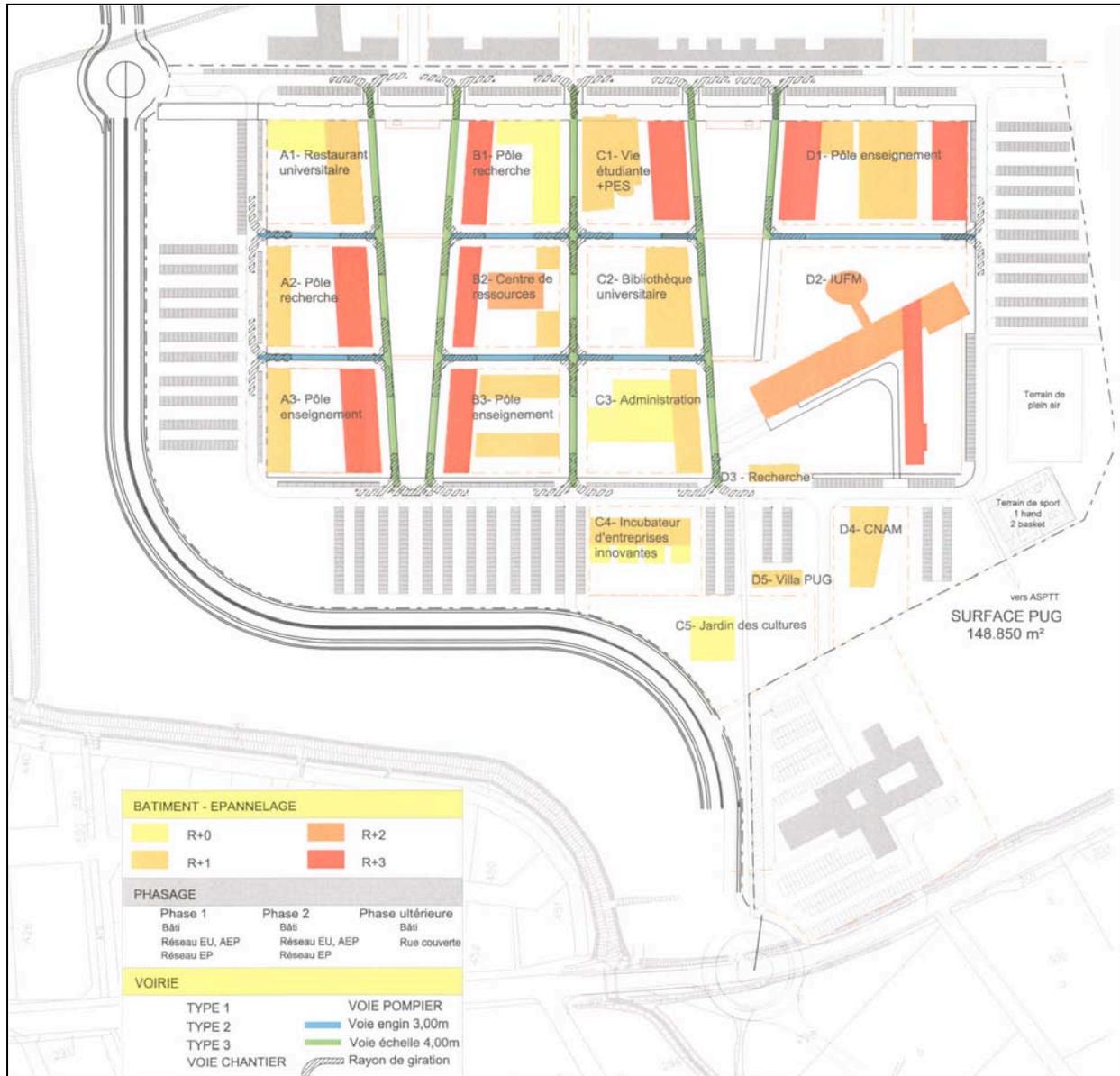
Schéma d'organisation générale du PUG



Répartition du front bâti de part et d'autre des deux grands jardins

Une voirie interne du PUG dessert et boucle l'ensemble des terrains d'assiette des bâtiments. Cette voirie se raccorde en deux points sur l'avenue de l'Université. Les stationnements sont implantés en périphérie de la voirie interne, en lots de 30 places. Cette organisation permet d'offrir une proximité de stationnement à chacun des pôles.

Des voies pompiers sont prévues en façade de chacun des groupes d'îlots.



## B- PROGRAMMATION ET CONCEPTION DES CONSTRUCTIONS DU PUG

---

### 1) PHASAGE DES CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES AU COURS DU CPER 2000-2006

Le comité de pilotage du PUG, lors de ses réunions des 4 septembre 2003 et 6 Octobre 2003, a arrêté une programmation et un phasage constructif visant à réaliser, dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER/DOCUP) 2000-2006, une première phase d'aménagement et de construction du futur pôle.



*Plan d'aménagement des lots du Pôle Universitaire de Guyane – Site de Trou-Biran*

*Source : Plan d'aménagement du Pôle Universitaire de Guyane, Rectorat de Guyane, L'atelier urbain.*

**Cette première phase** de construction du PUG concernait :

- La construction du bâtiment de l'IUFM, dont le lauréat a été choisi courant 2004,
- La construction du Pôle d'Enseignement Supérieur, dont le lauréat a été choisi en décembre 2004,
- La construction de la première phase de la bibliothèque universitaire (procédure de concours en cours),
- La première phase du pôle de recherche,
- Le restaurant universitaire,
- Les espaces de la vie étudiante, dont le lauréat a été choisi en juillet 2005.

Et à terme :

- Le centre de ressources,
- Le bâtiment de l'administration,
- Le gymnase.

**La deuxième phase** de construction du PUG, qui répond à la hausse programmée du nombre d'inscrits, concerne :

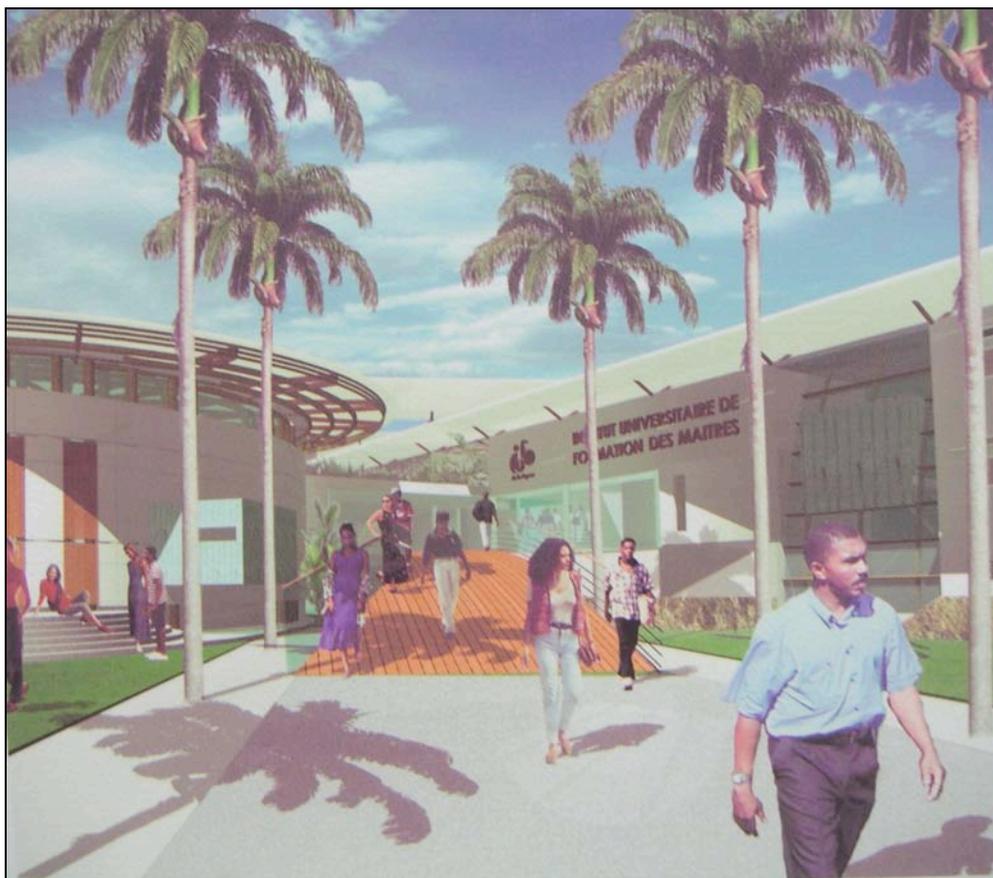
- La construction de la deuxième phase de la bibliothèque universitaire,
- La construction de la deuxième phase du PES,
- La construction de la deuxième phase du pôle de recherche.

## 2) ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

### *Les filières d'enseignement*

#### • L'IUFM

L'équipe de maîtrise d'œuvre de la construction de l'IUFM, Jungle Architecture Groupe (JAG), a été retenue lors du concours d'architecture organisé en novembre 2003, sur la base d'un programme architectural et technique réalisé par RS Programmation en juillet 2003. Le démarrage des travaux de l'IUFM est prévu pour début 2006.



Le programme architectural et technique de l'IUFM a été établi sur les bases suivantes :

- Une opération en deux phases : création d'une première intégrant les surfaces d'enseignement et un centre de ressources, une seconde tranche à l'échelle de la construction de la bibliothèque universitaire permettant d'étendre les surfaces informatique/ multimédia et audiovisuel de la structure.
- Un effectif global de **864 étudiants et stagiaires**, avec une équipe pédagogique composée d'environ 54 personnes.
- Un amphithéâtre de 300 places mutualisé au sein du campus.

Soit :

<b>TOTAL UTILE BRUTE IUFM + Locaux en commun au</b>	<b>5027 m2</b>
<b>SHON EVALUEE</b>	<b>6925 m2</b>

Source : RS Programmation – Programme architectural et technique de l'IUFM de Guyane - Juillet 2003



<b>FORMATION</b>	Équivalent existant	Équivalent 2009	Équivalent 2013
Professorat des écoles 1ère année	191	300	400
Professorat des écoles 2ème année	162	200	275
CAPA-SH D&F	17	25	30
<b>Total 1er degré</b>	<b>370</b>	<b>525</b>	<b>705</b>
CAPET technologie 1ère année	16	20	20
CAPET technologie 2ème année	2	8	8
CAPES Lettres Modernes 1ère année	11	18	20
CAPES Lettres Modernes 2ème année	1	7	8
CAPLP Génie Civil 1ère année	6	10	15
CAPLP Génie Civil 2ème année	1	4	5
CAPES Anglais 1ère année		7	16
CAPES Anglais 2ème année		1	3
<b>Total 2nd degré</b>	<b>37</b>	<b>75</b>	<b>95</b>
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>	<b>600</b>	<b>800</b>

Les effectifs étudiants de l'IUFM ont été évalués à l'échéance de 2009 à 600 étudiants, puis en 2013 à 800 étudiants. Cette estimation ne prend pas en compte la formation continue dispensée par l'IUFM aux enseignants en poste.

Concernant le premier degré, les enseignants en formation utilisent les locaux des étudiants en stage. Par contre dans le second degré, il y a cumul des effectifs. Les formations sont dispensées le mercredi et le samedi.

Le projet est calibré pour **864 étudiants et stagiaires**.

Jusqu'à 2013, le projet de l'IUFM semble bien calibré. En cas d'affluence concernant les enseignants en formation de second degré, le manque de salles se ferait sentir uniquement le mercredi (solutions d'accueil envisageables à l'échelle du site du campus).

• **Le PES**

L'équipe de maîtrise d'œuvre de la construction du Pôle d'Enseignement Supérieur (PES), Traces Architecture a été retenue lors du concours d'architecture organisé en décembre 2004, sur la base d'un programme architectural et technique réalisé par Polyprogramme en juin 2004. Les études concernant le PES sont au stade APD (Avant Projet Définitif).



Le projet du PES est conçu comme une opération « tiroir ». Il correspond à la construction des locaux d'enseignement pour l'IESG, pour la formation continue et pour les nouveaux départements de l'IUT. Dans le PES est également prévue la construction des locaux d'administration de l'IESG et de la formation continue, ces locaux ayant vocation à être réaffectés dans la seconde tranche de travaux en locaux d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour l'IUT.

	Surface utile	SHON	Ratio SHON/SU
Surfaces du programme	5.160 m <sup>2</sup>	7.466 m <sup>2</sup>	1,45
Surface Trace Architectes concours	5.337 m <sup>2</sup>	7.408 m <sup>2</sup>	1,39
Surface Trace Architectes APS	5.562 m <sup>2</sup>	7.641 m <sup>2</sup>	1,37
Surface Trace Architectes APD	5.338 m <sup>2</sup>	7.934 m <sup>2</sup>	1,49

Le programme architectural et technique du PES a été établi sur les bases suivantes :

- Une opération en deux phases : création d'une première tranche intégrant les surfaces d'enseignement et l'administration, une seconde tranche à l'échelle de la construction du bâtiment administratif du PUG permettant d'étendre les surfaces d'enseignement de l'IUT (pour les départements de Kourou).
- Un effectif global de **2.180 étudiants** IESG, IUT et SUEPFC.

FONCTION	ANNÉES	EFFECTIFS RÉELS	PRÉVISIONS	
		2005/2006	2008/2009	2012/2013
ÉTUDIANTS DU PES	IESG	1234	1600	2000
	IUT	74	440	620
	SUEPFC	410	500	800
	Médecine (hors doctorat)	0	100	150
<b>TOTAL ÉTUDIANTS EN GUYANE</b>		<b>1718</b>	<b>2640</b>	<b>3570</b>

Les effectifs étudiants du PES ont été évalués à l'échéance de 2009 à 2.640 étudiants, puis en 2013 à 3.570 étudiants. Cette estimation prend en compte les effectifs de la formation continue, dont les cours sont dispensés essentiellement en soirée.

Le projet en phase 1 est calibré pour **2.180 étudiants**.

Les évolutions observées concernant les effectifs sont les suivantes :

- La création d'une nouvelle filière médecine (PCEM1),
- L'augmentation significative des effectifs du SUEPFC,
- L'évaluation des besoins du PES pour une ouverture en 2007, et une seconde tranche à la suite.

Les prévisions d'effectifs sont également liées aux ouvertures de filières (contrat quadriennal de l'UAG en cours).

À l'échéance de 2013, il sera nécessaire de prévoir une nouvelle tranche de construction du PES, pour un effectif d'environ 1.390 étudiants.

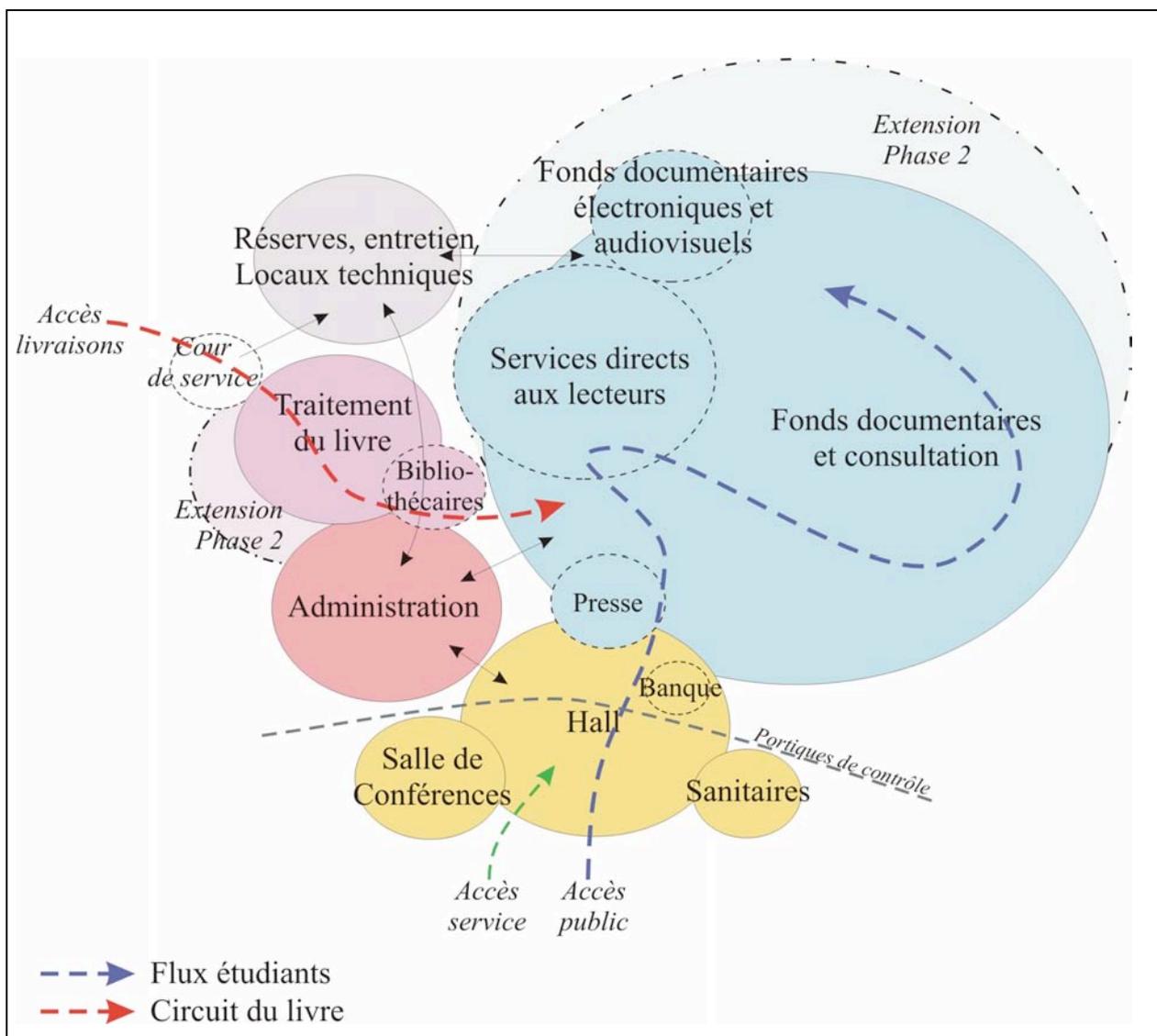
• La Bibliothèque Universitaire

Le programme architectural et technique de la Bibliothèque Universitaire du campus de Trou-Biran a été réalisé par Polyprogramme. Il a été validé en mars 2005.

Le projet est en phase concours. Le choix des équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir a été réalisé en décembre 2005.

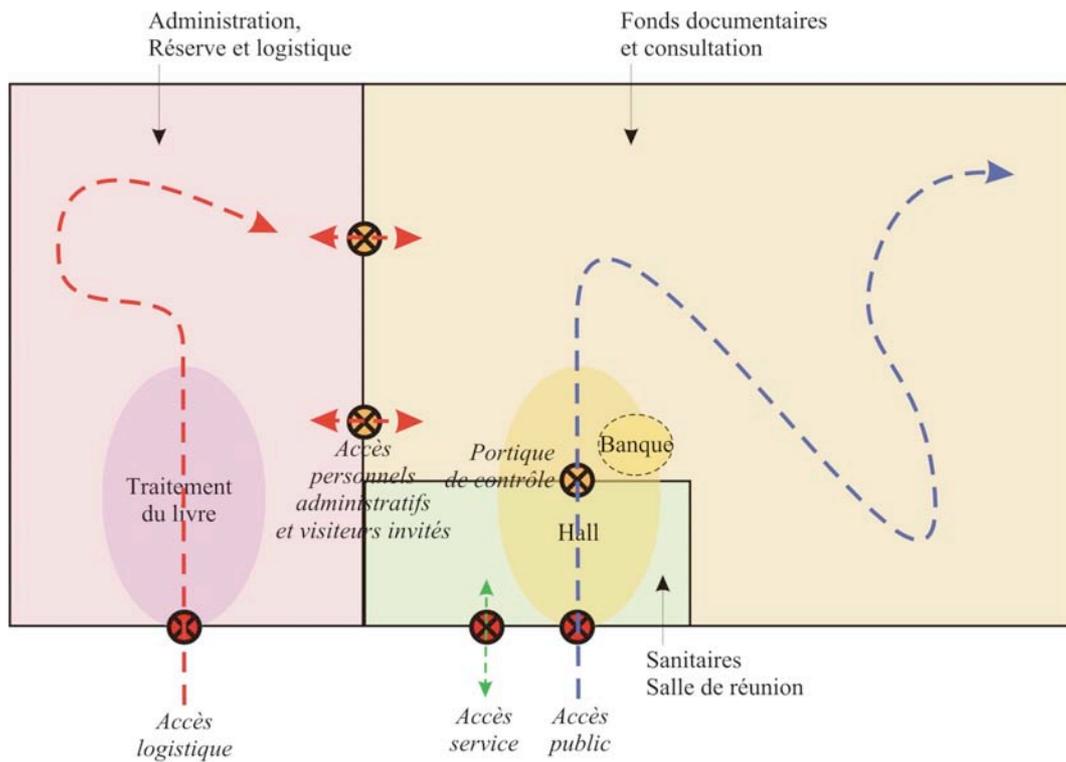
Le choix du lauréat de ce concours sur esquisse sera choisi en avril 2006.

Le schéma suivant représente les relations entre les espaces fonctionnels décrits précédemment. En arrière plan de certains espaces, les extensions à prévoir en deuxième phase sont figurées.



Source : Programme Architectural et Technique de la Bibliothèque Universitaire– Polyprogramme – Mars 2005

## Des zones d'accès hiérarchisées



- Zone de circulation des ouvrages non contrôlée pouvant être ouverte en horaires décalés
- Zone de circulation des ouvrages contrôlée
- Zone interne à la bibliothèque : administration et traitement des livres
- Accès extérieurs contrôlés
- Accès internes contrôlés par dispositif spécifique (passe, code ou serrure)
- - - - - Circuit visiteurs (étudiants, enseignants...)
- - - - - Circuit personnel bibliothécaire

Source : Programme Architectural et Technique de la Bibliothèque Universitaire– Polyprogramme – Mars 2005

## Tableau de synthèse des surfaces programmées

Fonction	Surfaces Utiles Programmées Phase 1					Surfaces Utiles Supplémentaires Phase 2				
	Nb	Local	SU	Ss Tot	Total	Nb	Local	SU	Ss Tot	Total
<b>Total général SU</b>					<b>1 494</b>					<b>2 134</b>
<b>Total général SDOE</b>					<b>1 867</b>					<b>2 667</b>
<b>Total général SHON</b>					<b>2 054</b>					<b>2 934</b>
<b>Hall / Entrée / Accueil</b>					212					
<b>Fonds documentaires et consultation</b>					976					2 044
<b>Traitement du livre</b>					128					48
<b>Administration</b>					135					30
<b>Réserve et entretien</b>					43					12
<b>Locaux techniques</b>					pm					pm
<b>Espaces extérieurs</b>					pm					pm

Source : Programme Architectural et Technique de la Bibliothèque Universitaire– Polyprogramme – Mars 2005

### • L'administration du PUG

L'objectif final concernant l'administration du PUG est de concentrer à terme l'ensemble des structures la constituant dans un seul et même bâtiment, visible et identifiable sur le site du campus universitaire.

Dans un premier temps, l'administration sera éclatée à l'échelle du site, la priorité étant de construire les bâtiments d'enseignement, la bibliothèque, la vie étudiante et la recherche. Ainsi, la programmation à l'échelle temps de la construction de l'IUFM et du PES sur le campus, est la suivante :

- Le CUR et les services techniques du campus de Trou-Biran seront logés dans la villa réhabilitée aujourd'hui pour le GIP et certains services du Rectorat (ces services vont intégrer le nouveau Rectorat en construction à proximité).
- Le siège du GIP PUG se situera également dans la villa réhabilitée,
- L'administration de l'IESG et celle du SUEPFC seront implantées dans le PES (première tranche du projet, réhabilité à terme pour accueillir de nouveaux départements de l'IUT),
- L'administration de l'IUT restera située à Kourou, ainsi que les départements existants.

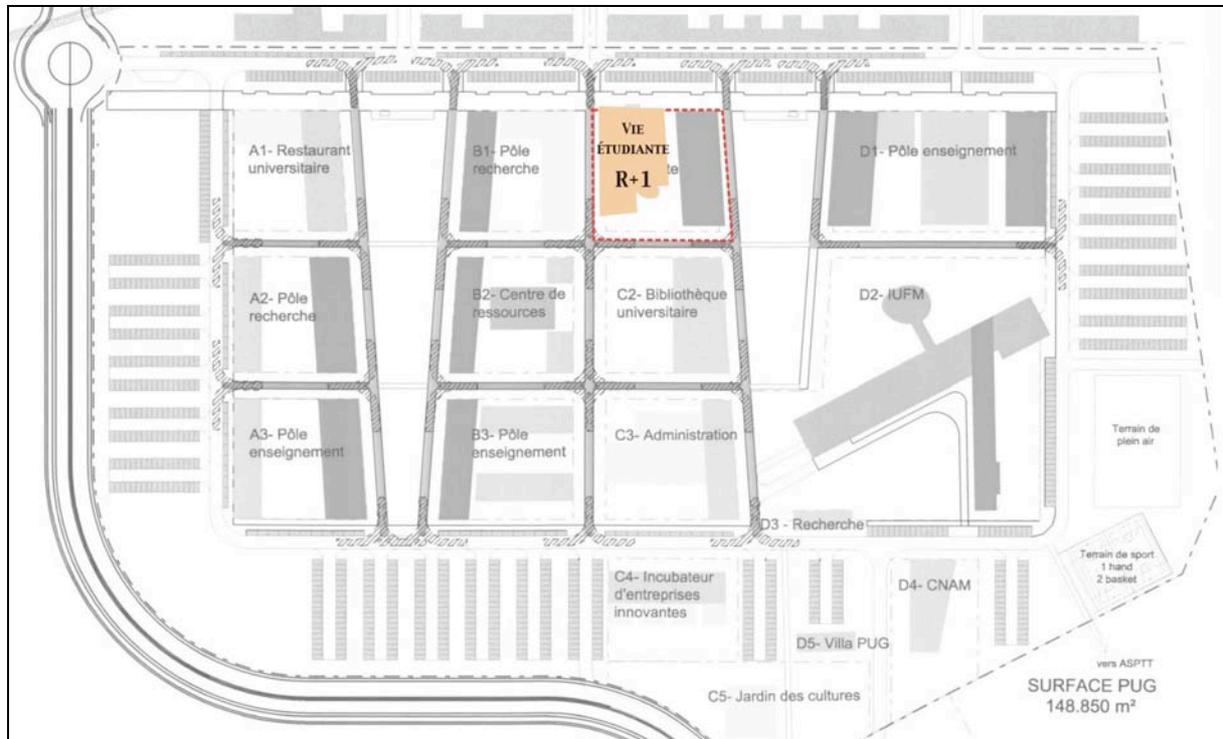


*Le siège du GIP, devant par la suite accueillir le CUR.*

### • La vie étudiante

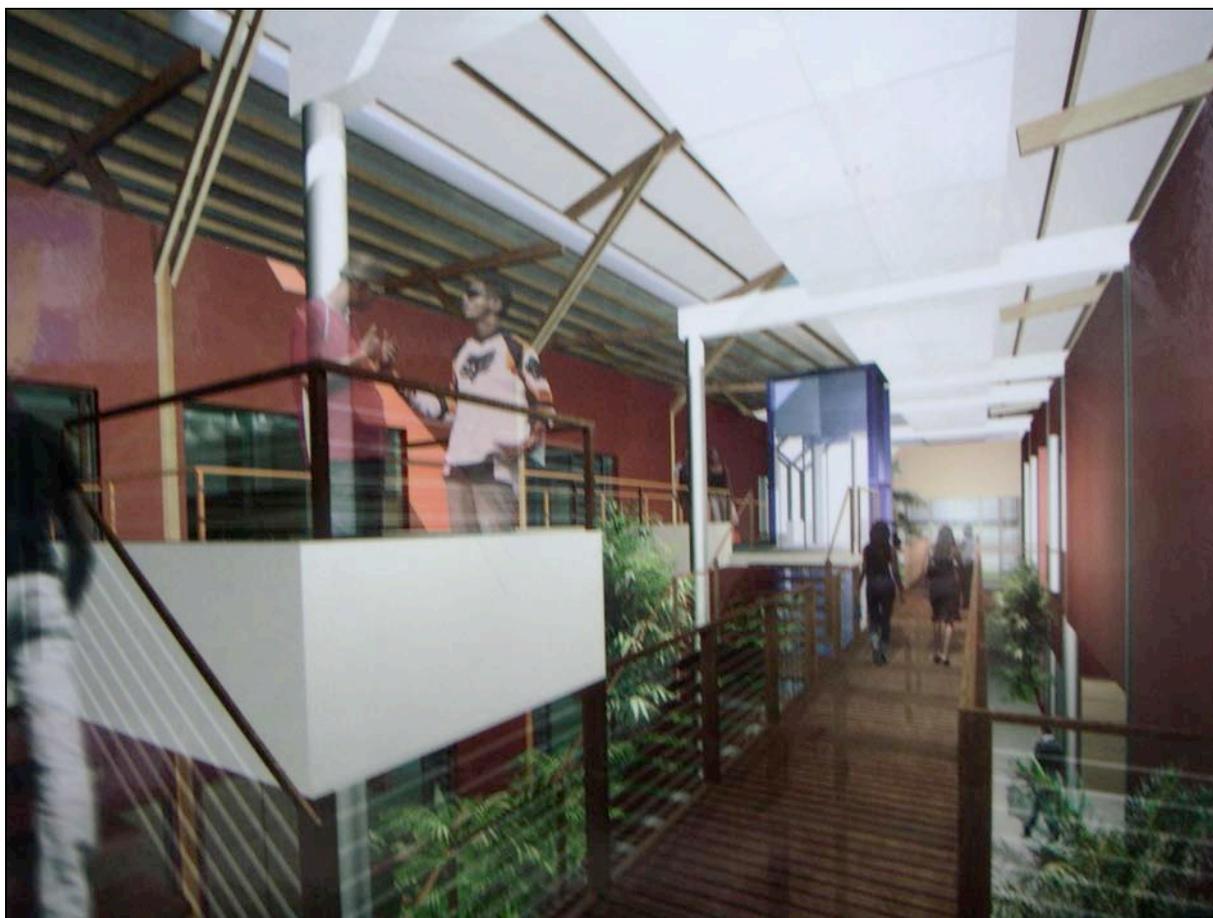
Le programme architectural et technique de la Vie Étudiante du campus universitaire a été réalisé par Athegram. Il a été validé en mars 2005.

Le concours de maîtrise d'œuvre a eu lieu en juillet 2005. Le choix du lauréat de ce concours sur esquisse est l'architecte René Tournadre.



La vie étudiante est un élément essentiel du dynamisme du campus et de son intégration dans l'environnement local.

Les services de la vie étudiante constituent une interface indispensable à la réalisation de la vie sociale de l'étudiant. Celui-ci trouvera dans un lieu bien identifié l'ensemble des informations et services utiles à sa vie d'étudiant, à la réalisation de ses projets associatifs dans les domaines culturel, sportif et social.



### • Le centre de ressources

Le centre de ressources est destiné à accueillir des équipements communs ; il s'agit par exemple de laboratoires de travaux pratiques équipés de matériels lourds (par exemple en productique, biologie, génie civil) et d'équipements de recherche mutualisés.

L'objectif final concernant le centre de ressources du PUG est de concentrer des moyens liés aux enseignements dans un seul et même bâtiment, visible et identifiable sur le site du campus universitaire et de préférence proche du PES.

Dans un premier temps, le centre de ressources sera éclaté, la priorité étant de construire les bâtiments d'enseignement, la bibliothèque, la vie étudiante et la recherche. Ainsi, la programmation à l'échelle temps de la construction de l'IUFM et du PES sur le campus (soit à l'horizon 2009), est la suivante :

- Le centre de ressources informatiques est programmé au sein du PES, mais également au sein de la bibliothèque universitaire (salles informatiques de cours ou en libre-service),
- Le centre de ressources Langues est également programmé au sein du PES (laboratoires de langues),
- Les centres de ressources technologie – génie civil et biologie resteront dans un premier temps implantés sur le campus de Saint-Denis en attendant la construction du centre de ressources.

À terme, il est prévu la construction du centre de ressources regroupant l'ensemble des moyens communs en technologie/génie civil et biologie. Ce centre est dédié aux TP des étudiants des filières scientifiques (IESG, IUT, IUFM, formation continue) mais également aux doctorants, chercheurs et incubés de Guyane Technopôle.

Le centre de ressources comprendra donc des ateliers et laboratoires spécifiques au vu de la nature des enseignements dispensés. Il est d'ores et déjà pressenti de délimiter les espaces dédiés aux activités dites « bruyantes et sales » (technologie, génie civil) de celles dites « propres » (biologie, chimie). Il est également programmé d'implanter au sein du centre de ressources, une halle technologique bois (actuellement située près du campus de Kourou).

### • Le Restaurant Universitaire

Au vu des priorités données à la création du PUG, la construction du restaurant universitaire est prévue à la suite des constructions d'enseignement. Ainsi, afin de garantir un service de restauration minimum aux étudiants présents sur le site, il a été prévu une cafétéria au sein du programme du bâtiment de vie étudiante.

*« La salle aura une capacité de 120 places. Elle se prolongera à l'extérieur par une terrasse couverte. L'accès sera couvert permettant le cas échéant une attente à l'abri. La salle et la terrasse constituent l'entité cafétéria, la première commandant l'accès à la seconde. Une liaison directe avec le hall de la vie étudiante sera également ménagée. »* Extrait du Programme architectural et technique de la Vie Étudiante - Athegram – Mars 2005.

Une capacité de 120 places sur un campus universitaire devant recevoir rapidement plus de 3.000 étudiants est sous-estimée.

La programmation d'un restaurant universitaire pour le PUG est une priorité.

Une étude réalisée de janvier à février 2005 auprès des étudiants de Guyane nous permet aujourd'hui de mieux connaître les besoins étudiants concernant en particulier la restauration (analyse du nombre d'étudiants déclarant prendre leurs déjeuners).

L'étude sur la vie étudiante en Guyane, concernant le thème de la restauration au déjeuner, a montré les résultats suivants :

- 11% des interrogés déjeunent dans leur établissement,
- 26% des interrogés déjeunent sur le pouce,
- 63% des interrogés déjeunent chez leurs parents ou à leur domicile.

Dans l'optique de création d'un campus universitaire, il est incontournable de prévoir un service de restauration sur place pour l'ensemble des occupants du site. Au vu de la situation actuelle, il paraît raisonnable d'envisager un objectif de restauration couvrant la demande à hauteur de 35 % de l'effectif du site.

À l'échéance 2009, on prévoit 3.340 étudiants sur le campus universitaire. Le Restaurant Universitaire devra servir chaque jour 1.169 repas et fonctionner avec un taux de rotation place assise de 2. On prévoit donc une capacité d'environ 585 places assises, avec en parallèle la création d'une cafétéria équipée pour offrir des prestations de restauration rapide. Les places assises du restaurant universitaire seront réparties sur plusieurs salles de restauration. En effet, le bâtiment doit pouvoir s'adapter à des fréquentations faibles périodiquement (vacances scolaires, soir, week-ends) en n'ayant à ouvrir que quelques espaces.

À l'échéance 2013, on prévoit 4.520 étudiants sur le pôle, le Restaurant Universitaire devra servir chaque jour 1.582 repas et fonctionner avec un taux de rotation place assise de 2. On prévoit donc une capacité d'environ 791 places assises, réparties sur plusieurs salles de restauration.

Au vu des surfaces identifiées pour la construction du restaurant universitaire (cf. tableaux de surfaces en page suivante), il paraît plus opportun de construire directement un restaurant universitaire pour une capacité de 1.600 repas, soit environ 1.900 m<sup>2</sup> utiles et 2.500 m<sup>2</sup> SHON.

**SURFACES DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE DU PUG - CAPACITÉ DE 1169 REPAS EN 2 SERVICES**

Bloc	Désignation des locaux	Effectifs	Ratio m2 SR 97	surface local	nombre de local	S.U. totale en m2
<b>A</b>	<b>ADMINISTRATION</b>					<b>113,50</b>
A.1	Hall	585	0,1	58,50	1	58,50
	Guichet vente de ticket	1	-	20,00	1	20,00
	Bureau de direction	1	20	20,00	1	20,00
	Bureau secrétaire	1	15	15,00	1	15,00
<b>B</b>	<b>SALLE A MANGER</b>					<b>612,00</b>
	<b>Restauration</b>					<b>462,00</b>
B.1	Salle à manger	385	1,2	462,00	1	462,00
	Service à table	50	1,5	75,00	1	75,00
	Cafétéria	150	1,5	225,00	1	225,00
<b>C</b>	<b>CUISINE ET LOCAUX ASSOCIES</b>					<b>495,00</b>
	<b>Administration</b>					<b>30,00</b>
C.1	Bureau chef magasinier	1	15	15,00	1	15,00
	Atelier	-	15	15,00	1	15,00
	<b>Préparation</b>					<b>195,00</b>
C.2	Préparation chaude	-	-	110,00	1	110,00
	Préparation froide	-	-	40,00	1	40,00
	Pâtisserie	-	-	30,00	1	30,00
	Local poubelle	-	-	15,00	1	15,00
	<b>Pré-distribution</b>					<b>270,00</b>
C.3	Distribution	-	-	150,00	1	150,00
	Laverie	-	-	120,00	1	120,00
<b>D</b>	<b>RESERVES</b>					<b>200,00</b>
	<b>Tout local</b>					<b>200,00</b>
D.1	Hall de livraison / réception	-	-	15,00	1	15,00
	Réserves	-	-	120,00	1	120,00
	Légumerie	-	-	30,00	1	30,00
	Stockage froid (positif)	-	-	10,00	1	10,00
	Stockage froid (négatif)	-	-	25,00	1	25,00
	<b>SANITAIRES</b>					<b>175,75</b>
E	Vestiaire du personnel	-	-	20,00	2	40,00
	Salle de repos du personnel	20	2	40,00	1	40,00
	Sanitaires étudiants	585	0,15	87,75	1	87,75
	Sanitaires personnel	20	0,4	8	1	8,00
<b>TOTAL SURFACE UTILE EN M2</b>						<b>1 596,25</b>
<b>TOTAL SHON EN M2</b>						<b>2075,13</b>

**SURFACES DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE DU PUG - CAPACITÉ DE 1600 REPAS EN 2 SERVICES**

Bloc	Désignation des locaux	Effectifs	Ratio m2 SR 97	surface local	nombre de local	S.U. totale en m2
<b>A</b>	<b>ADMINISTRATION</b>					<b>135,00</b>
A.1	Hall	800	0,1	80,00	1	80,00
	Guichet vente de ticket	1	-	20,00	1	20,00
	Bureau de direction	1	20	20,00	1	20,00
	Bureau secrétaire	1	15	15,00	1	15,00
<b>B</b>	<b>SALLE A MANGER</b>					<b>870,00</b>
	<b>Restauration</b>					<b>720,00</b>
B.1	Salle à manger	600	1,2	720,00	1	720,00
	Service à table	50	1,5	75,00	1	75,00
	Cafétéria	150	1,5	225,00	1	225,00
<b>C</b>	<b>CUISINE ET LOCAUX ASSOCIES</b>					<b>495,00</b>
	<b>Administration</b>					<b>30,00</b>
C.1	Bureau chef magasinier	1	15	15,00	1	15,00
	Atelier	-	15	15,00	1	15,00
	<b>Préparation</b>					<b>195,00</b>
C.2	Préparation chaude	-	-	110,00	1	110,00
	Préparation froide	-	-	40,00	1	40,00
	Pâtisserie	-	-	30,00	1	30,00
	Local poubelle	-	-	15,00	1	15,00
	<b>Pré-distribution</b>					<b>270,00</b>
C.3	Distribution	-	-	150,00	1	150,00
	Laverie	-	-	120,00	1	120,00
<b>D</b>	<b>RESERVES</b>					<b>200,00</b>
	<b>Tout local</b>					<b>200,00</b>
D.1	Hall de livraison / réception	-	-	15,00	1	15,00
	Réserves	-	-	120,00	1	120,00
	Légumerie	-	-	30,00	1	30,00
	Stockage froid (positif)	-	-	10,00	1	10,00
	Stockage froid (négatif)	-	-	25,00	1	25,00
	<b>SANITAIRES</b>					<b>208,00</b>
E	Vestiaire du personnel	-	-	20,00	2	40,00
	Salle de repos du personnel	20	2	40,00	1	40,00
	Sanitaires étudiants	800	0,15	120	1	120,00
	Sanitaires personnel	20	0,4	8	1	8,00
<b>TOTAL SURFACE UTILE EN M2</b>						<b>1 908,00</b>
<b>TOTAL SHON EN M2</b>						<b>2480,40</b>

## • Les équipements de sport

À échéance 2008/2009, il est prévu :

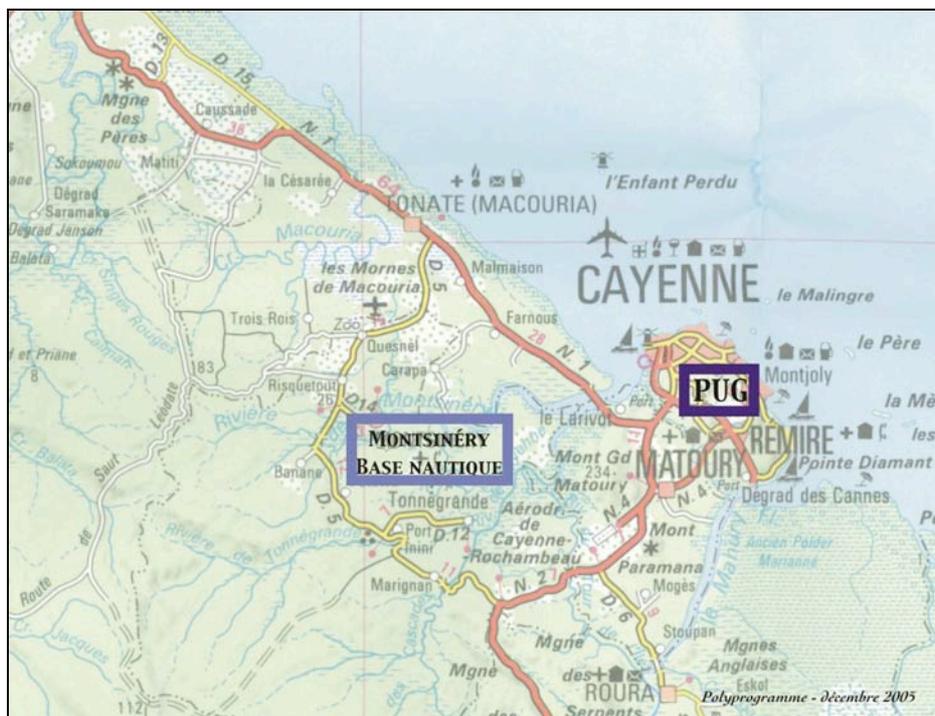
- L'implantation d'un terrain de plein air de 40m x 60m soit 2.400 m<sup>2</sup>,
- L'implantation d'un terrain de sport (1 terrain de hand-ball ou 2 terrains de basket) de 32m x 42m, soit 1.344 m<sup>2</sup>.

On prévoit donc environ 3.800 m<sup>2</sup> de surface sportive, soit pour 2,5 m<sup>2</sup> par étudiant, une offre correspondant à environ 1520 étudiants.

À échéance 2012/2013, il est prévu la réalisation d'un gymnase sur le site de Trou-Biran.

En parallèle, l'opportunité d'acquérir les installations sportives de l'ASPTT s'offre au GIP. Ces installations, dont le diagnostic technique est en cours, pourraient à moyen terme permettre d'augmenter de manière significative l'offre en équipements sportifs sur le campus dès 2008 (travaux de réhabilitation peu onéreux et rapidement réalisables). Si cette solution était validée par le GIP, la perspective de la construction d'un gymnase en tranche 2 ne sera peut être plus nécessaire.

En parallèle, il est proposé la fréquentation par les étudiants de la base nautique de Montsinéry (cf. carte ci-dessous).



## • Le logement CROUS

Une étude réalisée de janvier à février 2005 auprès des étudiants de Guyane nous permet aujourd'hui de mieux connaître les besoins étudiants concernant en particulier le logement.

En préalable, il est important de signaler que :

- 65 % des étudiants guyanais sont boursiers, dont 75% au 5<sup>ème</sup> échelon,
- Environ 100 demandes de logements CLOUS sont refusées chaque année sur Cayenne.

L'étude sur la vie étudiante en Guyane, concernant le thème du logement, a montré :

- L'hébergement étudiant est en majorité partagé (en appartement ou maison),
- Concernant la localisation des logements par rapport au futur site du campus universitaire, les étudiants souhaitent en grande majorité loger au plus près du campus.

Lors du conseil d'administration du GIP PUG du 15 novembre 2005, une discussion s'est engagée sur le nombre de logements étudiants à prévoir sur le pôle universitaire. Initialement fixé à 500 logements sur site, le conseil d'administration a souhaité revoir ce chiffre afin d'offrir à terme un nombre de logement en cohérence avec la demande. Le tableau ci-dessous évalue ce besoin avec comme hypothèse l'augmentation du taux de couverture du CLOUS, et la suppression des logements de Kourou en vu du déménagement de l'IUT.

FONCTION		ANNÉES	EFFECTIFS RÉELS	PRÉVISIONS	
			2005/2006	2008/2009	2012/2013
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	IESG		1234	1600	2000
	IUT		74	440	620
	IUFM		407	600	800
	SUEPFC		410	500	800
	Médecine		100	200	300
<b>TOTAL ÉTUDIANTS EN GUYANE</b>			<b>2225</b>	<b>3340</b>	<b>4520</b>
LOGEMENT CLOUS	Logement étudiants Baduel		146	146	146
	Logement étudiants Kourou		95		
	Demandes non satisfaites CLOUS		100		
	Total besoin estimé CLOUS		341		
	Taux logement CLOUS/étudiants		15%	18%	20%
<b>BESOIN EN LOGEMENT CLOUS</b>			<b>341</b>	<b>601</b>	<b>904</b>
<b>CONSTRUCTIONS À PRÉVOIR</b>			<b>100</b>	<b>455</b>	<b>758</b>

Le ratio employé pour l'évaluation des besoins en logements étudiants est de 22 m<sup>2</sup> utiles par étudiant. Ce ratio comprend la chambre de l'étudiant, mais également les sanitaires, les espaces de travail, et autres services (laverie, salle télé, espace d'accueil).

À l'échéance 2009, il a été recensé un besoin de 455 logements, soit 10.010 m<sup>2</sup> utiles donc 15.000 m<sup>2</sup> SHON.

À l'échéance 2013, il a été recensé un besoin de 758 logements, soit 16.676 m<sup>2</sup> utiles donc 25.000 m<sup>2</sup> SHON.

L'objectif visé en termes de recherche est de structurer et mettre en synergie les activités de recherche entre les organismes et les établissements universitaires. Dans ce dessein, la définition d'orientations communes a été entreprise en amont.

La mise en synergie des organismes de recherche aboutit, aujourd'hui, à la définition des orientations et des projets communs susceptibles de mobiliser des financements, de mutualiser des équipements, d'atteindre des tailles critiques et de mieux se positionner au niveau national et européen, tout en répondant aux aspirations socio-économiques locales et aux potentialités régionales existantes.

En effet, la problématique avale de développement régional est intégrée dans les choix de programmation des organismes et des universités. Ceux-ci, au niveau local, participeront à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès de la population.

Il est rappelé qu'en aucun cas, le projet de PUG a pour objectif de rapatrier l'ensemble des structures actuelles des organismes de recherche présents en Guyane. Il s'agit plutôt de regrouper des chercheurs autour de thématiques communes et prioritaires et d'apporter, grâce à la synergie ainsi créée, une réelle plus value aux travaux effectués et aux retombées pour la Guyane.

Dans un premier temps, une villa présente sur le site de Trou-Biran (en phase de la villa accueillant le siège du GIP PUG) a été rénovée pour accueillir le **Laboratoire de Matériaux, Molécules en Milieu Amazonien (L3MA)** :

- Surface utile : 400 m<sup>2</sup>,
- Livraison fin 2005.



À ce jour, les besoins évalués pour le Pôle Recherche à l'horizon de 2010, en concertation avec les organismes de recherche présents en Guyane, est de :

- Un effectif global de chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs de recherche de 83,
- Un effectif total de 135 personnes travaillant au sein du Pôle Recherche,
- On estime donc le besoin du **Pôle Recherche à 2600 m<sup>2</sup> utiles, soit 3.554 m<sup>2</sup> SHON.**

**• Guyane Technopôle**

L'implantation de Guyane Technopôle sur le site PUG dans un environnement universitaire et de recherche est une option stratégique du point de vue du développement économique avec, en outre la possibilité de bénéficier d'équipements communs.

Cette présence couvre trois volets :

- Un centre de ressources (soutien auprès des porteurs de projet),
- Un accompagnement sous deux angles : couveuse et incubateur.

L'incubateur et la couveuse ont pour objectif de vérifier la viabilité d'un projet d'entreprise avant même l'étape de la création de la structure en tant que telle. Le service apporté est donc identique. Néanmoins, l'incubateur concerne exclusivement des projets technologiques ou scientifiques innovants tandis que la couveuse n'a pas une approche sectorielle en soi. Les deux types de structures diffèrent surtout par leur « public ». Les incubateurs concernent essentiellement les jeunes chercheurs ou universitaire ; les couveuses d'activités s'adressent plutôt à un public en difficulté sociale.

Ainsi, l'objectif des incubateurs est d'aider des « scientifiques » à élaborer leur projet d'entreprise dans des domaines de pointe nécessitant la présence de centres de recherches ou laboratoires à proximité, tandis que la couveuse a davantage un but social d'insertion par la création d'activité économique et l'acquisition d'esprit entrepreneurial.

Le centre de ressources se structure autour d'un espace dédié à l'aide aux entreprises, composé de bureaux de permanences, de gestion de la structure, de moyens communs mis à disposition des entreprises (informatique, téléphonie, reproduction, documentation).

FONCTION	Local	Surface Utile en m2
<b>CENTRE DE RESSOURCES ET MOYENS COMMUNS</b>	Bureaux direction/administration	60
	Bureaux chargés d'affaires	60
	Bureau assistante de direction	14
	Bureau de passage	12
	Salle des machines	25
	Archives	40
	Sanitaires	12
<b>ACCUEIL DES ENTREPRISES</b>	Bureaux de 12 m2	168
	Bureaux de 18 m2	144
	Ateliers de 40 m2	160
	Ateliers de 80 m2	240
<b>PARTIES COMMUNES</b>	Hall d'accueil	85
	Salles de réunion	130
	Sanitaires	20
	Kitchenette	20
	Local ménage	20
	Local poubelle	20
<b>TOTAL SURFACE UTILE</b>		<b>1230</b>
<b>TOTAL SHON EN M2</b>		<b>1599</b>

Source : Programme Guyane Technopôle réalisé par CED - 2005

### • Le Jardin des Cultures

Le Jardin des Cultures exprime l'intérêt culturel de plantes tropicales à travers de multiples usages (nourriture, construction, industrie, parfum, cosmétique, colorant, décoration...) et constitue aussi :

- Un lieu de conservation du patrimoine biologique et culturel
  - Préservation des savoirs et savoir-faire quant à la culture et la domestication des plantes par les agriculteurs d'origines diverses.
  - Conservation de la diversité biologique des espèces sauvages et cultivées, tant autochtones du bassin amazonien qu'introduites par l'homme lors des différents mouvements de population au cours de l'histoire guyanaise.
- Un espace de valorisation des savoirs et savoir-faire
  - Par la diffusion des connaissances scientifiques et traditionnelles, sous différents supports de communication (expositions, conférences, conteurs locaux, centre de ressources...).
  - Par des ateliers interactifs animés par des intervenants locaux, interface entre la population et la communauté universitaire et scientifique.
  - Par une coopérative alternative regroupant les différents produits élaborés au cours des ateliers provenant du jardin ou des villages traditionnels guyanais.
- Un outil pédagogique
  - Pour les étudiants de l'IESG en biologie, environnement, chimie, sciences humaines et notamment au moyen de stages.
  - Pour les étudiants de l'IUFM, mise en application d'ateliers pour les élèves, acquisition d'outils pédagogiques et connaissance du patrimoine guyanais.
  - Pour les élèves du lycée agricole de Matiti (stage de fin d'année, TP, visite).
- Un lieu d'expérimentation scientifique
  - Production d'actifs corrélée aux facteurs écologiques, physiologiques et biologiques des plantes cultivées pour mieux comprendre quel est l'impact des techniques culturales sur la biologie, la croissance, le cycle de reproduction des plantes cultivées et en conséquence sur la production en composés secondaires.
  - Enquête ethnobotanique (témoins vivants, témoins matériels, outils...).
  - Recherche de nouvelles ressources à forte valeur ajoutée pouvant être valorisables en partenariat avec Guyane Technopôle.

<b>FONCTION</b>	Local	Surface Utile en m <sup>2</sup>
<b>CENTRE DE RESSOURCES ET MOYENS COMMUNS</b>	Hall d'accueil	24
	Ateliers	60
	Atelier ouvert	40
	Salle de réunion	30
	Sanitaires	12
<b>ESPACES EXTÉRIEURS</b>	Le Jardin	6000
<b>TOTAL SURFACE UTILE</b>		<b>166</b>
<b>TOTAL SHON EN M<sup>2</sup></b>		<b>215,8</b>

• **La Maison de l'Amazonie**

Il est proposé pour l'échéance 2007/2013, de conférer à la Maison de l'Amazonie une autre vocation tout en gardant l'esprit général de naissance de ce concept : permettre l'échange, la communication et mettre en synergie les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ainsi la proposition faite comprend les éléments suivants:

- Un centre de rencontres enseignants, chercheurs, intervenants extérieurs, personnes en mission..., comprenant un espace de détente, quelques espaces de réunion et de colloques et des moyens communs en particulier destinés aux personnes en mission,
- Les besoins en logements déterminés pour les missions (soit environ 60 studios).

Il est proposé que ce projet soit être à terme géré par le CLOUS Guyane.

<b>FONCTION</b>	Local	Surface Utile en m <sup>2</sup>
<b>CENTRE DE RENCONTRES ET MOYENS COMMUNS</b>	Hall d'accueil	15
	Espace de détente et de rencontres	50
	Bureaux de permanences	22
	Salle de réunion	40
	Sanitaires	12
<b>LOGEMENTS</b>	60 studios	1500
<b>TOTAL SURFACE UTILE</b>		<b>1639</b>
<b>TOTAL SHON EN M2</b>		<b>2130,7</b>

• **Le CNAM Guyane**

Les éléments de ce chapitre sont issus du document « Programme – note de synthèse » de décembre 2005 rédigé par la société EXACT Antilles Guyane.

Dans le cadre de ses différents partenariats avec les autres acteurs de la formation en Guyane, le CNAM souhaite se rapprocher du PUG.

Le projet s'articule autour de quatre pôles :

- L'accueil information,
- La direction et l'administration,
- La vie du personnel,
- L'enseignement (12 salles de classes banalisées, une salle informatique, une salle de chimie, un studio de cours, un amphithéâtre, une salle pour les enseignants et une cafétéria).

En tout, ce projet a été calibré à 1.800 m<sup>2</sup> de SHON.

• **Les Archives Départementales**

Une équipe de programmation, Millénaire 3, a réalisé le programme de l'opération.

# C- BILAN ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Dans ce chapitre, l'objectif est de dimensionner et de programmer l'évolution des constructions universitaires sur le campus de Trou-Biran. Ce travail est réalisé sur la base des prévisions d'effectifs, des besoins recensés et du plan d'aménagement réalisé par l'équipe Agence TER – GTI – BRLi (AVP Octobre 2005).

## 1) SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS ET DES PROJETS EN COURS

Au regard des chapitres précédents, il a été établi une évolution des effectifs étudiants sur le PUG à deux stades :

- L'année scolaire 2008/2009, correspondant à l'échéance programmé de mise en service des constructions de la première tranche du PUG, soit l'IUFM, le PES, la Bibliothèque Universitaire et le bâtiment de Vie Étudiante.
- L'année scolaire 2012/2013, correspondant à la fin du prochain programme opérationnel 2007/2013 (ancien DOCUP).

L'évaluation des effectifs étudiants a été réalisée sur la base de la corrélation de nombreux facteurs :

- La croissance démographique de la Guyane,
- L'évolution du nombre de bacheliers,
- L'évolution du pourcentage de néo-bacheliers poursuivant leurs études en Guyane,
- La prise en compte de la réforme LMD et du projet de contrat quadriennal de l'UAG.

ANNÉES		EFFECTIFS RÉELS						PRÉVISIONS		
		1999/2000	2001/2002	ratio/an	2003/2004	ratio/an	2005/2006	ratio/an	2008/2009	2012/2013
<b>FORMATION</b>										
<b>POST-SUPÉRIEUR</b>	Bacheliers	858	950	5,36%	1064	6,00%				
	Poursuite des études en Guyane	239	308	14,44%	406	15,91%				
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	IESG	625	771	11,68%	1069	19,33%	1234	7,72%	1600	2000
	IUT	80	68	-7,50%	65	-2,21%	74	6,92%	440	620
	IUFM	200	224	6,00%	319	21,21%	407	13,79%	600	800
	SUEPFC	208	427	52,64%	447	2,34%	410	-4,14%	500	800
	Médecine	50	60	10,00%	80	16,67%	100	12,50%	200	300
<b>TOTAL ÉTUDIANTS EN GUYANE</b>		<b>1163</b>	<b>1550</b>	16,64%	<b>1980</b>	13,87%	<b>2225</b>	6,19%	<b>3340</b>	<b>4520</b>

Les projections d'effectif étudiants étudiées ont été validées par les personnes auditées.

L'enjeu en termes de construction est d'évaluer les besoins en locaux à ces deux temps de développement du PUG, de mettre en adéquation la première tranche de construction du PES avec les effectifs prévus en 2008/2009, puis d'établir une priorisation des constructions à programmer afin de répondre aux besoins recensés à l'horizon 2012/2013.

À l'horizon 2008/2009 il est d'ores et déjà prévu une première tranche de construction du PUG. La programmation en cours est la suivante :

- Construction de l'IUFM, pour un effectif de 864 étudiants et stagiaires : 5.027 m<sup>2</sup> utiles soit 6.925 m<sup>2</sup> SHON.
- Construction du PES, pour un effectif de 2.180 étudiants : 5.338 m<sup>2</sup> utiles soit 7.934 m<sup>2</sup> SHON.
- Construction de la Bibliothèque Universitaire, pour 150 places de consultation soit environ 1.500 m<sup>2</sup> utiles.
- Construction du bâtiment de Vie Étudiante, 1.086 m<sup>2</sup> utiles soit 1479 m<sup>2</sup> SHON.

À ce stade, il faut donc :

- Dans un premier temps évaluer la vraisemblance des constructions de la première tranche au vu des effectifs évalués,
- En déduire, si nécessaire, les besoins supplémentaires à programmer à l'horizon 2008/2009,
- Enfin, évaluer les besoins à l'horizon 2012/2013.

## 2) ÉVALUATION DES BESOINS THÉORIQUES

### *Methodologie*

---

La méthode adoptée pour évaluer les besoins en termes de surfaces concernant les structures d'enseignement du futur pôle universitaire de Guyane est l'application du « Référentiel des constructions universitaires », Direction de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Éducation Nationale, septembre 1997.

Cette méthode permet de prévoir une estimation de surfaces à construire en fonction du type d'enseignement dispensé. En effet, les filières ne présentent pas toutes le même nombre d'heures de cours magistraux et de travaux pratiques, donc pas le même taux d'occupation des différents types de salles (amphithéâtre, salle de cours banalisée, salle de travaux pratiques...).

L'évaluation du nombre de salles de cours de chaque catégorie s'effectue par calcul de leur chargement horaire en référence à un taux d'utilisation optimal qui correspond à la fois à l'organisation de la semaine universitaire et à la préoccupation d'une optimisation dans la gestion de ces salles.

Le taux d'utilisation des locaux d'enseignement est un paramètre fondamental dans la détermination du nombre de locaux nécessaires. Il est fixé en référence aux horaires d'ouverture normalement attendus pour un équipement universitaire et de manière à prendre en compte :

- Une partie des besoins de la formation continue,
- Les exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps,
- Les temps de préparation éventuellement nécessaires entre les différents cours.

Pour les locaux les plus courants, ce taux correspond à 60% de l'horaire d'ouverture de l'équipement universitaire (50 heures en moyenne).

Les taux d'utilisation hebdomadaire retenus pour l'évaluation des besoins en salles de cours sont les suivants :

- Amphithéâtres 30 heures par semaine,
- Salles de cours banalisées 30 heures par semaine,
- Salles TP 25 heures par semaine,
- Salles de travail libre 36 heures par semaine.

*Les locaux d'enseignement de l'IESG*

Concernant les locaux de l'IESG, le calcul des besoins théoriques a été réalisé au regard des quatre grands domaines définis dans le cadre du contrat quadriennal de l'UAG. Ainsi les hypothèses de base sont les suivantes :

	HUMANITÉS	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	SCIENCES ÉCONOMIQUES
Heures d'enseignement par an	450	550	500	500
Semaines d'enseignement par an	32	32	32	32
Heures d'enseignement par semaine	14	17	16	16
<i>en amphithéâtres</i>	50%	40%	69%	69%
<i>en salles banalisées</i>	50%	50%	28%	28%
<i>en salles multimédia</i>	40%	50%	5%	5%
Soutien pédagogique	2 h par semaine	2 h par semaine	2 h par semaine	2 h par semaine
Travail libre	8 h par semaine	5 h par semaine	6 h par semaine	6 h par semaine
Encadrement pédagogique	3,37%	5,11%	2,71%	2,71%

Au regard de ces données organisationnelles, ont été établis des tableaux de surfaces sur chaque domaine (présentés en pages suivantes).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces tableaux avec les surfaces utiles théoriques nécessaires aux échéances 2008/2009 et 2012/2013.

**SYNTHÈSE DES SURFACES THÉORIQUES IESG ISSUES DU RÉFÉRENTIEL**

	2008/2009		2012/2013	
	Effectif	Surface utile théorique en m <sup>2</sup>	Effectif	Surface utile théorique en m <sup>2</sup>
Domaine Humanités	830	1 786	1 020	2 195
Domaine Sciences, Technologies, Santé*	420	1 244	560	1 659
Domaine Droit et Science Politique	200	349	230	402
Domaine Sciences Économiques	150	262	190	332
<b>Total</b>	<b>1 600</b>	<b>3 641</b>	<b>2 000</b>	<b>4 588</b>

\* Les surfaces utiles théoriques incluent les surfaces des locaux de TP (compris à terme dans le centre de ressources)

## TABLEAU DE SURFACES DU DOMAINE HUMANITÉS - 2008/2009

Liste des Formations	Effectif
Domaine Humanités	830
L1 Tronc commun	335
L2 Tronc commun	190
L3	270
M1	20
M2	15

Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	450
Nombre moyen de semaines d'enseignement	32
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	14

Domaine Humanités	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
Enseignement	830					1 147
Amphithéâtre	830	14h/sem	30%	30h/semaine	1m2/pl	116
salles banalisées	830	14h/sem	30%	30h/semaine	1,5m2/pl	174
Salles multimédia	830	14h/sem	40%	25h/semaine	2,5m2/pl	465
Soutien pédagogique	830		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	115
Salles de travail libre	830		8h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	277
Encadrement Pédagogique	27,97	3,37%			8 m2/pl	224
Accueil et sanitaires	830	0,5m2/ét				415
SUB						1 786
Circulations					27%	482
Locaux techniques					5%	89
SDO						2 358
SHO						2 593

## TABLEAU DE SURFACES DU DOMAINE HUMANITÉS - 2012/2013

Liste des Formations	Effectif
Domaine Humanités	1020
L1 Tronc commun	380
L2 Tronc commun	210
L3	380
M1	20
M2	30

Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	450
Nombre moyen de semaines d'enseignement	32
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	14

Domaine Humanités	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
Enseignement	1020					1 410
Amphithéâtre	1020	14h/sem	30%	30h/semaine	1m2/pl	143
salles banalisées	1020	14h/sem	30%	30h/semaine	1,5m2/pl	214
Salles multimédia	1020	14h/sem	40%	25h/semaine	2,5m2/pl	571
Soutien pédagogique	1020		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	142
Salles de travail libre	1020		8h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	340
Encadrement Pédagogique	34,37	3,37%			8 m2/pl	275
Accueil et sanitaires	1020	0,5m2/ét				510
SUB						2 195
Circulations					27%	595
Locaux techniques					5%	110
SDO						2 897
SHO						3 187

## TABLEAU DE SURFACES DU DOMAINE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ - 2008/2009

Liste des Formations	Effectif
Domaine Sciences, Technologies, Santé	420
L1 Tronc commun	100
L2 Tronc commun	40
L3	210
M1	40
M2	30

Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	550
Nombre moyen de semaines d'enseignement	32
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	17

Domaine Sciences, Technologies, Santé	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
<b>Enseignement</b>	420					862
Amphithéâtre	420	17h/sem	40%	30h/semaine	1m2/pl	95
salles banalisées	420	17h/sem	30%	30h/semaine	1,5m2/pl	107
Salles sciences	420	17h/sem	30%	25h/semaine	6m2/pl	514
Soutien pédagogique	420		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	58
Salles de travail libre	420		5h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	88
<b>Encadrement Pédagogique</b>	21,46	5,11%			8 m2/pl	172
Accueil et sanitaires	420	0,5m2/ét				210
<b>SUB</b>						1 244
Circulations					27%	336
Locaux techniques					5%	62
<b>SDO</b>						1 642
<b>SHO</b>						1 806

## TABLEAU DE SURFACES DU DOMAINE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ - 2012/2013

Liste des Formations	Effectif
Domaine Sciences, Technologies, Santé	560
L1 Tronc commun	150
L2 Tronc commun	80
L3	230
M1	60
M2	40

Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	550
Nombre moyen de semaines d'enseignement	32
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	17

Domaine Sciences, Technologies, Santé	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
<b>Enseignement</b>	560					1 150
Amphithéâtre	560	17h/sem	40%	30h/semaine	1m2/pl	127
salles banalisées	560	17h/sem	30%	30h/semaine	1,5m2/pl	143
Salles sciences	560	17h/sem	30%	25h/semaine	6m2/pl	685
Soutien pédagogique	560		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	78
Salles de travail libre	560		5h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	117
<b>Encadrement Pédagogique</b>	28,62	5,11%			8 m2/pl	229
Accueil et sanitaires	560	0,5m2/ét				280
<b>SUB</b>						1 659
Circulations					27%	448
Locaux techniques					5%	83
<b>SDO</b>						2 189
<b>SHO</b>						2 408

## TABLEAU DE SURFACES DU DOMAINE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE - 2008/2009

Liste des Formations	Effectif
Domaine Droit et Science Politique	200
L1 Tronc commun	80
L2 Tronc commun	40
L3 Droit	50
L3 Administration Publique	20
M1	50
Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	500
Nombre moyen de semaines d'enseignement	32
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	16

Domaine Droit et Science Politique	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
<b>Enseignement</b>	<b>200</b>					<b>206</b>
Amphithéâtre	200	16h/sem	69%	30h/semaine	1m2/pl	74
salles banalisées	200	16h/sem	28%	30h/semaine	1,5m2/pl	45
Salles multimédia	200	16h/sem	3%	25h/semaine	2,5m2/pl	10
Soutien pédagogique	200		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	28
Salles de travail libre	200		6h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	50
<b>Encadrement Pédagogique</b>	<b>5,42</b>	<b>2,71%</b>			<b>8 m2/pl</b>	<b>43</b>
Accueil et sanitaires	200		0,5m2/ét			100
<b>SUB</b>						<b>349</b>
Circulations					27%	94
Locaux techniques					5%	17
<b>SDO</b>						<b>461</b>
<b>SHO</b>						<b>507</b>

## TABLEAU DE SURFACES DU DOMAINE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE - 2012/2013

Liste des Formations	Effectif
Domaine Droit et Science Politique	230
L1 Tronc commun	90
L2 Tronc commun	50
L3 Droit	40
L3 Administration Publique	20
M1	30
Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	500
Nombre moyen de semaines d'enseignement	32
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	16

Domaine Droit et Science Politique	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
<b>Enseignement</b>	<b>230</b>					<b>237</b>
Amphithéâtre	230	16h/sem	69%	30h/semaine	1m2/pl	85
salles banalisées	230	16h/sem	28%	30h/semaine	1,5m2/pl	52
Salles multimédia	230	16h/sem	3%	25h/semaine	2,5m2/pl	11
Soutien pédagogique	230		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	32
Salles de travail libre	230		6h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	58
<b>Encadrement Pédagogique</b>	<b>6,23</b>	<b>2,71%</b>			<b>8 m2/pl</b>	<b>50</b>
Accueil et sanitaires	230		0,5m2/ét			115
<b>SUB</b>						<b>402</b>
Circulations					27%	108
Locaux techniques					5%	20
<b>SDO</b>						<b>530</b>
<b>SHO</b>						<b>583</b>

## TABLEAU DE SURFACES DU DOMAINE SCIENCES ÉCONOMIQUES - 2008/2009

Liste des Formations	Effectif
Domaine Sciences Économiques	150
L1 Tronc commun	80
L2 Tronc commun	40
L3 Administration économique et sociale	30

Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	500
Nombre moyen de semaines d'enseignement	32
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	16

Domaine Sciences Économiques	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces		
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale	
<b>Enseignement</b>	150					154	
Amphithéâtre	150	16h/sem	69%	30h/semaine	1m2/pl	55	
salles banalisées	150	16h/sem	28%	30h/semaine	1,5m2/pl	34	
Salles multimédia	150	16h/sem	3%	25h/semaine	2,5m2/pl	7	
Soutien pédagogique	150		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	21	
Salles de travail libre	150		6h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	38	
<b>Encadrement Pédagogique</b>	4,07	2,71%			8 m2/pl	33	
Accueil et sanitaires	150	0,5m2/ét				75	
<b>SUB</b>						<b>262</b>	
Circulations						27%	71
Locaux techniques						5%	13
<b>SDO</b>						<b>346</b>	
<b>SHO</b>						<b>380</b>	

## TABLEAU DE SURFACES DU DOMAINE SCIENCES ÉCONOMIQUES - 2012/2013

Liste des Formations	Effectif
Domaine Sciences Économiques	190
L1 Tronc commun	100
L2 Tronc commun	50
L3 Administration économique et sociale	40

Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	500
Nombre moyen de semaines d'enseignement	32
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	16

Domaine Sciences Économiques	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces		
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale	
<b>Enseignement</b>	190					195	
Amphithéâtre	190	16h/sem	69%	30h/semaine	1m2/pl	70	
salles banalisées	190	16h/sem	28%	30h/semaine	1,5m2/pl	43	
Salles multimédia	190	16h/sem	3%	25h/semaine	2,5m2/pl	9	
Soutien pédagogique	190		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	26	
Salles de travail libre	190		6h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	48	
<b>Encadrement Pédagogique</b>	5,15	2,71%			8 m2/pl	41	
Accueil et sanitaires	190	0,5m2/ét				95	
<b>SUB</b>						<b>332</b>	
Circulations						27%	90
Locaux techniques						5%	17
<b>SDO</b>						<b>438</b>	
<b>SHO</b>						<b>482</b>	

## Les autres locaux d'enseignement

En dehors des locaux d'enseignement de l'IESG, il reste à évaluer les locaux des structures suivantes :

- Les locaux pour l'enseignement de la Médecine,
- Les locaux de l'IUFM,
- Les locaux de l'IUT,
- Les locaux de la formation continue (SUEPFC).

### • L'enseignement de la Médecine

Concernant les locaux pour l'enseignement de la Médecine, l'hypothèse retenue a été d'utiliser le référentiel des constructions universitaires avec les données organisationnelles suivantes :

		MÉDECINE
Heures d'enseignement par an		550
Semaines d'enseignement par an		28
Heures d'enseignement par semaine		20
	<i>en amphithéâtres</i>	70%
	<i>en salles banalisées</i>	50%
Travail libre		5 h par semaine
Encadrement pédagogique		2,00%

### **TABLEAU DE SURFACES MÉDECINE - 2008/2009**

Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	550
Nombre moyen de semaines d'enseignement	28
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	20

Médecine	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
<b>Enseignement</b>	200					195
Amphithéâtre	200	20h/sem	70%	30h/semaine	1m2/pl	93
Salles banalisées	200	20h/sem	30%	30h/semaine	1,5m2/pl	60
Salles de travail libre	200		5h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	42
<b>Encadrement Pédagogique</b>	4,00	2,00%			8 m2/pl	32
Accueil et sanitaires	200	0,5m2/ét				100
<b>SUB</b>						327
Circulations					27%	88
Locaux techniques					5%	16
<b>SDO</b>						432
<b>SHO</b>						475

### **TABLEAU DE SURFACES MÉDECINE - 2012/2013**

Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	550
Nombre moyen de semaines d'enseignement	28
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	20

Médecine	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
<b>Enseignement</b>	300					293
Amphithéâtre	300	20h/sem	70%	30h/semaine	1m2/pl	140
Salles banalisées	300	20h/sem	30%	30h/semaine	1,5m2/pl	90
Salles de travail libre	300		5h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	63
<b>Encadrement Pédagogique</b>	6,00	2,00%			8 m2/pl	48
Accueil et sanitaires	300	0,5m2/ét				150
<b>SUB</b>						491
Circulations					27%	132
Locaux techniques					5%	25
<b>SDO</b>						647
<b>SHO</b>						712

#### • L'IUFM

Concernant les besoins de l'IUFM, on a évalué les effectifs étudiants à 800 à l'échéance 2012/2013. Le projet de construction en cours est prévu pour un effectif de 864 étudiants dont une partie de stagiaires.

D'après les emplois du temps des étudiants de l'IUFM et la prise en charge des stagiaires dans les établissements scolaires de Guyane, le projet en cours apparaît comme suffisant pour accueillir les effectifs étudiants évalués à l'échéance de l'année scolaire de 2012/2013.

Le manque de locaux qui pourrait apparaître serait lié à l'accueil des stagiaires en particulier ceux du secondaire, les mercredis et samedis matin. Ces jours de formation pouvant correspondre avec des périodes de sous utilisation des salles, il semble envisageable à cette échéance d'absorber le manque de locaux de l'IUFM à l'échelle du site.

Le Schéma Directeur de Développement du PUG sur la période 2006/2013 prévoit donc la construction de l'IUFM de 5.027 m<sup>2</sup> utiles soit 6.925 m<sup>2</sup> SHON. Le bâtiment projeté est calibré pour faire face à l'évolution des effectifs et la montée en puissance du PUG.

#### • L'IUT

L'IUT est implanté à Kourou. Il accueille 74 étudiants dans la filière Génie Électrique Informatique Industrielle (ENR).

Au sein du contrat quadriennal de l'UAG, il est prévu l'ouverture de plusieurs nouvelles filières DUT associées à des licences professionnelles. Dans ce cadre, il est donc prévu une nette augmentation des effectifs et ce dès la rentrée 2008/2009.

Dans l'évaluation des besoins, les filières DUT et les licences professionnelles seront dissociées pour faciliter la lisibilité des phasages à prévoir.

À échéance 2008/2009, l'IUT fonctionnera sur deux sites :

- D'une part, le site de Kourou, qui accueillera la filière Génie Électrique Informatique Industrielle (ENR) mais également la filière Réseaux et Télécom.
- D'autre part, le site de Trou-Biran qui accueillera au sein du PES les filières tertiaires de l'IUT soit : Carrières Sociales et Techniques de Commercialisation. Le projet du PES est calibré pour accueillir ces effectifs, soit jusqu'à 180 étudiants (deux filières de 90 étudiants).

Afin de garantir l'ouverture de ces filières, il est à prévoir une étude de faisabilité détaillée concernant la capacité d'accueil de l'IUT de Kourou pour la filière Réseaux et Télécom (80 étudiants prévus à la rentrée 2008/2009).

Les licences professionnelles devant ouvrir à échéance 2008/2009 sont au nombre de cinq et représentent un effectif de 100 étudiants, soit 20 par licence. Au vu des capacités d'accueil du projet PES et de l'IUT de Kourou, deux possibilités sont proposées en phase transitoire :

- Ouvrir ces filières au sein du PES, en organisant le planning des salles de cours avec les salles de la formation continue en particulier en journée.
- Étudier la faisabilité d'implanter ces formations sur le campus de Saint-Denis.

À échéance 2012/2013, un tableau de surfaces théoriques a été établi en page suivante.

**TABLEAU DE SURFACES DE L'IUT - 2008/2009**

IUT	440
Génie Électrique Informatique Industrielle (ENR)	80
Réseaux & Télécom	80
Génie Thermique - Énergie ou Qualité, Logistique Industrielle & Organisationnelle	0
Licences professionnelles secteur secondaire	80
Technique de Commercialisation	90
Carrières Sociales	90
Licences professionnelles secteur tertiaire	20
Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	900
Nombre moyen de semaines d'enseignement	50
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	30

IUT	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
Filière sciences et techniques	240					1066
Salles banalisées - TD	240	30h/sem	45%	30h/semaine	2m2/pl	216
Salles de Travaux Pratiques - (demi-groupe)	240	30h/sem	45%	25h/semaine	6m2/pl	778
Salles multimédia	240	30h/sem	10%	25h/semaine	2,5m2/pl	72
Filière tertiaires	200					444
Salles banalisées - TD et cours magistraux	200	30h/sem	60%	30h/semaine	2m2/pl	240
Salles banalisées - TP (demi-groupe)	200	30h/sem	30%	25h/semaine	2m2/pl	144
Salles multimédia	200	30h/sem	10%	25h/semaine	2,5m2/pl	60
	440					153
Soutien pédagogique	440		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	61
Salles de travail libre	440		5h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	92
Ateliers et locaux associés						250
Encadrement Pédagogique	30,8	7,00%			8 m2/pl	246
Administration	9	2,00%				176
Bureaux et locaux associés	9				15m2/pl	132
Archives et logistique		0,1m2/ét				44
Vie Sociale		0,2m2/ét				88
Accueil et sanitaires		0,5m2/ét				220
SUB						2643
Circulations					27%	714
Locaux techniques					5%	132
SDO						3 488
SHO						3 837

**TABLEAU DE SURFACES DE L'IUT - 2012/2013**

IUT	620
Génie Électrique Informatique Industrielle (ENR)	90
Réseaux & Télécom	90
Génie Thermique - Énergie ou Qualité, Logistique Industrielle & Organisationnelle	90
Licences professionnelles secteur secondaire	120
Technique de Commercialisation	100
Carrières Sociales	100
Licences professionnelles secteur tertiaire	30
Nombre d'heures d'enseignement moyen par an	900
Nombre moyen de semaines d'enseignement	50
Nombre d'heures d'enseignement par semaine	30

IUT	Effectifs		Données d'organisation		Surfaces	
	Nb	Ratio	Répartition	Tx d'occupation	Ratio par espace	Surface totale
Filière sciences et techniques	390					1732
Salles banalisées - TD	390	30h/sem	45%	30h/semaine	2m2/pl	351
Salles de Travaux Pratiques - (demi-groupe)	390	30h/sem	45%	25h/semaine	6m2/pl	1264
Salles multimédia	390	30h/sem	10%	25h/semaine	2,5m2/pl	117
Filière tertiaires	230					510,6
Salles banalisées - TD et cours magistraux	230	30h/sem	60%	30h/semaine	2m2/pl	276
Salles banalisées - TP (demi-groupe)	230	30h/sem	30%	25h/semaine	2m2/pl	165,6
Salles multimédia	230	30h/sem	10%	25h/semaine	2,5m2/pl	69
	620					215
Soutien pédagogique	620		2h/semaine	36h/semaine	2,5m2/pl	86
Salles de travail libre	620		5h/semaine	36h/semaine	1,5m2/pl	129
Ateliers et locaux associés						350
Encadrement Pédagogique	43,4	7,00%			8 m2/pl	347
Administration	12	2,00%				248
Bureaux et locaux associés	12				15m2/pl	186
Archives et logistique		0,1m2/ét				62
Vie Sociale		0,2m2/ét				124
Accueil et sanitaires		0,5m2/ét				310
SUB						3837
Circulations					27%	1036
Locaux techniques					5%	192
SDO						5 064
SHO						5 571

- La formation continue - SUEPFC

Sur les trois dernières années scolaires, la SUEPFC accueille environ 450 étudiants. Les locaux sur le campus de Saint-Denis correspondent à cinq salles d'environ 20 places. La SUEPFC doit donc adapter son organisation à celle de l'IESG afin de pouvoir disposer de certaines salles.

Le projet PES a été conçu pour accueillir 500 étudiants de la SUEPFC, soit cinq salles d'environ 30 places et sept salles d'environ 20 places (290 places, environ 500 m<sup>2</sup> utiles).

À l'échéance 2008/2009, il a été évalué un effectif de 500 étudiants en formation continue. Le projet PES est calibré pour les accueillir.

À l'échéance 2012/2013, on prévoit 800 étudiants en formation continue. La capacité programmée dans le PES ne suffira pas pour absorber la montée en charge des effectifs.

L'évaluation théorique des besoins en salles concernant la formation continue ne peut être qu'approximative au vu de l'organisation des cours (cours du soir, mais également en journée) et liste de formations et des effectifs par formation variant selon la demande.

Sur les mêmes bases que le PES, on peut donc évaluer les besoins pour accueillir 800 étudiants à huit salles d'environ 30 places et onze salles d'environ 20 places (460 places, environ 800 m<sup>2</sup> utiles).

### 3) SYNTHÈSE DES BESOINS THÉORIQUES

Dans le tableau ci-dessous, sont présentées les surfaces théoriques calculées au regard des effectifs estimés aux échéances 2008/2009 et 2012/2013. il s'agit d'une base de travail pour ensuite réaliser les schémas d'implantation d'évolution du PUG.

Il est présenté les effectifs et les surfaces utiles et SHON (en m<sup>2</sup>) correspondantes.

#### SURFACES THÉORIQUES DES CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES DU PUG

	2008/2009			2012/2013		
	Effectif	Surface utile théorique en m <sup>2</sup>	SHON en m <sup>2</sup>	Effectif	Surface utile théorique en m <sup>2</sup>	SHON en m <sup>2</sup>
Domaine Humanités	830	1 786	2 593	1 020	2 195	3 187
Domaine Sciences, Technologies, Santé <sup>°</sup>	420	1 244	1 806	560	1 659	2 408
Domaine Droit et Science Politique	200	349	507	250	402	583
Domaine Sciences Économiques	150	262	380	190	332	482
Formation continue	500	500	685	800	800	1 096
IUT	440	2 643	3 837	620	3 837	5 571
Médecine	200	330	475	300	500	712
IUFM	600	4 000	5 480	800	5 000	6 850
<b>Total Enseignements</b>	<b>3 340</b>	<b>11 114</b>	<b>15 763</b>	<b>4 520</b>	<b>14 725</b>	<b>20 889</b>

<sup>°</sup> Les surfaces utiles théoriques incluent les surfaces des locaux de TP (compris à terme dans le centre de ressources)

Bibliothèque Universitaire		1 494	2 054		3 549	4 880
Administration		750	1 028		1 000	1 370
Vie étudiante		1 086	1 480		1 086	1 480
Centre de ressources	Compris dans enseignement			Compris dans enseignement		
Restaurant Universitaire		1 600	2 100		1 900	2 500
Équipements de sport		911	1 248		1 233	1 689
Le logement étudiants et chercheurs en mission		8 470	12 536		15 400	22 792
Maison de l'Amazonie avec 60 studios		1 640	2 200		1 640	2 200
La recherche		2 594	3 554		2 594	3 554
Jardin des cultures		166	200		166	200
Guyane Technopôle		1 230	1 599		1 230	1 599
CNAM		1 314	1 800		1 314	1 800
<b>Total</b>	<b>3 340</b>	<b>32 369</b>	<b>45 561</b>	<b>4 520</b>	<b>45 837</b>	<b>64 953</b>

Au total on prévoit donc :

- En 2008/2009 : 45.561 m<sup>2</sup> SHON,
- En 2012/2013 : 64.953 m<sup>2</sup> SHON.

#### 4) SCHÉMATISATION D'ÉVOLUTION DU PUG

Dans ce chapitre, sont présentés trois schéma d'implantation du PUG sur le site de Trou-Biran :

- Un schéma de l'état d'avancement des projets en cours,
- Un schéma d'implantation à l'échéance 2008/2009,
- Un schéma d'implantation à l'échéance 2012/2013.

##### *État d'avancement des projets en cours*

---

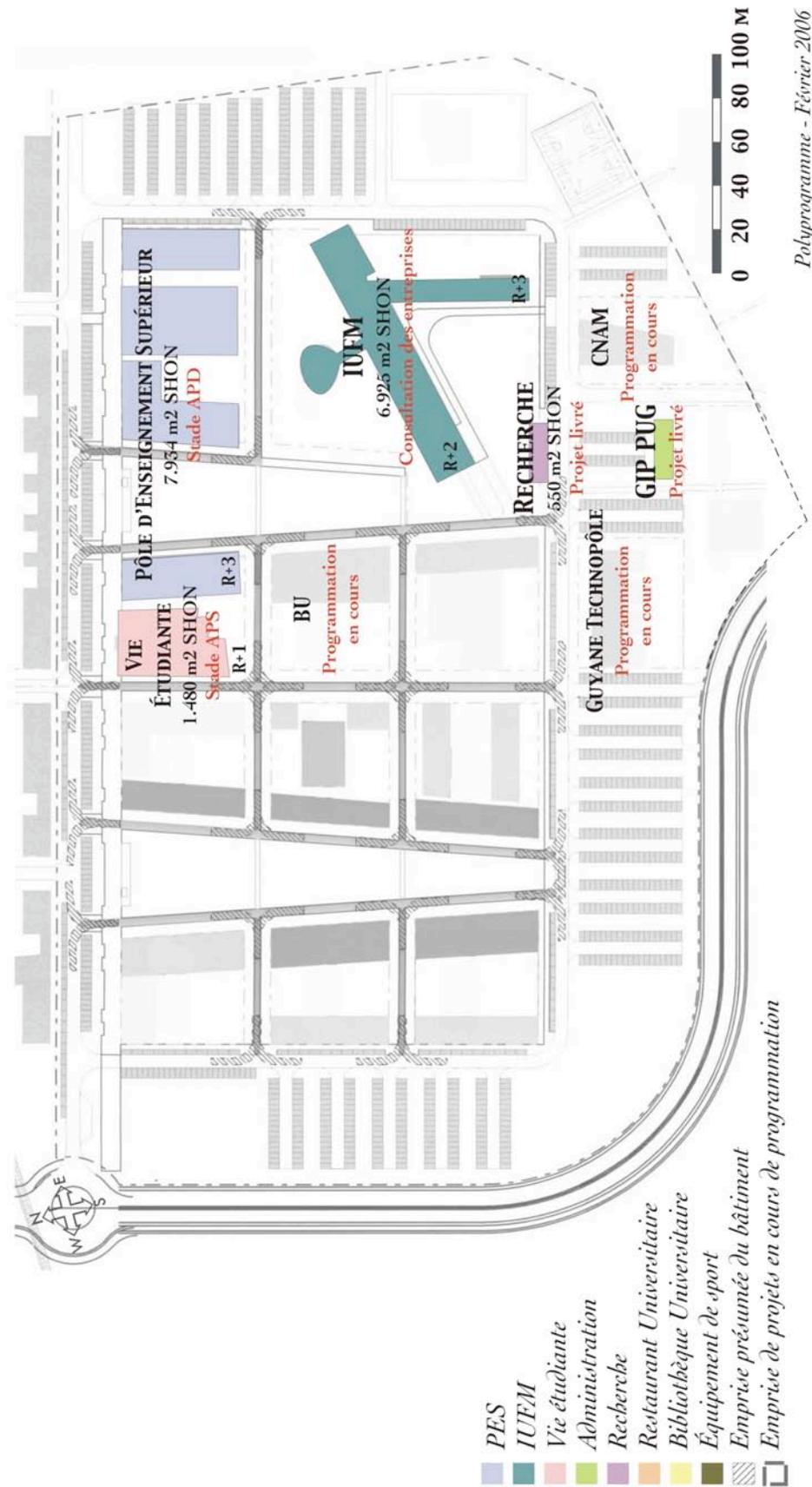
Avant de présenter les schémas d'évolution de l'urbanisation du site de Trou-Biran, il est proposé un état d'avancement des projets en date de février 2006.

Ainsi, à ce jour, l'état d'avancement est le suivant :

- La villa accueillant le GIP PUG, le DRRT et certains services du Rectorat a été livré en fin 2004,
- Le projet de villa Recherche de 550 m<sup>2</sup> SHON a été remis à l'UAG le 29 octobre 2005,
- Le projet de l'IUFM de 6.925 m<sup>2</sup> SHON est au stade de consultation des entreprises, le début des travaux est prévu en juin 2006, pour une ouverture en janvier 2008.
- Le projet de Pôle d'Enseignement Supérieur de 7.934 m<sup>2</sup> SHON est au stade de validation de l'APD, la livraison est prévue pour 2008,
- Le projet Vie Étudiante de 1.480 m<sup>2</sup> SHON est au stade de validation de l'APS, la livraison est prévue pour 2008,
- Le projet de bibliothèque universitaire de 2.054 m<sup>2</sup> SHON est en concours de maîtrise d'œuvre. Le jury de choix du concepteur est programmé pour mai 2006.
- Les projets de Guyane Technopôle et du CNAM sont en cours de programmation architecturale.

En page suivante est présenté le schéma de synthèse exprimant cet état d'avancement.

# PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS



À l'échéance 2008/2009, les projets suivants seront livrés :

- L'IUFM,
- Le Pôle d'Enseignement Supérieur,
- La Vie Étudiante.

À cette date, le Pôle d'Enseignement Supérieur accueillera les filières d'enseignement de l'IESG, les filières tertiaires de l'IUT, les locaux du SUEPFC, une partie du centre de ressources et une partie de l'administration (IESG et SUEPFC).

Seront excentrées du site de Trou-Biran, les entités suivantes :

- Les filières secondaires de l'IUT resteront implantées à Kourou,
- La majeure partie du centre de ressources liée au fonctionnement de l'IESG restera dans un premier temps sur le campus de Saint-Denis,
- Les locaux du CUR sont implantés sur le campus de Saint-Denis,
- De nouveaux locaux ont été réhabilités au sein du campus de Saint-Denis pour accueillir les cours de Médecine.

Afin de répondre aux besoins liés à l'évolution des effectifs, les constructions suivantes devront être livrées ou en cours de livraison à échéance 2008/2009 :

- La bibliothèque universitaire dans sa première tranche (avec 150 places de consultation),
- Le restaurant universitaire (1.170 repas servis, 585 places, soit 2.100 m<sup>2</sup> SHON),
- Le pôle recherche de 3.000 m<sup>2</sup> SHON.
- Le jardin des cultures.
- Guyane Technopôle.
- Le CNAM.

En page suivante est présenté le schéma de synthèse exprimant ce scénario d'évolution.

# PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS - ÉCHÉANCE 2008/2009

## SCHEMA D'IMPLANTATION

### CAMPUS SAINT-DENIS

Médecine  
Une partie du centre de ressources  
CUR

### KOUROU

IUT (filiales secondaires)

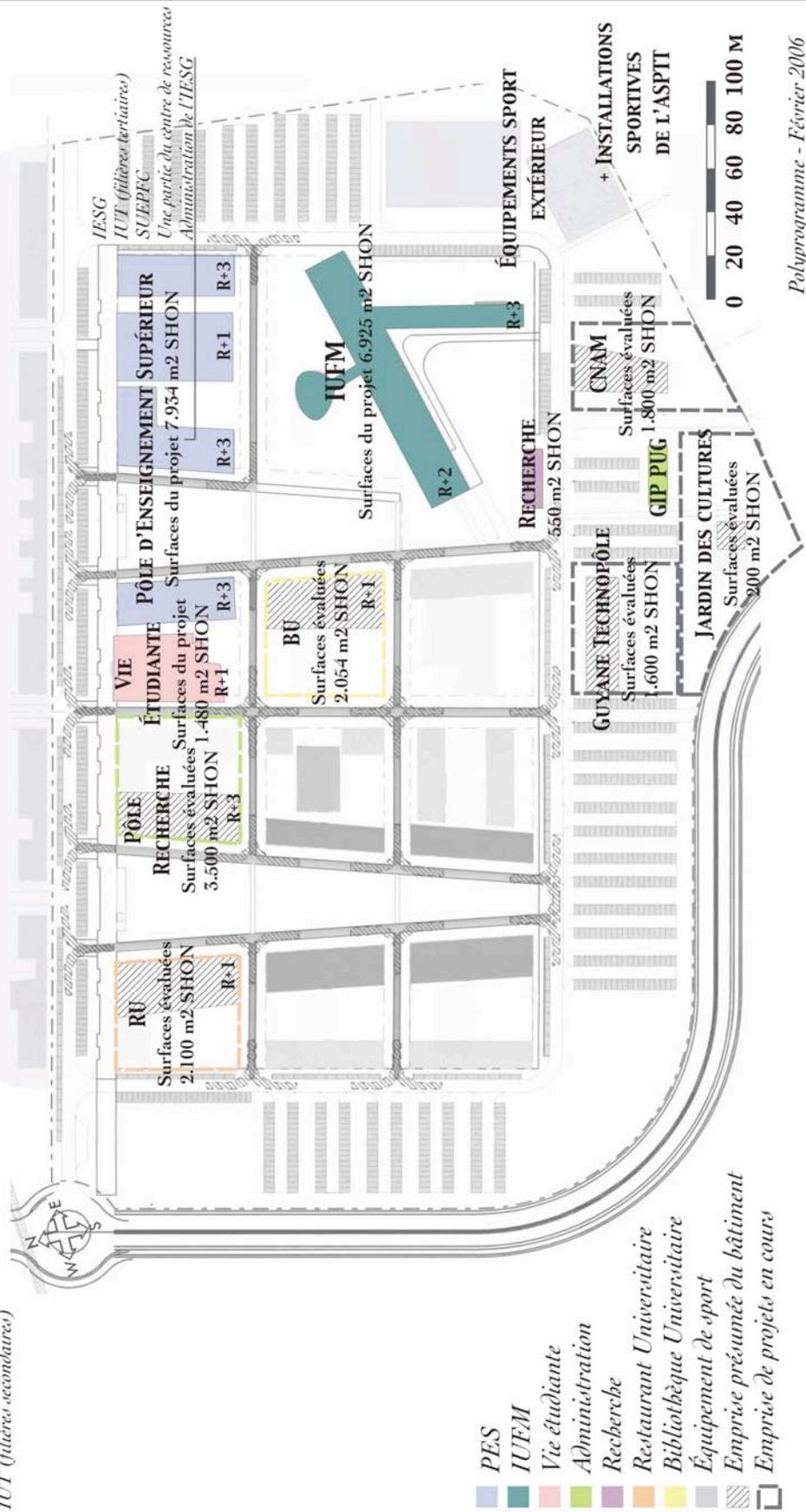
### 385 LOGEMENTS ÉTUDIANTS

12.600 m<sup>2</sup> SHON  
Emprise au sol 4.200 m<sup>2</sup> en R+2

### MAISON DE L'AMAZONIE (60 studios)

2.200 m<sup>2</sup> SHON

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



Polyprogramme - Février 2006

À cette date, le Pôle d'Enseignement Supérieur accueillera :

- Une partie des filières d'enseignement de l'IESG (Humanités, Droit et Science Politique, Sciences Économiques),
- Les filières tertiaires et secondaires de l'IUT.

Une seconde tranche devra être livrée comprenant :

- Les filières Sciences, Technologies, Santé de l'IESG,
- Les locaux d'enseignement de la Médecine,
- Les locaux du SUEPFC.

Afin de répondre aux besoins liés à l'évolution des effectifs, les constructions suivantes devront être livrées ou en cours de livraison à échéance 2012/2013 (classement par ordre de priorité) :

- Le centre de ressources de 3.200 m<sup>2</sup> SHON,
- L'administration de 1.300 m<sup>2</sup> SHON,
- La seconde tranche du restaurant universitaire soit une extension de 400 m<sup>2</sup> SHON (au total 1.600 repas servis, 800 places),
- La seconde tranche de la bibliothèque universitaire soit une extension de 2.800 m<sup>2</sup> SHON (au total 730 places de consultation).

En page suivante est présenté le schéma de synthèse exprimant ce scénario d'évolution.

# PÔLE UNIVERSITAIRE GUYANAIS - ÉCHÉANCE 2012/2013

## SCHEMA D'IMPLANTATION

